

N° 589

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 mai 2021

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2020**,*

Par M. **Éric JEANSANNETAS**,

Sénateur

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Pierre Charon, *président* ; Mme Christine Lavarde, *vice-président* ; M. Éric Jeansannetas, *rapporteur* ; MM. Julien Bargeton, Christian Bilhac, François Bonneau, Emmanuel Capus, Vincent Éblé, Guillaume Gontard, Charles Guené, Jean-Marie Mizzon, Rémy Pointereau, Pascal Savoldelli.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE	9
PREMIÈRE PARTIE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2020 DU SÉNAT	15
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	15
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	27
C. LES PRODUITS	65
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	69
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	74
C. LES PRODUITS	80
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	82
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	85
C. LES PRODUITS	85
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	88
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020	90
DEUXIÈME PARTIE COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN	93
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT	93
II. LE BILAN	97
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF	97
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF	97

TROISIÈME PARTIE COMPTABILITÉS ANNEXES.....	101
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....	101
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	107
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME	107
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	108
C. LES SOLDES DES CAISSES	110
QUATRIÈME PARTIE LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME	
« PUBLIC SÉNAT ».....	117
ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT	
PAR LA COUR DES COMPTES.....	141

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des Pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'Etat** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'Etat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1², au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'Etat, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'Etat.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'Etat par le 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances³.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 3 mai 2021 et annexé au présent rapport, a certifié *« qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat »*.

4. Le contrôle des comptes

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 bis du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend, dans sa composition actuelle, treize membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

³ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. Pierre Charon (LR - Paris), président ;
M. Eric Jeansannetas (SOCR - Creuse), rapporteur ;
Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président ;
M. Julien Bargeton (RDPI - Paris) ;
M. Christian Bilhac (RDSE - Hérault) ;
M. François Bonneau (UC - Charente) ;
M. Emmanuel Capus (LIRT - Maine-et-Loire) ;
M. Vincent Eblé (SOCR - Seine-et-Marne) ;
M. Guillaume Gontard (GEST - Isère) ;
M. Charles Guené (LR - Haute-Marne) ;
M. Jean-Marie Mizzon (UC - Moselle) ;
M. Rémy Pointereau (LR - Cher) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

Une hausse anticipée du budget neutralisée par des difficultés d'exécution des dépenses d'investissement et l'impact de la crise sanitaire

Le **budget du Sénat pour 2020** se caractérisait par le maintien des dépenses d'investissement à un niveau très élevé, conformément au **programme de rénovation immobilière** engagé par le Conseil de Questure depuis 2017 pour offrir aux Sénateurs et à leurs collaborateurs un cadre de travail modernisé, et par une hausse conjoncturelle des dépenses de fonctionnement, liée au **renouvellement sénatorial** de septembre 2020. Il s'élevait ainsi à **365,54 millions d'euros**⁴, contre 362,13 millions d'euros dans le budget 2019 (+ 0,95 %) mais seulement 333,57 millions d'euros exécutés au cours de cet exercice.

Toutefois, comme les années précédentes, les **dépenses d'investissement** ont connu une exécution incomplète, ce phénomène ayant été aggravé par la **crise sanitaire**, tout particulièrement par le confinement du printemps 2020 qui avait conduit à l'arrêt total des chantiers de construction. Inscrites au budget pour un total de **32,4 millions d'euros**, elles n'ont représenté au final qu'une **dépense de 14,4 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 44,4 %**, après 55,3 % en 2019 et 51,5 % en 2018. Elles sont en baisse de 21,8 % par rapport à 2019, année où elles avaient atteint 18,4 millions d'euros. Cette diminution constatée en 2020 s'accompagne du décalage dans le temps de la réalisation des opérations de travaux ou des investissements informatiques afférents, et n'est pas la conséquence de leur annulation.

L'exécution du budget 2020 fait apparaître une sous-exécution de 32,87 millions d'euros, soit un **taux d'exécution de 91,01 %**, pour une dépense totale de **332,67 millions d'euros**, en baisse de 0,3 % (- 0,9 million d'euros) par rapport à 2019, exercice dont le budget avait été exécuté à hauteur de 92,11 % de son montant.

Une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement

En 2020, le montant des **dépenses de fonctionnement** figurant au budget réparti du Sénat s'élevait à **333,14 millions d'euros**, en hausse de 1,29 % par rapport au budget réparti 2019, afin de prendre en compte le coût du renouvellement sénatorial, qui constitue une dépense exceptionnelle estimée à 4,5 millions d'euros.

⁴ Budget réparti et report des crédits d'investissement d'opérations pluriannuelles, à hauteur de 5,8 millions d'euros, inclus.

En dehors de cette charge cyclique, les dépenses de fonctionnement du Sénat devaient demeurer stables, les augmentations décidées en 2019 (revalorisation du crédit collaborateurs de 10 %, réforme du mode de calcul de la subvention versée aux groupes politiques, développement de moyens d'expertise extérieure pour les commissions et les délégations) continuant de produire leurs effets sur le budget du Sénat. Il ne comportait **aucune mesure nouvelle** affectant de manière significative ces dépenses. De plus, au terme de ses deux premiers exercices de mise en œuvre, marqués notamment par diverses mesures transitoires, une stabilisation des dépenses liées au nouveau régime de prise en charge des frais de mandat, adopté en 2017⁵ et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, était anticipée.

Au final, le Sénat a dépensé, pour assurer son fonctionnement, **318,2 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 95,52 %**, stable par rapport à 2019 (95,83 %). La hausse par rapport à l'année précédente, légèrement moindre que prévue, s'est élevée à 0,95 % (+ 3 millions d'euros), la crise sanitaire ayant entraîné de moindres dépenses dans plusieurs domaines, principalement les déplacements (cf. *infra*).

Il convient par ailleurs de noter que, depuis 2008, les dépenses de fonctionnement du Sénat ont diminué de 1 % en valeur et de 11,9 % en volume, une fois pris en compte les effets de l'inflation.

Des produits en hausse malgré la crise sanitaire

Le budget 2020 prévoyait des **produits** d'un montant de **5,47 millions d'euros**, correspondant aux prévisions d'un exercice sans cession d'actifs programmée.

Ils se sont finalement élevés à 7,72 millions d'euros, en baisse de 14,13 % par rapport à 2019.

Cette différence s'explique principalement par l'excédent des régimes complémentaires de sécurité sociale, qui est reversé au budget du Sénat mais n'est jamais inclus dans les prévisions budgétaires en raison de son caractère aléatoire : il a représenté 2,1 millions d'euros, contre 1,75 million d'euros en 2019, la diminution des consultations et le report d'actes médicaux non urgents causés par la crise sanitaire ayant entraîné sa majoration.

Le reste des produits perçus, soit 5,6 millions d'euros, correspond au montant inscrit au budget.

⁵ Article 3 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 et arrêté du Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017.

Une exécution bouleversée par la crise sanitaire

Comme toutes les autres institutions publiques, le Sénat a été profondément affecté à compter du printemps 2020, dans son fonctionnement quotidien, par la **crise sanitaire** liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19. Si l'exercice de ses missions institutionnelles n'a jamais été interrompu, ses modalités de travail ont été amenées à évoluer, avec le développement du télétravail pour son personnel, tandis que la conduite des projets d'investissement et les déplacements et missions ont été fortement perturbés.

Il est possible d'estimer que la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires d'environ 3 millions d'euros et de moindres dépenses de l'ordre de 11,9 millions d'euros, d'où un **impact global** minorant de **9 millions d'euros** l'exécution du budget 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses du Sénat en 2020

	<i>(en M€)</i>
	Estimation
Dépenses supplémentaires	≈ 3
Rémunération du personnel titulaire et stagiaire	1,5
Fournitures médicales et de sécurité	0,3
Tests de dépistage	0,3
Indemnisation exceptionnelle du titulaire de la concession des restaurants du Sénat	0,3
Remises gracieuses de redevances domaniales accordées aux concessionnaires du Jardin du Luxembourg	0,2
Équipements informatiques pour le télétravail	0,1
Moindres dépenses	≈ -11,9
Investissement (hors équipements informatiques pour le télétravail)	-6,0
Déplacements, missions et réceptions	-4,0
Entretien, réparations, restauration	-1,0
Frais postaux et de télécommunications	-0,5
Achats de matériel, équipements et travaux	-0,3
Transport de biens et transport du personnel	-0,1
Impact global de la crise sanitaire	≈ -9

Les **dépenses supplémentaires** ont essentiellement porté sur des achats liés à la gestion de la pandémie, notamment 273 021 euros pour des fournitures médicales et de sécurité, 258 799 euros pour des tests de dépistage et 182 336 euros au titre des remises gracieuses de redevances domaniales accordées aux concessionnaires du Jardin du Luxembourg. De plus, une indemnité exceptionnelle de 268 031 euros a été versée à l'entreprise titulaire de la concession de service public des restaurants du Sénat, afin de compenser la baisse de son chiffre d'affaires et d'assurer l'équilibre de son activité. Enfin, les neuf séances supplémentaires consacrées à l'examen, plusieurs samedis et dimanches, des projets de loi relatifs à la gestion de la crise sanitaire ont entraîné une dépense supplémentaire de 1,5 million d'euros.

S'agissant des **moindres dépenses**, elles ont tout d'abord concerné les **dépenses d'investissement**. Ainsi, le confinement du printemps 2020 a entraîné **l'arrêt des chantiers**, dont le coût a été évalué, pour le seul chantier de rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, à 1,5 million d'euros par mois. De même, environ 2 millions d'euros d'investissements de la Direction de la Communication et de la Direction des Systèmes d'Information ont dû être reportés.

Les **dépenses de fonctionnement** liées aux déplacements, missions et activités internationales du Sénat ont connu une forte réduction, estimée à 4 millions d'euros, qui concerne tout autant les déplacements des Sénateurs entre Paris et leur circonscription et ceux des commissions et délégations que l'activité des groupes interparlementaires d'amitié.

Enfin, les dépenses de frais postaux et de télécommunications, d'achats de matériel, équipements et de travaux et de transport de biens et transport du personnel ont été inférieures de près d'un million d'euros à la moyenne des années précédentes.

Un budget financé intégralement par la dotation de l'Etat pour le fonctionnement et complété par les ressources propres de l'institution pour l'investissement

Depuis 2012, la **dotation** que l'État verse au Sénat pour assurer son financement est gelée, en euros courants, à **323,58 millions d'euros**. En 2020, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté **332,67 millions d'euros**, ce qui conduit à la consommer dans son intégralité.

Le **solde des dépenses d'investissement** qu'elle ne couvre pas, qui représentait **9 millions d'euros** en 2020, a été financé principalement par les **produits budgétaires**, complétés par un prélèvement sur disponibilités. Initialement estimé à 36,48 millions d'euros, il ne s'est finalement élevé qu'à **1,36 million d'euros** en raison de la faible exécution des dépenses d'investissement et du niveau plus important qu'anticipé des produits.

Ce prélèvement n'est toutefois que différé dans le temps, les dépenses qu'il devait couvrir n'étant pas annulées mais reportées, à hauteur de 3,2 millions d'euros, sur l'exercice 2021.

Comme les années précédentes, **la totalité des dépenses de fonctionnement** du Sénat (318,2 millions d'euros) ont été **financées grâce à la dotation**, au prix d'une **gestion rigoureuse** et d'efforts importants de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire. Affectataire d'un patrimoine historique important, à l'entretien exigeant et coûteux, l'institution parvient toutefois à prendre en charge ses besoins croissants en matière d'investissements dans ce cadre budgétaire contraint, grâce à ses ressources propres, sans avoir eu à solliciter de l'Etat de moyens financiers supplémentaires.

Évolution de l'exécution du budget du Sénat depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Investissement	9,13	4,20	5,69	11,24	17,01	7,89	24,40	19,60	18,35	14,45	131,95
Fonctionnement	333,17	326,37	321,68	320,84	316,44	317,00	320,72	308,21	315,22	318,22	3197,85
Dépenses totales	342,30	330,56	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	327,81	333,57	332,67	3329,80
Dotation	327,69	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	3239,96
Produits	6,25	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	7,67	8,99	7,72	76,10
Ressources totales	333,95	330,10	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	331,26	332,58	331,31	3316,05
Solde budgétaire en M€ (Prélèvement sur les disponibilités)	-8,35	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	3,45	-0,99	-1,36	-13,75

en M€

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2020 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget 2020 du Sénat**, hors Jardin et Musée du Luxembourg, avait été **fixé à 346,34 millions d'euros**, puis **porté à 351,89 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 342,14 et 350 millions d'euros en 2019.

En **exécution**, une dépense de **320,93 millions d'euros** a été constatée, contre 322,64 millions d'euros l'année précédente. Ce total se décompose en **307,78 millions d'euros de dépenses de fonctionnement** et **13,15 millions d'euros** qui ont assuré le financement des **investissements** de l'institution, qui ont porté principalement sur la rénovation de son patrimoine immobilier, afin d'améliorer les conditions de travail des Sénateurs et de leurs collaborateurs.

Cet **écart de 30,96 millions d'euros** par rapport au budget arrêté en début d'exercice, soit un **taux d'exécution de 91,2 %**, est la conséquence de décalages dans la réalisation des investissements, notamment de travaux, liés pour partie à des difficultés rencontrées dans leur exécution et pour partie à la crise sanitaire (- 17,16 millions d'euros par rapport au budget réparti).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les crédits alloués aux différentes aides à l'exercice du mandat parlementaire n'ont pas été consommés dans leur intégralité. C'est tout particulièrement le cas de l'avance pour frais de mandat (5,9 millions d'euros de moins qu'anticipé), la subvention versée à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) au titre du crédit collaborateurs ayant quant à elle progressé en raison du renouvellement sénatorial de septembre 2020 (+ 4,6 millions d'euros par rapport à 2019). La crise sanitaire a enfin eu un impact notable sur l'activité du Sénat, réduisant les dépenses de déplacements, missions et réceptions (- 4,9 millions d'euros par rapport au budget réparti) ou les frais postaux et de télécommunications.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel) les dépenses de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

Dépenses 2020 - Sénat		
I - INVESTISSEMENT	13 148 923	4,10%
II - FONCTIONNEMENT	307 779 104	95,90%
A - Fonctionnement courant	26 237 332	8,18%
B - Charges parlementaires	155 856 936	48,56%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 815 427	12,72%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	110 009 235	34,28%
B3 - Anciens Sénateurs	5 032 274	1,57%
C - Charges de personnel	125 684 836	39,16%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	107 315 737	33,44%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	11 689 939	3,64%
C3- Personnel retraité	6 679 160	2,08%
Total des dépenses	320 928 027	100,00%

I - Immobilisations corporelles (agencements et aménagement des constructions, installations complexes, mobilier, œuvres d'art, matériel industriel, informatique, audiovisuel ou de transport) et incorporelles (logiciels)
 II - A - Achats, fluides, travaux et services extérieurs, honoraires, impôts et taxes, locations et charges locatives, subventions diverses
 II - B1 - Indemnités parlementaires et charges associées des sénateurs en activité
 II - B2 - Frais de mandat, subvention AGAS, fonctionnement des groupes politiques, hébergement, déplacements, frais postaux et de télécommunications
 II - B3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions des sénateurs pensionnés
 II - C1 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire et charges associées
 II - C2 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire et charges associées
 II - C3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions du personnel retraité

L'exécution du budget 2020 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat					
	2016	2017	2018	2019	2020
I - INVESTISSEMENT	7 215 147	23 896 707	19 255 399	17 844 745	13 148 923
20 - Immobilisations incorporelles	495 162	190 721	589 584	679 901	590 950
21 - Immobilisations corporelles	6 719 985	23 705 987	18 665 815	17 164 843	12 557 973
II - FONCTIONNEMENT	305 702 447	309 359 995	297 297 461	304 790 867	307 779 104
A - Fonctionnement courant	25 302 021	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332
60 - Achats	4 529 155	4 441 974	4 186 880	4 507 482	4 119 447
61 - Travaux et services extérieurs	13 927 175	13 811 090	14 045 428	12 511 991	13 411 472
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 371 378	4 479 607	3 691 778	3 955 643	4 169 876
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 372 188	1 424 801	1 437 548	1 528 611	1 587 294
65 - Autres charges de gestion courante	1 088 212	1 000 017	1 125 216	1 281 949	1 545 139
67 - Charges exceptionnelles	13 912	93 267	102 751	244 672	1 404 103
B - Charges parlementaires	156 685 369	160 514 344	149 609 655	157 660 362	155 856 936
B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 841 452	40 405 894	40 679 842	40 884 537	40 815 427
641 - Indemnités	30 958 949	31 198 362	31 399 605	31 566 308	31 510 571
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	8 882 503	9 207 532	9 280 237	9 318 228	9 304 857
B2 - Aide à l'exercice du mandat	112 294 776	115 422 794	103 656 994	111 721 410	110 009 235
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 080 632	7 516 313	7 369 081	7 054 274	3 981 143
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 544 155	2 591 613	2 444 987	2 609 670	2 269 658
648 - Formation	35 805	50 810	0	9 222	15 540
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	112 264	48 278	38 429	87 305	27 999
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	100 663 458	104 393 609	92 962 102	101 132 222	103 001 978
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	858 463	822 170	842 396	828 716	712 917
B3 - Anciens Sénateurs	4 549 141	4 685 657	5 272 819	5 054 416	5 032 274
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	38 624	123 644	247 750	70 599	88 425
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 571 640	2 603 428	2 896 870	2 883 939	2 883 013
649 - Accessoires de pensions	1 938 877	1 958 585	2 128 199	2 099 878	2 060 836
C - Charges de personnel	123 715 057	123 594 894	123 098 204	123 100 155	125 684 836
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	108 588 403	108 414 214	107 183 306	105 686 842	107 315 737
624 - Transport de biens et transport du personnel	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786
625 - Déplacements, missions et réceptions	296 393	269 697	300 847	293 623	158 758
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 794	91 541 236
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933
647 - Autres charges sociales	1 595 916	2 084 419	1 728 785	1 814 354	1 855 280
648 - Autres charges de personnel	25 011	23 395	28 014	33 531	24 726
659 - Autres subventions	773	888	1 088	250	2 019
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 079 551	9 025 980	9 533 807	10 845 218	11 689 939
621 - Personnel extérieur	28 339	0	41 827	28 545	50 432
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032
647 - Autres charges sociales	341 765	237 133	252 532	61 427	64 532
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0
C3- Personnel retraité	6 047 104	6 154 700	6 381 092	6 568 095	6 679 160
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 647 570	2 742 572	2 847 890	2 936 868	2 991 579
649 - Accessoires de pensions	3 399 534	3 412 128	3 533 202	3 631 227	3 687 581
Total des dépenses	312 917 594	333 256 702	316 552 860	322 635 860	320 928 027

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2020	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	13 148 923 €
II - Section de fonctionnement	307 779 104 €
III -Total des dépenses (I+II)	320 928 027 €
RESSOURCES	
IV - Produits	7 285 801 €
V - Dotation de l'Etat	312 227 700 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	1 414 526 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	320 928 027 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, les **dépenses d'investissement** du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, ont connu un **fort recul** (- 26,31 %) et se sont élevées à **13,15 millions d'euros**, contre 17,84 millions d'euros en 2019.

Cette évolution ne traduit pourtant pas une interruption du cycle exceptionnel d'investissement engagé par le Conseil de Questure ces dernières années et dont l'objet principal, par la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, est d'améliorer les conditions d'exercice, par les Sénateurs, de leur mandat parlementaire et les conditions de travail de leurs collaborateurs. Ainsi, l'année 2020 a vu l'achèvement du chantier de l'immeuble du 36 rue de Vaugirard et sa livraison, ainsi que le début de la rénovation de l'immeuble du 26 rue de Vaugirard.

Pour autant, les difficultés suscitées par sa réalisation, qui a entraîné de fortes sous-exécutions durant les exercices précédents, ont été aggravées en 2020 par la **crise sanitaire**, en raison de laquelle les chantiers ont été suspendus au printemps 2020 et divers projets reportés.

En conséquence, le **taux d'exécution** de ces dépenses d'investissement est tombé à **43,67 %**, contre 55 % en 2019.

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
213 - Constructions	3 940 161	17 439 484	13 257 090	10 299 455	6 171 448
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 452 860	3 753 531	3 028 831	4 858 700	3 875 390
216 - Collections et oeuvres d'art	205 884	279 578	225 464	32 449	43 892
218 - Autres immobilisations corporelles	87 234	213 794	357 573	201 425	706 894
TOTAL DES DEPENSES	5 686 140	21 686 387	16 868 958	15 392 029	10 797 623

a) Les dépenses de construction et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** ont été de **6,17 millions d'euros**, en baisse de 40,08 % par rapport à 2019. Les dépenses **d'installations techniques** ont quant à elles représenté **3,88 millions d'euros** (-20,24 % par rapport à 2019). Le montant des investissements est demeuré à un niveau élevé (10,8 millions d'euros), en raison de la poursuite de chantiers nombreux, lourds et complexes.

(1) La restructuration et la rationalisation de l'usage des immeubles

La **rationalisation** des surfaces permet au Sénat, en période de contraintes budgétaires, de ne pas acquérir ou louer des surfaces supplémentaires, tout en répondant à plusieurs besoins : accroître des surfaces de bureaux, ou récemment construire un restaurant libre-service aux normes sanitaires et techniques, qui correspond désormais aux attentes des collaborateurs des groupes et des Sénateurs et des membres du personnel du Sénat.

C'est ainsi que répondent à cet objectif plusieurs opérations de travaux, financés sur des crédits pluriannuels ou le budget annuel de la direction, parmi lesquels figurent :

- la poursuite des travaux de restructuration des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard, auxquels **5,3 millions d'euros** ont été consacrés ;
- l'aménagement de locaux destinés à accueillir des régies audiovisuelles dans le parc de stationnement souterrain du Palais du Luxembourg, soit une dépense de **696 000 euros** ;
- la destruction de l'édicule situé sur la toiture du bâtiment intermédiaire du 64 boulevard Saint-Michel, qui était devenu dangereux, et les travaux induits, pour un coût de **453 000 euros**.

(2) La mise aux normes techniques, environnementales et l'amélioration de l'accessibilité

De son côté, la **mise aux normes** a vocation en premier lieu à répondre aux préoccupations de développement durable, à améliorer l'accessibilité du Sénat et des dépendances, ainsi qu'à mettre à niveau les installations techniques.

En 2020, cet objectif a notamment guidé les opérations suivantes :

- les travaux de précâblage, à hauteur de **1,51 million d'euros**
- la rénovation et l'extension du système de contrôle d'accès, pour une annuité de **701 000 euros** ;
- la création d'une colonne d'eau glacée dans l'aile Ouest du Palais du Luxembourg, en vue de la climatisation de salles de réunion et de locaux techniques, pour **372 000 euros**.

Nature des dépenses d'investissement immobilier

Deux types de dépenses (au-delà de celles d'entretien courant ou de constructions neuves) connaissent un rythme soutenu : les dépenses de mise aux normes et celles d'économie d'énergie.

- Les travaux de **mise aux normes**

Le tableau ci-après recense les principaux chantiers (y compris les honoraires des études s'y rapportant, comptabilisées en dépenses de fonctionnement) visant à respecter les normes en vigueur qui s'imposent aux locaux, installations et matériels.

Ces chantiers sont menés dans deux types de circonstances :

- soit ils relèvent de dispositions légales s'imposant directement au Sénat : par exemple l'accessibilité de l'hémicycle ; ou les groupes froids qui doivent cesser d'utiliser une substance appauvrissant la couche d'ozone (R22) ; ou encore les contraintes liées à la présence d'amiante ou de plomb ;
- soit ils portent sur des rénovations qui, sans être imposées, sont nécessaires parce qu'elles concernent des installations vétustes ou devenant hors normes, qui ne permettent plus de satisfaire les impératifs de maintenance : par exemple la rénovation des installations électriques ou la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sénat	1 444 157	1 819 411	7 041 051	6 491 390	8 960 718	5 567 445
Rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard (pour 50 %)			3 714 631	3 261 529	5 383 963	3 476 952
Pré-câblage		170 327	600 458	1 196 134	2 985 133	1 515 524
Création d'une colonne d'eau glacée dans l'aile Ouest du Palais (pour 25 %)						93 000
Onduleurs de la salle des séances (pour 50 %)						185 098
Etudes relatives à la rénovation du bâtiment C - Petit Luxembourg Est (pour 60 %)					46 337	92 521
Rénovation de la verrière du garage (pour 50 %)						39 581
Sécurisation de l'accès au dome Tournon						70 330
Etudes relatives à la rénovation du bâtiment J - 20 rue de Tournon (pour 50 %)						25 418
Mise en conformité de l'accès au plancher technique entre l'Orangerie Comte et le bâtiment intermédiaire des Chartreux						20 164
Remise aux normes de l'éclairage de locaux techniques						16 191
Réalisation d'un programme pour la rénovation de 4 salles de réunion (pour 50 %)						13 110
Etudes relatives à la rénovation de la SSI des bâtiments des rues Garancière et Servandoni						9 600
Etudes relatives à la rénovation des halls du 15 et 15 ter de la rue de Vaugirard (pour 25 %)						3 300
Rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques	658 810	231 098	403 750	812 823	373 289	0
Rénovation des systèmes d'éclairage et de climatisation DSI/DRH (pour 50 %)					98 893	
Téléphonie mobile 3G/4G		12 607	38 837	1 900	23 379	
Rénovation de la chaufferie du Palais (pour 25 %)			526 082	189 147	11 820	
Restructuration du Pavillon Guynemer (pour 50 %)			110 280	543 145	10 689	4 123
Mise en place de mains courantes					10 661	
Campagne de mesure d'ondes électromagnétique dans les zones 4G					8 266	
Autre : Diagnostics et repérages amiante et plomb	38 097	58 765	7 716	3 235	4 398	1 200
Amélioration de l'éclairage du cabinet médical					2 452	
Amélioration de l'éclairage d'un bureau de la commission des Lois					1 439	
Accessibilité et sécurisation de l'hémicycle (pour 75 %)		785 913	946 034	23 930		1 334
Rénovation des installations électriques (2014-2018)	304 279	460 250	672 095	18 142		
Rénovation de la tête de réseau		60 300				
Évolution des services de communication électronique			21 169	9 756		
Rénovation du vestiaire des agents du service central S0160 (pour 50 %)				258 657		
Rénovation du chauffage des chambres des gardes républicains				68 883		
Remplacement de système de climatisation d'un bureau DSI				13 253		
Rénovation du système de chauffage/climatisation du pool des chauffeurs				54 320		
Remplacement de canalisations au plomb				9 639		
Rénovation du chauffage du poste de sécurité du 46 rue de Vaugirard				26 897		
Escalier du public (A0224) : mise aux normes de l'éclairage		27 778				
Mise aux normes de groupes froid à la Présidence		12 373				
Climatisation - GB011 GB706 UE001 - S0112	293 073					
Restaurant du personnel - Buffet réfrigéré	105 673					
Versailles - Mise aux normes des équipements de sécurité incendie	5 500					
Restaurant des Sénateurs - Installations de climatisation	23 959					

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Jardin	13 513	10 456	2 748	29 629	80 900	35 864
Rénovation de l'éclairage et de la climatisation du laboratoire (pour 50 %)					37 440	2 850
Rénovation des Pavillons Nord-Est des serres et des Orchidées (pour 50 %)						15 939
Remplacement de canalisations au plomb						7 452
Changement du système de brumisation des serres de collection					29 970	9 623
Dépose d'une sous-station de chauffage (pour 50 %)					10 800	
Diagnostics et repérages amiante, plomb et métaux lourds	1 380		2 748		2 690	
Théâtre des marionnettes : mise aux normes d'accessibilité		10 456				
Mise aux normes du tour de l'atelier mécanique et d'un broyeur à terreau	9 747					
Remplacement d'un engin de manutention télescopique	2 386					
Rénovation de la gestion climatique des serres de Longpont-sur-Orge				29 629		
Musée			8 302	129 955	17 595	47 738
Rénovation des sanitaires du public (pour 50 %)						47 738
Rénovation du système de détection incendie					17 595	
Climatisation du local électrique			8 302			
Rénovation du TGBT				91 931		
Rénovation des vestiaires des agents				38 024		
Total général	1 457 669	1 829 867	7 052 101	6 647 739	9 059 213	5 651 047

- **Les travaux d'économies d'énergie**

La contrainte énergétique est systématiquement prise en compte lors des restructurations complètes de bâtiments.

Par ailleurs, outre le remplacement récurrent, depuis 2007, des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation d'énergie ou leds, des actions plus ciblées sont menées, comme la mise en place de fenêtres à isolation thermique ou encore l'installation de prises pour véhicules électriques.

Ces actions sont recensées dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sénat	293 126	206 495	3 541 570	2 595 226	2 943 772	2 266 972
Rénovation 26-36 rue de Vaugirard (pour 25 %)		9 883	1 857 315	1 630 765	2 691 982	1 738 476
Création d'une colonne d'eau glacée dans l'aile Ouest du Palais (pour 75 %)						279 000
Etudes relatives à la rénovation du bâtiment C - Petit Luxembourg Est (pour 40 %)					30 892	61 680
Rénovation de l'éclairage du deuxième étage de l'aile Ouest du Palais						20 562
Rénovation de la verrière du garage (pour 25 %)						18 834
Etudes relatives à la rénovation du bâtiment J - 20 rue de Tournon (pour 25 %)						12 709
Rénovation des systèmes d'éclairage et de climatisation DSI/DRH (pour 50 %)					98 893	
Mise en œuvre de portes et fenêtres à isolation renforcée	75 693	88 335	40 833	114 613	59 723	72 763
Mise en œuvre de fenêtres à isolation renforcée dans l'escalier des finances						60 886
Rénovation de la chaufferie du Palais (pour 75 %)	19 758	69 675	1 578 246	567 441	35 982	
Installation de prises pour véhicules électriques				10 835	16 329	
Restructuration du Pavillon Guynemer (pour 25 %)		10 303	55 140	271 573	5 345	2 062
Restauration de l'étanchéité des coupoles dans les locaux de la lingerie (pour 50 %)					2 803	
Installation de détecteurs de présence		28 299	10 036		1 824	
Éclairage du parc de stationnement et armoires électriques	197 675					
Jardin	678 729	578 023	107 228	0	97 342	2 850
Rénovation de la climatisation et de l'éclairage du laboratoire (pour 50 %)					74 881	2 850
Alimentation en eau non potable du réseau d'arrosage					11 661	
Dépose d'une sous-station de chauffage (pour 50 %)					10 800	
Orangerie Férou : étude de faisabilité pour panneaux photovoltaïques		4 410				
Rénovation de la station de surpression du réseau d'arrosage		56 870	89 261			
Étude pour l'utilisation de l'eau brute dans le réseau d'arrosage automatique	8 400					
Rénovation du chauffage des serres	670 329	516 743	17 967			
Musée	0	25 076	93 118	0	50 497	0
Modification des gaines de soufflage			93 118			
Remplacement de fenêtres dans les espaces de bureaux		25 076				
Changement du plafond verrier en plafond isolant acoustique (pour 50 %)					50 497	
Total général	971 855	809 594	3 741 916	2 595 226	3 091 611	2 269 822

b) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections** et **œuvres d'art** ont représenté **43 892 euros**, en augmentation de 35 % par rapport à 2019. Leur montant varie fortement d'une année à l'autre, en raison du caractère imprévisible des dégradations subies.

Au cours des cinq derniers exercices, l'évolution des dépenses sur ce compte s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	150 206	272 546	156 491	2 789	35 900
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	55 679	7 033	68 973	29 660	7 992
TOTAL DES DEPENSES	205 884	279 578	225 464	32 449	43 892

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration, à la valorisation du patrimoine, s'établissent comme suit :

**Agrégat des dépenses d'enrichissement
et valorisation du patrimoine mobilier**

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Mobilier historique*	53 030	56 406	71 174	64 905	57 674
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	42 586	49 233	69 654	2 789	26 979
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	2 423		1 192		
605400 - Achats de mobilier et décors	957				
606900 - Fournitures ateliers	786			7 003	4 342
611000 - Sous-traitance générale	5 592				
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	685	7 173	328	55 112	26 353
Oeuvres d'art*	81 701	30 012	154 432	60 921	104 653
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat			1 055		8 921
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	53 256	8 329	67 781	29 660	7 992
611000 - Sous-traitance générale	23 225	16 982	59 274	19 940	17 411
615200 - Entretien, réparations, restaurations - biens immobiliers					66 444
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	5 220	4 702	26 323	11 321	3 886
Achats patrimoniaux	10 632	2 474	5 521	6 706	2 092
605810 - Ouvrages	4 550				
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 082	2 474	5 521	6 706	2 092
Restauration d'ouvrages	73 114	63 357	96 215	134 410	92 304
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	43 993	35 474	65 529	106 606	82 101
622600 - Honoraires	29 122	27 883	30 686	27 803	10 203
Numérisation patrimoniale	676	5 294	1 712	20 013	350
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	676	5 294	1 712	20 013	350
TOTAL DES DEPENSES	219 153	157 543	329 054	286 955	257 074

*Source APJ

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'information

Les dépenses d'investissement de la **Direction des Systèmes d'Information** (DSI) portent sur des **logiciels** et diverses autres **immobilisations corporelles**, constituées de matériels informatiques.

Le budget 2020 prévoyait sur ce poste une croissance de 82,38 % par rapport à 2019, passant de 1,79 à 3,26 millions d'euros. Il est pourtant resté stable, la **dépense constatée** s'étant élevée à **1,78 million d'euros**, soit un taux d'exécution de 54,65 %.

a) Les dépenses de logiciels

En effet, les **dépenses relatives aux logiciels**, qui devaient passer de 643 355 euros à 1,83 million d'euros ont finalement **diminué de 11,34 %**, pour s'établir à **570 376 euros**, soit un taux d'exécution de 31,19 %, en baisse par rapport à 2019 (39,91 %).

Ces difficultés d'exécution s'expliquent par le **report** de certains projets, comme l'archivage électronique ou la refonte du site internet du Sénat, partiellement lié à la crise sanitaire, ou le remplacement d'acquisitions logicielles par des locations.

b) Les autres immobilisations corporelles

En revanche, les **dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique** ont progressé de **5,85 %** par rapport à 2019, pour une dépense de **1,21 million d'euros**, soit un montant supérieur de 27,13 % à celui figurant au budget. Ce surcroît de dépenses est lié notamment aux achats réalisés pour faire face à la crise sanitaire et permettre aux membres du personnel de travailler à distance (+ 101 000 euros).

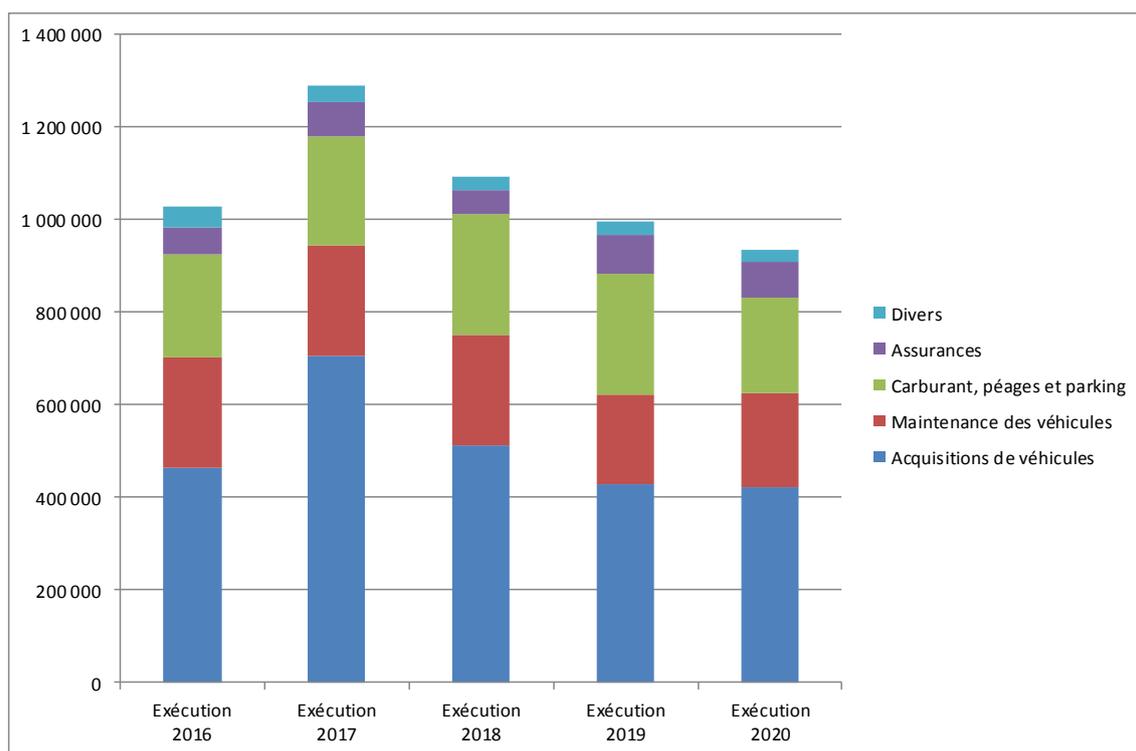
3. Les investissements des autres directions

La **Direction de la Communication** a dépensé seulement **103 560 euros** de son budget d'investissement, qui s'élevait à 2 804 032 euros, soit un **taux d'exécution de seulement 3,7 %**. La crise sanitaire est en effet venue bouleverser son activité et a entraîné le report ou le décalage de plusieurs projets importants, comme la refonte du site internet (500 000 euros), réalisée conjointement avec la DSI, ou l'équipement en moyens permanents de captation des neuf salles de commission et délégation (800 000 euros), finalement engagé en 2021.

Les investissements de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** se sont quant à eux élevés à **440 000 euros**, pour une prévision de 780 000 euros. L'écart provient en quasi-totalité de l'opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Acquisitions de véhicules	464 167	706 137	511 856	428 980	423 392
218200 - Matériel de transport	463 480	698 187	507 100	425 198	422 322
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	687	7 950	4 755	3 782	1 070
Maintenance des véhicules	239 122	239 280	238 835	193 126	203 391
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	501	1 427	1 329	985	352
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	161 767	141 436	112 942	93 598	78 440
613510 - Locations mobilières	12 767	15 304	21 181	18 991	28 607
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	52 975	69 510	93 418	71 574	87 821
615600 - Maintenance	11 112	11 602	9 965	7 978	8 171
Carburant, péages et parking	222 821	233 567	260 067	262 665	205 837
606600 - Carburant	176 307	193 250	216 837	215 457	164 402
625140 - Péages et parkings hors mission	46 514	40 318	43 230	47 208	41 435
625150 - Divers hors mission	0	0	0	0	0
Assurances	56 850	76 019	54 511	82 170	76 954
616000 - Assurances	56 850	76 019	54 511	82 170	76 954
Divers	45 574	33 636	26 977	30 512	24 368
215500 - Outillage industriel	27 884	7 792	1 594	9 257	5 360
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	5 279	12 799	6 522	6 227	3 943
618300 - Documentation technique	8 998	11 175	16 035	12 926	11 735
671200 - Pénalités, amendes	3 412	1 870	2 827	2 102	3 330
TOTAL DES DEPENSES	1 028 533	1 288 639	1 092 246	997 453	933 942



EXECUTION DU BUDGET - 2020

Sénat

Toutes directions confondues

Compte

DEPENSES

	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
205 - Logiciels	679 901,27	2 333 182,00	590 949,73	1 742 232,27	25,33%	-13,08%	-88 951,54
205000 - Logiciels	679 901,27	2 333 182,00	590 949,73	1 742 232,27	25,33%	-13,08%	-88 951,54
213 - Constructions	10 299 454,60	14 784 200,00	6 194 088,76	8 590 141,24	41,90%	-39,86%	-4 105 396,04
213100 - Bâtiments	0,00	28 700,00	22 611,04	6 088,96	78,78%	NS	22 611,04
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	141 618,03	1 210 500,00	314 700,69	895 799,31	26,00%	122,22%	173 082,66
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	10 157 836,77	13 548 000,00	5 886 747,03	7 661 252,97	43,24%	-42,34%	-4 301 089,74
215 - Installations techniques, matériels et outillage	4 887 267,95	7 643 030,00	3 893 813,61	3 749 216,39	50,95%	-20,33%	-993 454,34
215100 - Installations complexes spécialisées	4 160 122,45	7 137 230,00	3 833 419,19	3 303 810,81	53,71%	-7,85%	-326 703,26
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	624 178,27	417 000,00	-15 065,18	432 065,18	-3,61%	-102,41%	-639 243,45
215400 - Matériel industriel	93 710,43	75 000,00	70 099,68	4 900,32	93,47%	-25,20%	-23 610,75
215500 - Outillage industriel	9 256,80	13 800,00	5 359,92	8 440,08	38,84%	-42,10%	-3 886,88
216 - Collections et oeuvres d'art	32 448,96	291 907,00	43 891,56	248 015,44	15,04%	35,26%	11 442,60
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	2 788,96	82 000,00	35 899,56	46 100,44	43,78%	1187,20%	33 110,60
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	29 660,00	209 907,00	7 992,00	201 915,00	3,81%	-73,05%	-21 688,00
218 - Autres immobilisations corporelles	1 945 671,56	6 259 376,00	2 426 209,42	2 833 166,58	46,13%	24,70%	480 537,86
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	11 730,84	0,00	390,48	-390,48	0,00%	-96,67%	-11 340,36
218200 - Matériel de transport	425 197,65	731 251,00	422 322,04	308 928,96	57,75%	-0,68%	-2 875,61
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 145 329,77	968 601,00	1 214 832,48	-246 231,48	125,42%	6,07%	69 502,71
218400 - Mobilier	200 234,56	765 000,00	708 566,29	56 433,71	92,62%	253,87%	508 331,73
218600 - Matériel labo photo	9 002,38	15 000,00	11 414,69	3 585,31	76,10%	26,80%	2 412,31
218700 - Matériel audiovisuel	154 176,36	2 279 524,00	68 683,44	2 210 840,56	3,01%	-55,45%	-85 492,92
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00%	NS	0,00
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	17 844 744,54	30 311 695,00	13 148 923,08	17 162 771,92	43,38%	-26,31%	-4 695 821,46

Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2019, le budget pour 2020 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le « solde budgétaire »), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** concourant à l'exercice, par le Sénat, de sa mission institutionnelle, **ont progressé en 2020 de 0,98 %** par rapport à 2019 pour s'établir à **307,78 millions d'euros** (+ 2,99 millions d'euros).

Cette augmentation est le reflet de **l'évolution contrastée** de ces diverses composantes ainsi que de **l'impact de la crise sanitaire**. Année de renouvellement sénatorial, 2020 a connu comme prévu une hausse de la subvention de l'AGAS afin de prendre en charge les diverses indemnités versées aux collaborateurs dont le contrat de travail s'est achevé avec la fin du mandat de leur employeur (**+ 4,63 millions d'euros**). Néanmoins, **les aides à l'exercice du mandat parlementaire** prises dans leur ensemble ont connu une progression plus limitée (**+ 1,87 million d'euros**) en raison de la moindre consommation des crédits de l'avance pour frais de mandat (**- 3,98 millions d'euros** par rapport à 2019). La différence est constituée de l'augmentation de la subvention de fonctionnement des groupes politiques à la suite de la réforme de ses modalités de calcul, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (+ 1,36 million d'euros), et de l'effet de la création d'un huitième groupe.

De même, **les frais de déplacement et de mission ont reculé de 43,36 %** en un an, à **4,31 millions d'euros**, sous l'effet de la crise sanitaire, qui a conduit à l'annulation de la très grande majorité des déplacements à l'étranger des commissions, délégations et groupes interparlementaires d'amitié. A l'inverse, les dépenses relatives aux locations (immobilières ou de logiciels informatiques), à la maintenance ou encore aux honoraires de divers bureaux d'études ou prestataires sont en hausse malgré, dans ces deux derniers domaines, une sous-exécution par rapport au budget réparti.

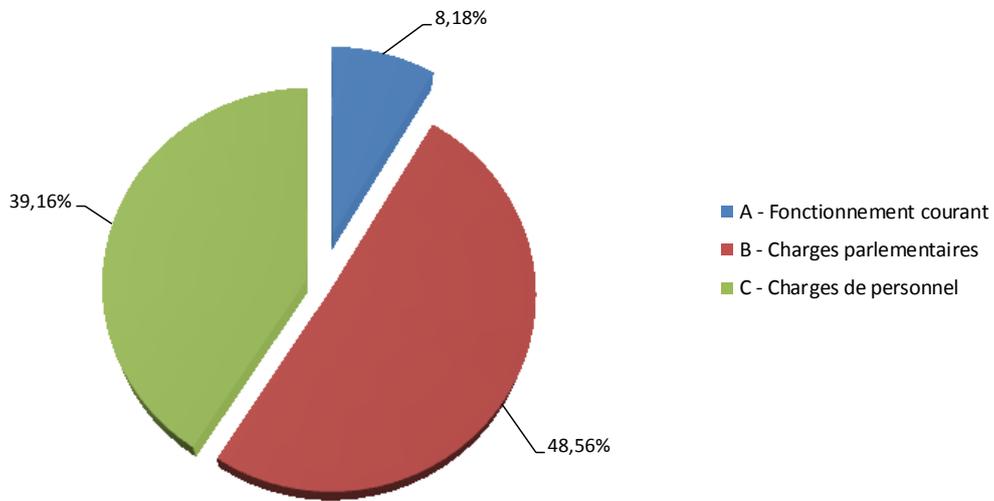
Enfin, après plusieurs années de baisse continue, les **charges de rémunération du personnel** titulaire connaissent une augmentation conjoncturelle de **2,1 %** (91,54 millions d'euros) en raison du nombre inhabituellement élevé (dix-neuf) de séances supplémentaires s'étant déroulées le weekend, en particulier pour examiner, dans des délais extrêmement contraints, les différents projets de loi relatifs à la gestion de la crise sanitaire.

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 049 029	1 038 919	1 100 203	876 542	897 173
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 446 632	3 382 714	3 049 417	3 564 346	3 204 040
607 - Achats de marchandises	33 494	20 341	37 260	66 592	18 235
611 - Sous-traitance générale	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582	2 961 712
613 - Locations	1 795 818	1 946 333	1 974 153	1 521 220	2 250 029
614 - Charges locatives et de copropriété	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678
615 - Entretien, réparations, restauration	7 495 195	7 431 226	7 045 260	5 772 982	6 242 064
616 - Assurances	220 292	217 317	201 493	256 333	205 433
617 - Etudes et recherche	230 131	83 886	136 591	293 092	173 010
618 - Divers	1 448 305	1 459 209	1 466 199	1 517 129	1 348 546
621 - Personnel extérieur	28 339	0	41 827	28 545	50 432
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856	2 951 481
623 - Publicités, publications, relations publiques	421 942	373 532	413 136	399 185	328 539
624 - Transport de biens et transport du personnel	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 658 700	7 995 412	7 940 597	7 605 087	4 307 240
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 428 669	3 391 968	3 295 220	3 468 084	2 992 176
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	393 461	422 205	438 464	543 071	565 924
637 - Taxes diverses	0	0	0	0	30 812
641 - Indemnités des Sénateurs	30 997 574	31 322 006	31 647 354	31 636 907	31 598 996
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 454 142	11 810 960	12 177 107	12 202 168	12 187 869
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 727 105	16 703 937	16 665 646	16 578 350	16 613 512
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032
647 - Autres charges sociales	1 937 681	2 321 552	1 981 316	1 875 782	1 919 812
648 - Autres charges de personnel	60 816	74 205	28 014	42 754	40 265
649 - Accessoires de pensions	5 338 411	5 370 713	5 661 401	5 731 106	5 748 417
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	0	2 685	3 802	0	0
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	112 264	48 278	38 429	87 305	27 999
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	100 663 458	104 393 609	92 962 102	101 132 222	103 001 978
659 - Autres subventions	1 947 449	1 820 390	1 964 897	2 110 915	2 260 076
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 912	1 870	4 327	237 902	686 858
678 - Autres charges exceptionnelles	0	91 397	98 424	6 770	717 245
TOTAL DES DEPENSES	305 702 447	309 359 995	297 297 461	304 790 869	307 779 104

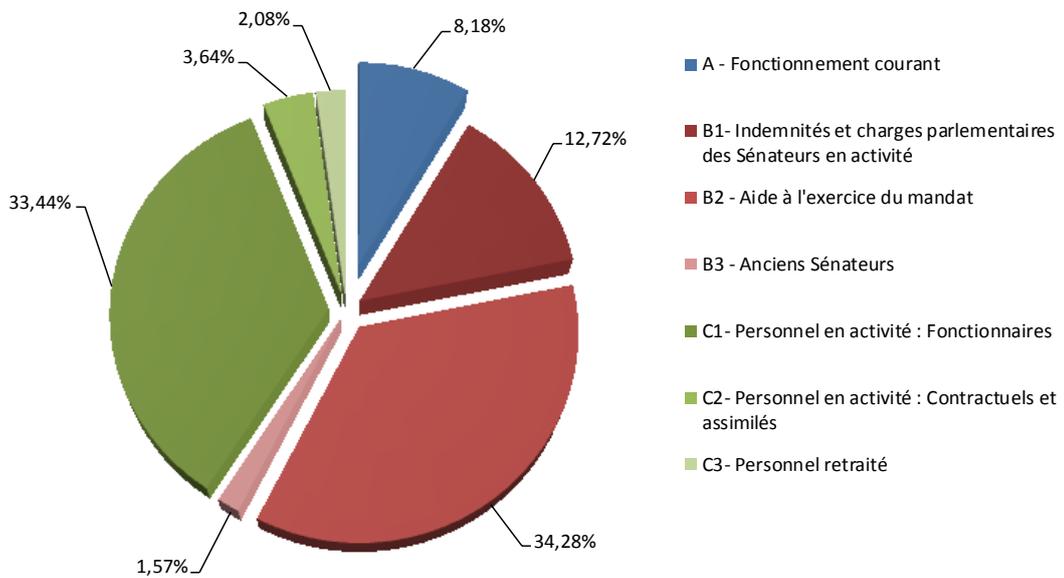
Par **destination** (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

I - INVESTISSEMENT	13 148 923	4,10%
II - FONCTIONNEMENT	307 779 104	95,90%
A - Fonctionnement courant	26 237 332	8,18%
B - Charges parlementaires	155 856 936	48,56%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 815 427	12,72%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	110 009 235	34,28%
B3 - Anciens Sénateurs	5 032 274	1,57%
C - Charges de personnel	125 684 836	39,16%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	107 315 737	33,44%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	11 689 939	3,64%
C3- Personnel retraité	6 679 160	2,08%
Total des dépenses	320 928 027	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement courant :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
605100 - Travaux d'impression	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	501	1 427	1 329	985	352,03
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	230 522	227 929	218 909	249 919	344 305
605400 - Achats de mobilier et décors	68 388	55 589	73 942	28 316	22 139
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 352	15 587	3 471	2 609	1 703
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	22 982	96 142	127 462	33 663	27 136
605810 - Ouvrages	90 443	72 384	61 051	72 534	57 457
605820 - Journaux à l'unité	0	0	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	0	0	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 082	2 474	5 521	6 706	2 092
605870 - Abonnement au JO	0	0	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	264 962	339 127	375 580	304 691	313 329
606110 - Eau	180 888	259 640	213 701	273 861	125 605
606120 - Electricité et gaz	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619
606130 - Chauffage urbain	1 019 419	937 835	623 123	833 198	717 828
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	407 286	340 423	265 627	239 948	307 786
606400 - Fournitures administratives	283 558	260 562	276 812	291 423	245 803
606600 - Carburant	176 307	200 570	216 837	215 457	164 402
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	26 856	76 687	52 216	17 312	121 404
606800 - Autres matières et fournitures	196 635	190 994	232 781	230 228	227 537
606900 - Fournitures ateliers	27 456	10 668	10 757	17 275	7 055
607000 - Achats de marchandises	33 494	20 341	37 260	66 592	18 235
611000 - Sous-traitance générale	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582	2 961 712
611100 - Traductions	0	0	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 390 171	1 530 431	1 556 676	1 105 794	1 533 907
613510 - Locations mobilières	391 654	398 207	408 851	406 800	412 975
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	13 994	17 695	8 626	8 626	303 147
614000 - Charges locatives et de copropriété	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	785 645	488 261	921 015	767 779	656 019
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	468 851	555 963	491 573	549 351	503 427
615600 - Maintenance	6 240 700	6 387 002	5 632 672	4 455 852	5 082 619
616000 - Assurances	220 292	217 317	201 493	256 333	205 433
617000 - Etudes et recherche	230 131	83 886	136 591	293 092	173 010
618110 - Achats et abonnements publications diverses	885 476	930 649	960 138	970 980	966 325
618120 - Archives audiovisuelles	26 805	24 618	28 085	17 820	15 978
618140 - Abonnements télévision	8 496	8 877	9 349	8 368	8 018
618150 - Documentation électronique	11 661	9 343	3 315	2 357	2 743
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	22 663	23 002	23 002	17 251	0
618300 - Documentation technique	23 976	32 228	27 021	24 082	21 953
618400 - Versement à des organismes de formation	388 044	368 509	351 216	405 037	286 997
618410 - Formation langues étrangères	74 224	56 024	56 977	61 229	43 554
618450 - Conception épreuves de concours	6 960	5 959	7 096	10 005	2 928
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	0	0	50,37
622600 - Honoraires	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856	2 951 481
623100 - Annonces et insertions	15 839	18 184	16 488	6 565	6 168
623300 - Organisation de manifestations et expositions	145 503	110 277	113 352	115 049	55 688
623600 - Catalogue et imprimés	46 417	37 600	55 003	37 493	30 393
623700 - Publications	97 930	90 188	93 755	92 937	71 960
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330
625 - Déplacements, missions et réceptions	281 675	209 401	270 670	257 189	167 338
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	728 280	655 076	697 128	707 139	567 814
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703
626250 - Autres frais de télécommunications	68 701	63 484	67 334	65 715	74 001
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	393 461	422 205	438 464	543 071	565 924
637000 - Taxes diverses	0	0	0	0	30 812
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	0	2 685	3 802	0	0
659000 - Autres subventions	32 370	5 370	25 739	25 000	25 374
659110 - Subvention aux Restaurants	703 795	641 975	757 651	873 136	1 141 167
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	0	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	74 404	71 404	68 404	65 404	69 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	212 678	230 083	213 620	262 409	253 194
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0	0	0	0	0
659160 - Subventions diverses	64 966	48 500	56 000	56 000	56 000
671200 - Pénalités, amendes	13 912	1 870	4 327	237 902	686 858
678000 - Autres charges exceptionnelles	0	91 397	98 424	6 770	717 245
TOTAL DES DEPENSES	25 302 021	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**⁶, assimilables aux frais généraux, sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
60 - Achats	4 529 155	4 441 974	4 186 880	4 507 482	4 119 447
61 - Travaux et services extérieurs	13 927 175	13 811 090	14 045 428	12 511 991	13 411 472
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 371 378	4 479 607	3 691 778	3 955 644	4 169 876
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 372 188	1 424 801	1 437 548	1 528 611	1 587 294
65 - Autres charges de gestion courante	1 088 212	1 000 017	1 125 216	1 281 949	1 545 139
67 - Charges exceptionnelles	13 912	93 267	102 751	244 672	1 404 103
TOTAL DES DEPENSES	25 302 021	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332

a) Les achats de fournitures et de biens

Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** ont correspondu à des dépenses de **897 173 euros**, pour une prévision de 906 685 euros, soit un **taux d'exécution de 98,95 %**, et une augmentation de 2,35 % par rapport à 2019.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a consommé **315 734 euros** à ce titre, soit un taux d'exécution de 114,36 % et une **augmentation de 0,89 %** par rapport à 2019. Relèvent de cette catégorie notamment l'ensemble des achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers dédiés à l'entretien des installations du Sénat ou encore les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores.

La **Direction des Systèmes d'Information** a quant à elle dépensé **342 731 euros**, essentiellement pour l'achat de consommables et autres petits matériels informatiques, en **hausse de 37,29 %** par rapport à 2019 en raison de l'acquisition de 600 postes téléphoniques dans le cadre de l'opération pluriannuelle de rénovation des réseaux téléphoniques et Ethernet.

Les **Directions de la Séance, de la Bibliothèque et des Archives, de la Communication** et de la **Logistique et des Moyens généraux** ont dépensé respectivement **128 759 euros** pour les impressions des documents parlementaires, **61 223 euros** pour des achats de livres, **28 840 euros** pour l'achat de petits matériels audiovisuels et **20 185 euros** pour l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions.

Les dépenses relatives aux **achats non stockés de matières et fournitures**, ont représenté **3 204 040 euros**, en quasi-totalité du fait de la **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** et de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux**.

⁶ Les dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel n'y figurent pas.

La Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins a utilisé **2 201 623,98 euros**, en **recul de 15,12 %** par rapport à 2019. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de **fluides** (eau, électricité, gaz...), qui sont très largement dépendantes de facteurs externes : évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques, mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

Les **dépenses en eau** diminuent de 45,21 %. Toutefois ces premiers résultats doivent être analysés avec précaution car ils prennent en compte un remboursement de près de 28 000 euros lié à un point de distribution qui était comptabilisé en doublon.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** diminuent de 11 %, et celles de chauffage de 13,85 %. Dans ce dernier cas, alors que les dépenses de gaz du site de Longpont-sur-Orge sont relativement stables, celles du Sénat sont en très forte baisse en raison de régularisation des factures émises en 2019.

Agrégat des dépenses de fluides du Sénat

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
606110 - Eau	151 860	213 177	165 968	232 793	99 455
606120 - Electricité et gaz	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619
606130 - Chauffage urbain	1 019 419	937 835	623 123	833 198	717 828
TOTAL DES DEPENSES	2 299 508	2 256 346	1 946 654	2 511 635	2 103 901

La Direction de la Logistique et des Moyens généraux a dépensé **955 508,49 euros**, ce qui correspond à un taux de consommation de son enveloppe de 81,88 % et à une augmentation de 4,51 % par rapport à 2019, qui résulte d'achats de fournitures d'entretien et de petit équipement plus élevés qu'anticipé, malgré une baisse notable des dépenses de carburant (- 23,7 %).

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
606110 - Eau (fontaines)	29 028	46 463	47 733	41 068	26 151
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	407 286	340 423	265 627	239 948	307 786
606400 - Fournitures administratives	283 558	260 562	276 812	291 423	245 802
606600 - Carburant	176 307	200 570	216 837	215 457	164 402
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	26 856	76 687	52 216	17 312	121 404
606800 - Autres matières et fournitures	196 635	190 994	232 781	230 228	227 537
606900 - Fournitures ateliers	27 456	10 668	10 757	17 275	7 055
TOTAL DES DEPENSES	1 147 125	1 126 368	1 102 763	1 052 711	1 100 137

b) Les services extérieurs

(1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **1 914 007,24 euros** à ce titre en 2020, soit une **baisse de 6,22 %** dont la quasi-totalité concerne le marché relatif aux prestations suivantes :

- les enregistrements vidéo des débats en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles de réunion multimédia Clemenceau, Médicis et Monory, pour un montant de **792 778 euros** ;
- l'exploitation des autres équipements audiovisuels (du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, pour **1 111 861 euros**, soit le montant forfaitaire prévu au marché.

Ces dépenses contribuent directement aux « **fonctions support** » à l'**activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après.

Agrégat des dépenses des « fonctions support » à l'activité législative

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES						
Impressions	409 432	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659
605100 - Travaux d'impression	409 432	361 796	228 259	232 937	177 119	128 659
Captation télévisuelle	856 996	889 854	619 138	935 490	1 006 364	955 515
611000 - Sous-traitance générale	722 215	747 130	462 709	777 920	842 192	792 778
615600 - Maintenance	134 781	142 725	156 430	157 571	164 172	162 737
Exploitation audiovisuelle	922 102	959 517	1 073 692	1 144 160	1 173 368	1 171 411
611000 - Sous-traitance générale	882 925	905 921	980 658	1 084 650	1 114 417	1 111 861
615600 - Maintenance	39 177	53 596	93 033	59 510	58 951	59 550
Communication institutionnelle et multimédia	759 195	663 106	688 885	679 673	676 512	547 399
622600 - Honoraires	726 600	640 010	668 280	648 480	648 480	547 399
623700 - Publications	32 595	23 096	20 605	31 193	28 032	0
Frais de diffusion audiovisuelle	178 568	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	178 568	116 253	117 283	134 538	147 141	164 330
TOTAL DES DEPENSES	3 126 294	2 990 526	2 727 257	3 126 798	3 180 504	2 967 314

Pour les **locations**, une dépense de **14 251 euros** a été engagée, pour un budget de 49 000 euros, la crise sanitaire ayant entraîné l'annulation ou la diminution du format des manifestations événementielles.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **263 514 euros**, qui a concerné principalement la maintenance des du centre de production télévisuelle, pour 162 737 euros et la maintenance de la plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires, pour 50 763 euros.

Les **diverses autres dépenses de communication** sont en baisse de 14,41 % par rapport à 2019, à **286 102 euros**, en raison de la diminution des frais de réalisation du panorama de presse quotidien, qui en représentent plus de 90 % (260 608 euros, contre 307 615 euros en 2019), à la suite du renouvellement du marché intervenu au début du mois d'octobre 2020.

Les **rémunérations d'intermédiaires et les honoraires** ont diminué de 15,90 %, à **568 036 euros**, en raison de l'arrivée à échéance, au 1^{er} novembre 2020, du marché pour la conception et l'animation du dispositif de communication en ligne du Sénat et de son non-renouvellement immédiat.

Enfin, les dépenses de **publicité, publications, relations publiques** se sont élevées à **201 273 euros**, en baisse de 6,67 % par rapport à l'année précédente. En effet, en 2020, il n'a pas été nécessaire de procéder au retraitage de la brochure de présentation du Sénat du fait de la crise sanitaire.

(2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, de réparation et de restauration** ont représenté **2 802 428 euros**, qui se répartissent entre prestations de maintenance, pour 2 003 614 euros, qui concernent l'entretien et la maintenance des équipements, travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, pour 656 019 euros, et travaux d'entretien des biens mobiliers, pour 142 796 euros. Ces dépenses ont connu une **hausse de 6,79 %** en un an.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire se sont élevés à **1 476 435 euros**.

Les **charges locatives et de copropriété** ont été de **230 678 euros**, en hausse de 14,39 %.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté, quant à elles, **787 781 euros**.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 085 216 euros**, soit un taux de consommation des crédits de 56,48 % seulement, en raison des retards constatés, en lien notamment avec la crise sanitaire, dans la réalisation des principaux chantiers de rénovation immobilière.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des six derniers exercices.

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES						
Travaux	12 779 952	5 193 958	21 146 228	16 131 477	15 095 486	9 988 499
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	212 126	3 021 597	8 939 380	2 097 802	141 618	314 701
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	10 419 094	918 565	8 500 104	11 159 288	10 157 837	5 856 747
215100 - Installations complexes spécialisées	1 850 070	1 165 087	3 696 201	2 864 976	4 160 122	3 833 419
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	279 823	68 225	163	9 411	624 178	-15 065
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	18 839	20 485	10 380	0	11 731	-1 303
Fluides	2 412 677	2 299 508	2 256 346	1 946 654	2 511 635	2 103 901
606110 - Eau	197 605	151 860	213 177	165 968	232 793	99 455
606120 - Electricité et gaz	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644	1 286 619
606130 - Chauffage urbain	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123	833 198	717 828
Nettoyage	615 566	668 730	663 768	737 322	759 918	787 781
611000 - Sous-traitance générale	615 566	668 730	663 768	737 322	759 918	787 781
Location	1 576 857	1 363 084	1 472 256	1 497 789	1 010 452	1 476 435
613200 - Locations immobilières	1 576 857	1 363 084	1 472 256	1 497 789	1 010 452	1 476 435
Charges locatives et de copropriété	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678
614000 - Charges locatives et de copropriété	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655	230 678
Entretien et maintenance	5 092 982	5 138 024	4 794 450	4 043 427	2 503 076	2 659 633
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	866 361	785 645	488 261	921 015	767 779	656 019
615600 - Maintenance	4 226 620	4 352 379	4 306 189	3 122 412	1 735 297	2 003 614
Honoraires	1 012 550	1 905 074	2 089 525	1 159 373	941 421	1 085 216
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 012 550	1 905 074	2 089 525	1 159 373	941 421	1 085 216
Impôts et taxes	395 396	392 774	414 256	433 709	539 289	564 854
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	395 396	392 774	414 256	433 709	539 289	564 854
TOTAL DES DEPENSES	24 328 906	17 240 182	33 167 684	26 211 881	23 562 932	18 896 996

(3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** de la **Direction des Systèmes d'Information**, en **hausse de 19,66 %** (+ 443 328 euros) par rapport à 2019, s'élèvent à **2 697 864 euros**. Cette croissance s'explique notamment par la maintenance du scrutin électronique dans la salle des Séances, mis en place le 9 octobre 2019 (91 800 euros), et par la maintenance de différents matériels acquis pour renforcer la sécurité et les performances du système d'information du Sénat.

Les principaux postes concernent la maintenance des matériels bureautiques, pour **695 337 euros**, le progiciel de gestion de la paie et des ressources humaines, pour **374 591 euros**, ou encore la sécurité informatique, à hauteur de **120 987 euros**.

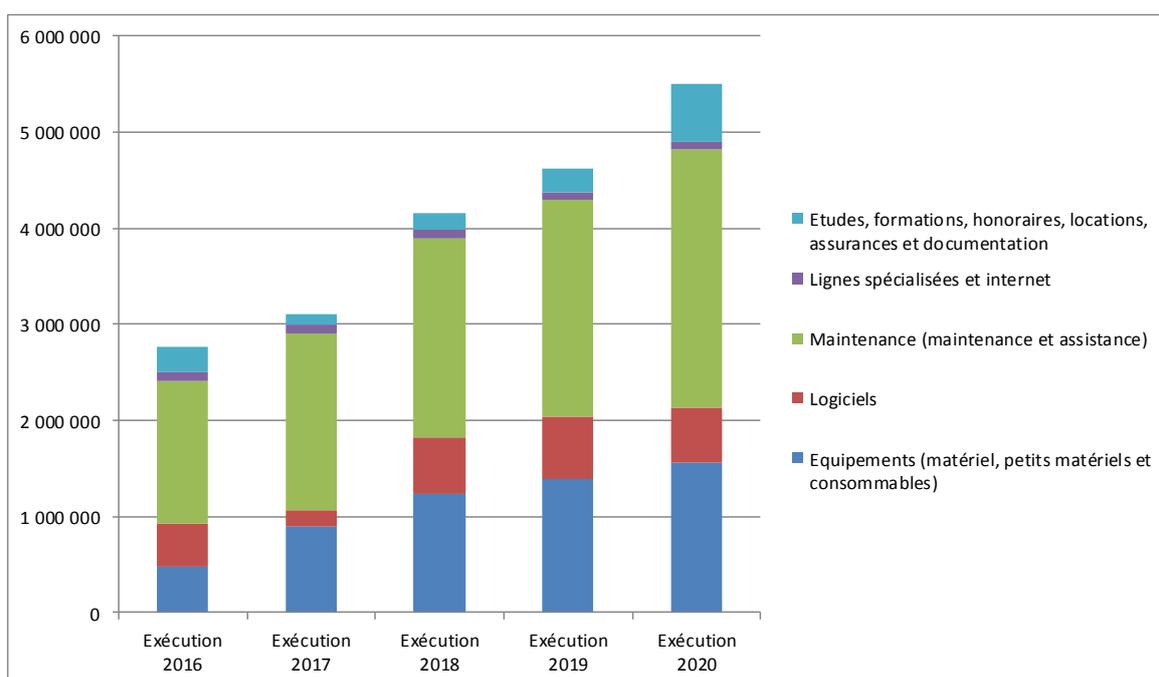
Les frais de télécommunication pour les lignes spécialisées se sont élevés à **80 703 euros**.

Enfin, les dépenses de **location de matériels et logiciels** informatiques sont en **forte augmentation**, passant de 8 626 euros en 2019 à **303 147 euros** en 2020. C'est la conséquence du fait que, contrairement à ce qui avait initialement été envisagé, les dépenses liées à la dématérialisation de la chaîne comptable ont comporté une quote-part importante de logiciels, à hauteur de 297 284 euros, considérés comme des locations et non comme des acquisitions logicielles.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	479 726	900 579	1 234 218	1 395 249	1 554 946
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	249 204	675 796	1 015 309	1 145 330	1 212 314
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	230 522	224 783	218 909	249 919	342 631
Logiciels	441 612	169 433	586 554	643 355	570 376
205000 - Logiciels	441 612	169 433	586 554	643 355	570 376
Maintenance (maintenance et assistance)	1 489 239	1 838 092	2 079 084	2 254 566	2 697 894
615600 - Maintenance	1 489 239	1 838 092	2 079 084	2 254 566	2 697 894
Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	263 314	122 848	169 464	237 435	605 216
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 626	8 626	8 626	8 626	303 147
616000 - Assurances	3 647	3 753	3 932	0	0
617000 - Etudes et recherche	145 660	34 902	42 042	108 762	36 402
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	88 896	64 084	64 595	95 423	52 713
622600 - Honoraires	16 485	11 484	50 270	24 624	212 954
TOTAL DES DEPENSES	2 761 424	3 112 748	4 155 092	4 616 164	5 509 135



(4) Les dépenses de la Bibliothèque

Pour les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux, les dépenses de la Direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **57 457 euros**, en baisse de 27,81 % par rapport à 2019.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation** des documents ont représenté une dépense de **179 936 euros**, sans variation notable par rapport à l'année précédente (- 0,7 %).

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à **698 868 euros**, principalement destinées aux achats et abonnements (682 890 euros), mais aussi à la conservation des archives audiovisuelles.

(5) Les frais postaux et de télécommunications

L'essentiel des crédits⁷ couvrent :

- les **frais postaux** du Sénat, pour un total de **1 439 412 euros**, dont **1 300 893 euros** relevant du **forfait affranchissement des Sénateurs ainsi que des directions**, en forte baisse (- 20,27 %) par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire, qui a réduit les envois pendant la période de confinement du printemps 2020 ;
- le **forfait téléphonique** des Sénateurs, soit une dépense de **1 383 154 euros**, en baisse de 8,49 % en un an. Cette diminution provient notamment du renouvellement du marché de téléphonie en 2020, de la faible consommation « hors forfait », liée à la baisse des déplacements effectués par les Sénateurs en dehors du territoire européen, ainsi que d'un moindre taux d'équipement et de souscription de lignes par les nouveaux Sénateurs.

⁷ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 772 634	1 591 090	1 772 847	1 805 287	1 439 412
626210 - Abonnement téléphonique	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 398 059
626220 - Lignes spécialisées et internet	87 533	81 796	85 771	85 559	80 703
626250 - Autres frais de télécommunications	68 701	63 484	67 334	65 715	74 001
TOTAL DES DEPENSES	3 428 669	3 391 968	3 295 220	3 468 084	2 992 176

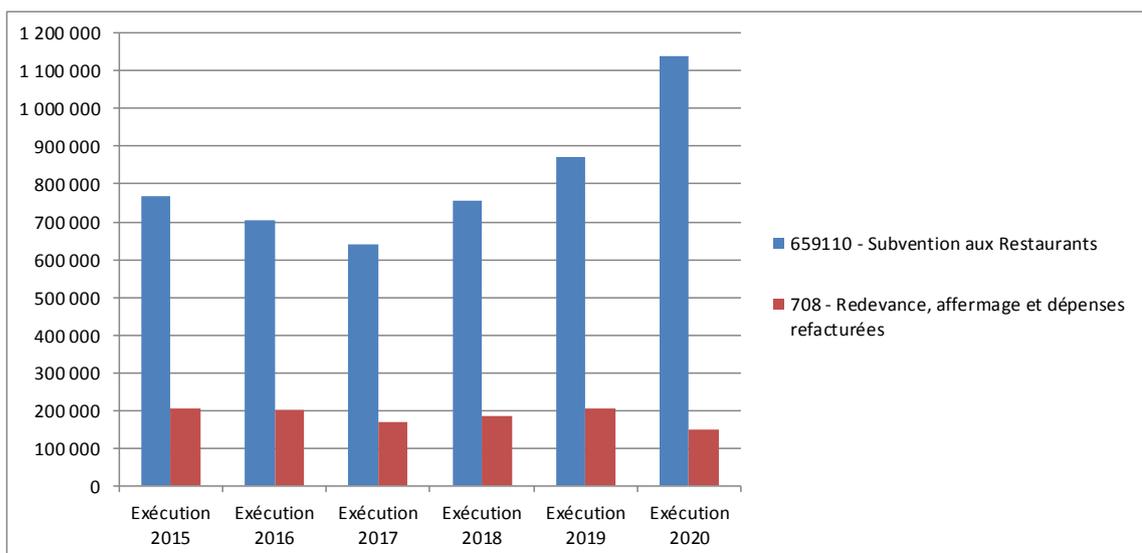
(6) Les subventions

La subvention versée **aux restaurants du Sénat** a augmenté de 268 031 euros en 2020, passant de 873 136 euros à **1 141 167 euros**, ce qui représente une augmentation de 30,70 %.

En effet, le Sénat a versé des **indemnités** au titulaire de la délégation de service public pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur son activité et compenser sa perte de chiffre d'affaires, et ce alors que le nombre de repas servis et au titre desquels il perçoit une subvention a diminué d'environ un tiers par rapport à l'année précédente.

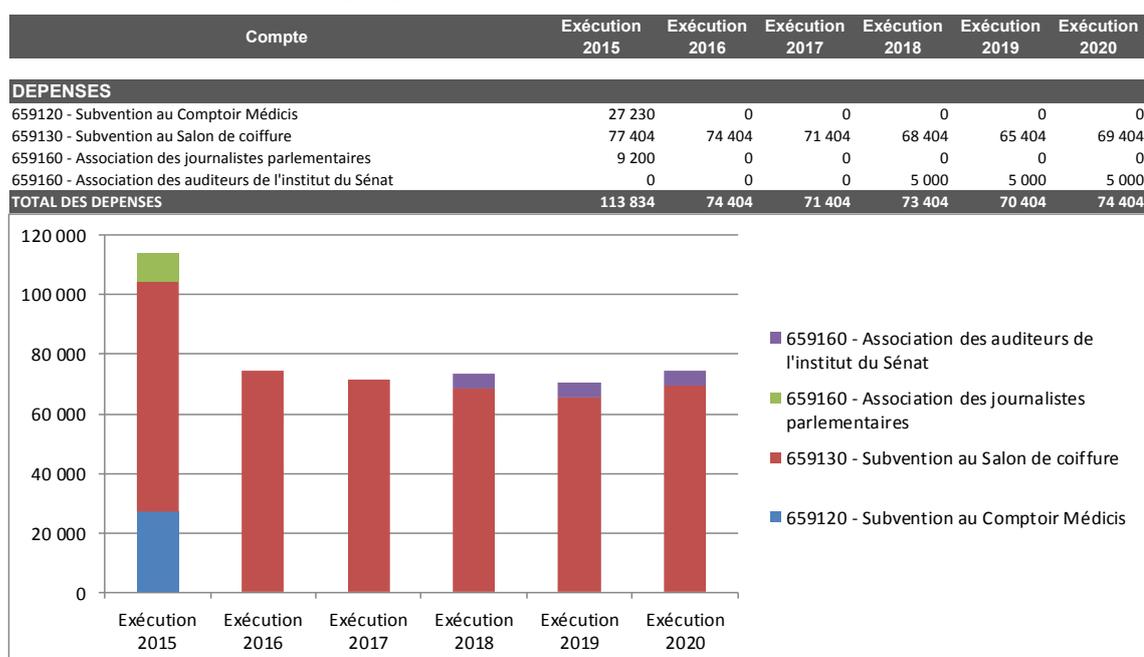
Subvention nette aux restaurants

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
RESTAURANTS						
659110 - Subvention aux Restaurants	769 745	703 795	641 975	757 651	873 136	1 141 167
Restaurant des Sénateurs	138 432	145 435	124 390	164 015	148 475	171 915
Restaurants des personnels	631 313	558 360	517 585	593 636	724 661	969 252
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	203 915	199 837	168 027	184 094	204 073	150 206
708110 - Redevance, affermage, restaurants	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438	140 196
708810 - Dépenses refacturées	10 090	10 305	5 230	7 635	13 635	10 010
SOLDE	565 830	503 958	473 948	573 557	669 064	990 961



La **subvention au salon de coiffure** a été de **69 404 euros**, contre 65 404 euros en 2019 (+ 6,12 %), une **indemnité** exceptionnelle de 7 000 euros ayant été versée à l'exploitant pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur son activité tandis que le montant théorique de cette subvention (62 404 euros) poursuivait sa diminution engagée en 2016.

Agrégat des subventions diverses*



Enfin, il convient de mentionner les **subventions** versées à :

- la Garde Républicaine (**253 194 euros**), qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (**25 000 euros**), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (**16 000 euros**), pour l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (**10 000 euros**) et l'Association des auditeurs de l'Institut du Sénat (**5 000 euros**).

(7) Les autres dépenses

Les **dépenses d'assurance**, pour les polices « dommage aux biens », « individuelle accident » et « flotte automobile », se sont élevées à **205 433 euros** en 2020.

Le recours à la **sous-traitance** correspond essentiellement :

- aux dépenses de la Direction de la Communication pour l'exploitation des équipements audiovisuels du Sénat (**1 914 007,24 euros** ; cf. *supra*) ;
- à celles de la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (**787 781 euros**) pour financer les prestations de nettoyage de certains locaux du Palais du Luxembourg et de ses dépendances.

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Les **indemnités parlementaires**⁸ (indemnité de base, indemnité de résidence, indemnité de fonction) ont représenté une dépense de **31 598 995 euros** en 2020, en **baisse de 0,12 %** par rapport à l'exercice précédent. En l'absence de toute augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, sur la base duquel elles sont calculées, la baisse constatée est due notamment à l'absence de versement d'indemnité parlementaire durant un mois à deux membres du Gouvernement élus au Sénat à compter du 1^{er} octobre 2020, en application de l'article LO 153 du code électoral, alors qu'aucune vacance de siège n'avait été constatée en 2019. Ainsi, comme en 2019, l'indemnité de base a représenté environ 74 % de la dépense totale à ce titre, soit **23 470 049 euros**.

Les **indemnités à caractère familial** sont en **hausse de 2,30 %**, traduisant une double tendance : la diminution des indemnités versées en raison de l'avancée en âge des enfants des Sénateurs (- 13,2 % entre janvier et septembre par rapport à l'exercice précédent) et l'effet du renouvellement sénatorial, avec la prise en compte de nouveaux ayants droit (+ 71 entre octobre et décembre).

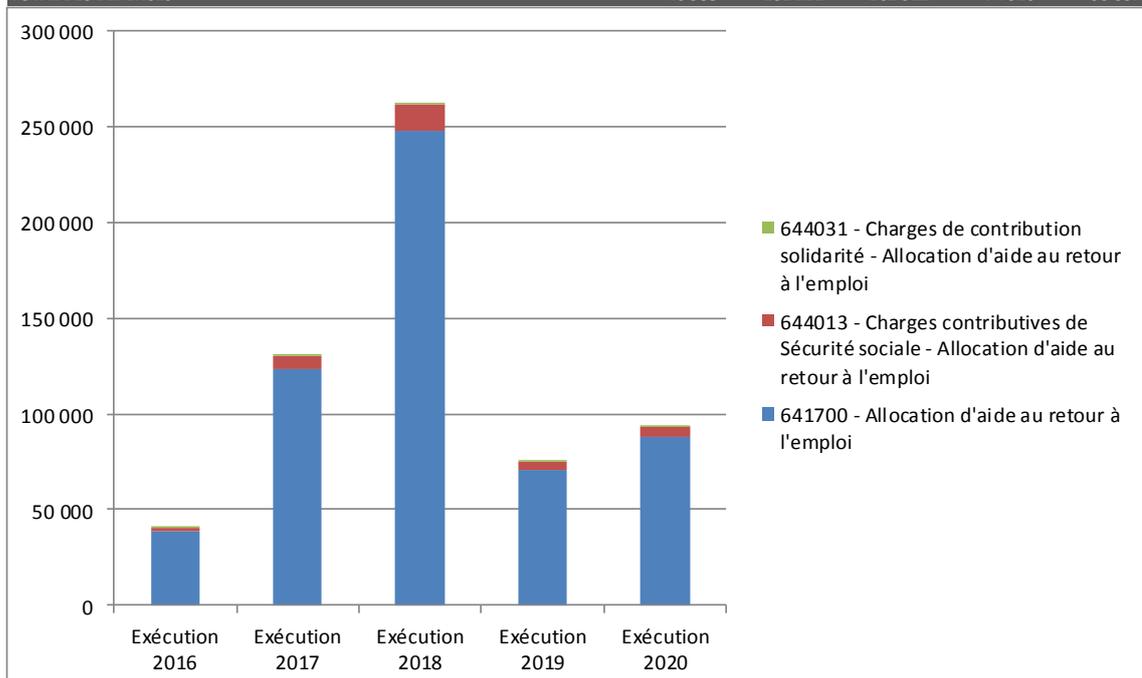
Enfin, les **dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi** (AARE), à laquelle peuvent prétendre les anciens Sénateurs sans emploi dont le revenu brut mensuel est inférieur au montant de l'indemnité parlementaire de base, pendant un maximum de six semestres, jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, ont progressé de 25,25 %, à **88 425 euros**, puisque cinq anciens Sénateurs en ont bénéficié après le renouvellement sénatorial de septembre 2020.

⁸ Dont les modalités de calcul sont présentées à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	38 624	123 644	247 750	70 599	88 425
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	2 206	7 063	14 152	4 033	5 051
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	158	504	1 011	288	361
TOTAL DES DEPENSES	40 988	131 211	262 912	74 920	93 837



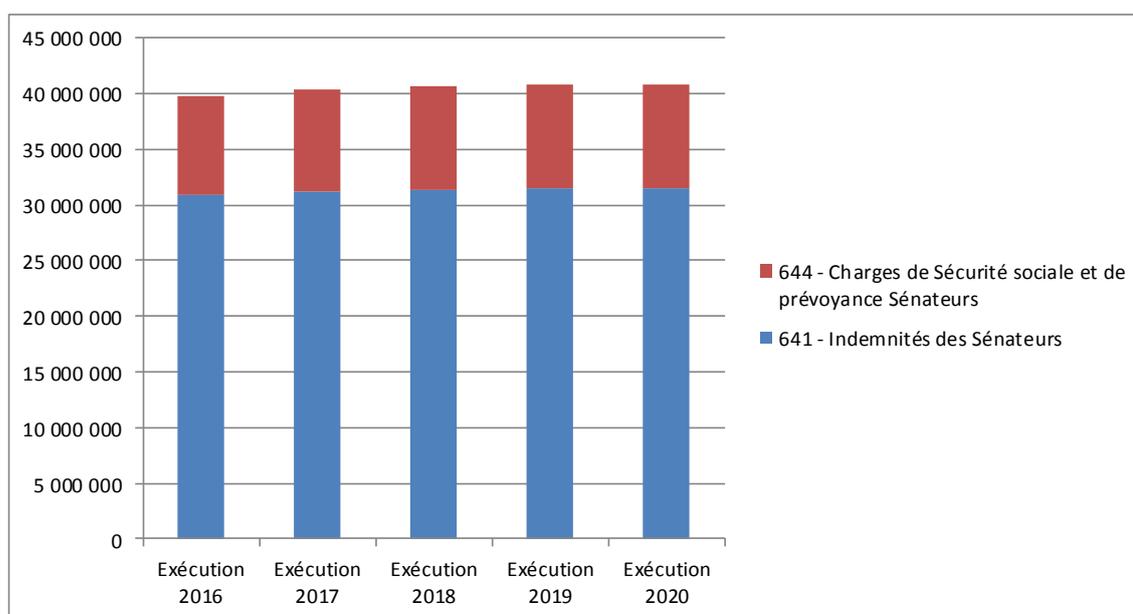
b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les **charges de sécurité sociale et de prévoyance** des Sénateurs, dont l'évolution est similaire à celle de leurs rémunérations, se sont élevées à **9 304 857 euros en 2020**.

Par ailleurs, les **accessoires de pensions** des anciens Sénateurs pour les **majorations pour enfants** ont suscité une dépense de **2 060 836 euros**, en légère baisse par rapport à l'année précédente en raison de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

Les dépenses exposées au titre de l'indemnité des Sénateurs en activité s'établissent comme suit :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
641 - Indemnités des Sénateurs	30 958 949	31 198 362	31 399 605	31 566 308	31 510 571
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	8 882 503	9 207 532	9 280 237	9 318 228	9 304 857
TOTAL DES DEPENSES	39 841 452	40 405 894	40 679 842	40 884 537	40 815 427



c) Les aides à l'exercice du mandat

Depuis 2011, les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** constituent le **premier poste de dépenses du budget du Sénat**. Entrent dans cette catégorie les crédits mis à la disposition des Sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs, les moyens matériels mis à leur disposition pour exercer leur mandat ainsi que les ressources versées aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

En 2020, **103 001 978 euros** ont été dépensés à ce titre, en **hausse de 1,85 %** par rapport à 2019, en raison notamment du renouvellement sénatorial de septembre 2020.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière de leurs collaborateurs**, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les tâches directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs,

tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. Il s'élève, depuis le 1^{er} novembre 2018, à **8 402,85 euros bruts** par mois.

La réglementation définie par le Bureau et le Conseil de Questure prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

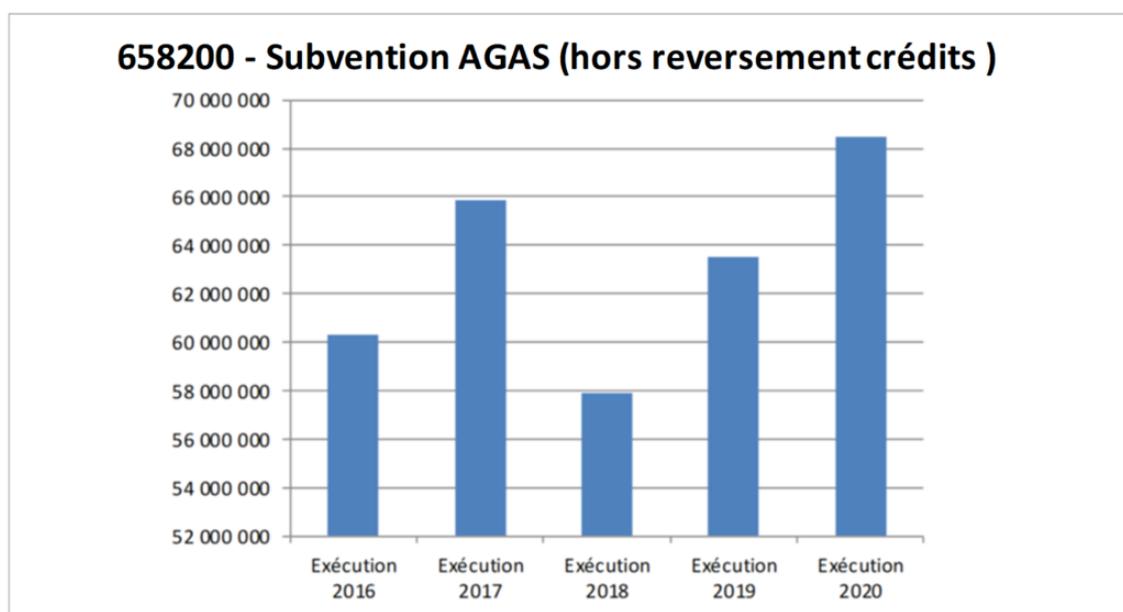
La subvention versée à l'Association de gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) s'est élevée à 68 438 636 euros en 2020. Cette dépense est en **hausse de 7,79 %** par rapport à 2019. Cette évolution résulte du **coût du renouvellement sénatorial**, le montant des indemnités versées aux collaborateurs licenciés à la suite de la fin de mandat de leur employeur s'étant élevé à 3,97 millions d'euros. Par ailleurs, la reconstitution des équipes de collaborateurs par les Sénateurs après le renouvellement est intervenue rapidement : 874 collaborateurs au total étaient dénombrés fin décembre 2020, pour une moyenne annuelle de 875.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis le financement de la rémunération des collaborateurs de Sénateurs, le paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois et de diverses dépenses de l'association (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transports des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales).

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2020, la faculté ouverte aux Sénateurs de reverser une partie de leur crédit collaborateurs à leur groupe politique a été supprimée.

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits)	60 336 328	65 862 592	57 894 112	63 495 151	68 438 636
TOTAL DES DEPENSES	60 336 328	65 862 592	57 894 112	63 495 151	68 438 636



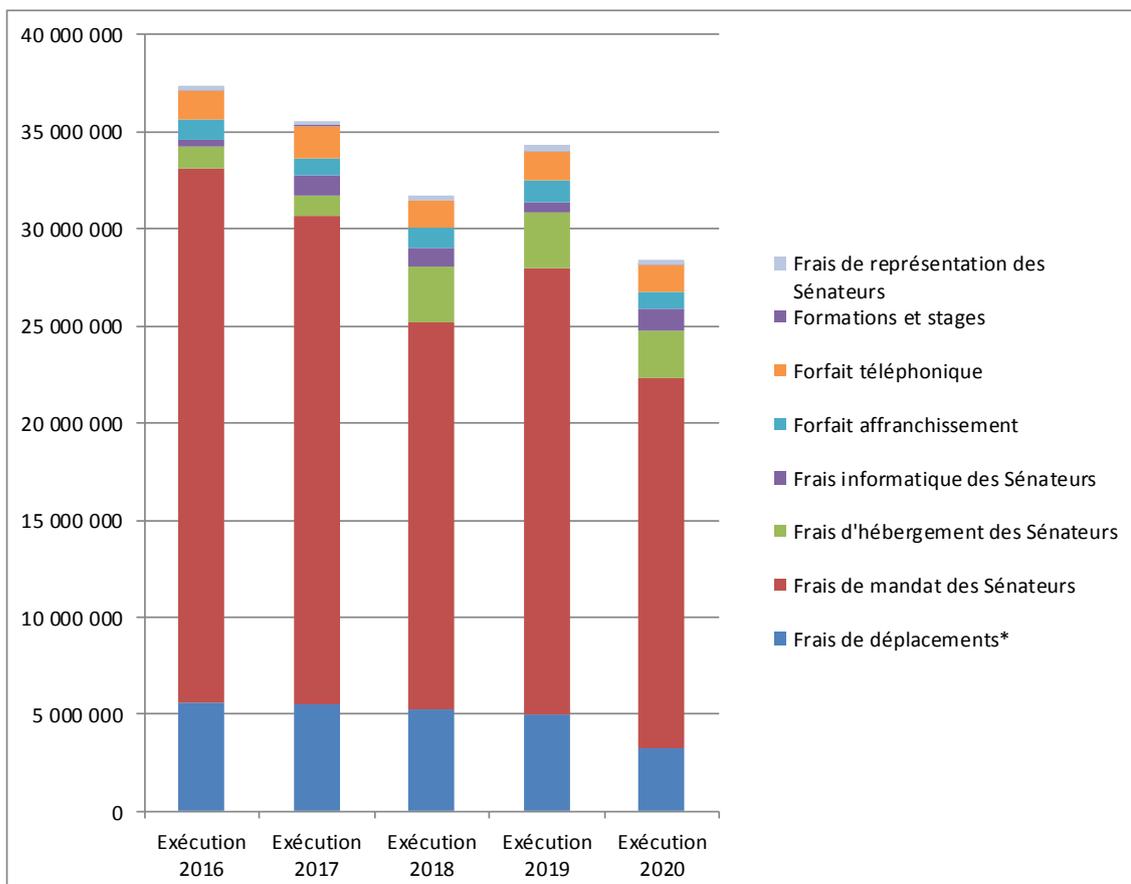
(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **28 413 878 euros**, en baisse de 17,15 % (- 5 883 566 euros) par rapport à 2019.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Frais de déplacements*	5 634 690	5 479 498	5 224 897	4 998 940	3 289 324
625110 - Avion	3 147 608	3 086 561	2 852 998	2 677 829	1 446 456
625110 - Train	1 112 116	1 139 290	1 250 066	1 205 256	1 036 226
625110 - Taxis	945 446	852 761	901 356	927 870	620 661
625110 - Ratp	184 715	180 561	190 263	184 995	184 496
625110 - Location de cars	1 067	7 348	6 644	2 989	1 485
625120 et 625150 - Divers	2 418	6 820	6 374	0	0
625120 - Hébergement	87 239	64 535	8 458	0	0
625140 - Péages et parking	154 081	141 623	8 737	0	0
Forfait affranchissement	1 044 354	936 014	1 075 719	1 098 147	871 598
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 044 354	936 014	1 075 719	1 098 147	871 598
Forfait téléphonique	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 383 154
626210 - Abonnement téléphonique	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523	1 383 154
Formations et stages	35 805	50 810	0	9 222	15 540
648230 - Formation aux langues étrangères	9 689	17 338	0	0	0
648250 - Autres formations	26 116	33 473	0	9 222	15 540
Frais de mandat des Sénateurs	27 469 289	25 186 442	19 981 530	22 988 545	19 008 536
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	27 469 289	25 186 442	19 981 530	22 988 545	19 008 536
Frais d'hébergement des Sénateurs	1 097 281	1 078 818	2 831 350	2 896 352	2 454 688
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	1 097 281	1 078 818	2 831 350	2 896 352	2 454 688
Frais informatique des Sénateurs	342 388	974 696	935 295	498 914	1 102 147
658320 - Frais informatique des Sénateurs	342 388	974 696	935 295	498 914	1 102 147
Frais de représentation des Sénateurs	231 286	149 475	299 671	295 801	288 891
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	231 286	149 475	299 671	295 801	288 891
TOTAL DES DEPENSES	37 354 894	35 511 352	31 717 730	34 297 445	28 413 878

*Source LMG



- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de frais de mandat est fondé sur le versement aux Sénateurs d'avances différenciées (avance générale, avance spécifique hébergement, avance spécifique représentation, avance spécifique informatique) certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée par le Sénat (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Le montant mensuel de l'avance générale est fixé à 5 900 euros pour tous les Sénateurs, à l'exception de ceux élus dans les départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un **rehaussement** de respectivement **340 euros** et **2 275 euros**.

La dépense totale au titre des frais de mandat des Sénateurs, toutes avances confondues, s'est élevée à **19 008 536 euros** en 2020, en **baisse de 17,31 %** (- 3,98 millions d'euros) par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire et des restrictions d'activité qu'elle a entraînées.

- Les **avances spécifiques** ont repris certains forfaits ou dotations

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

Le forfait hôtelier a été transformé en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à **2,45 millions d'euros** en 2020, inférieur de 15,25 % à 2019.

L'**avance spécifique pour frais de réception et de représentation** des Sénateurs s'est substituée à l'ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Le montant dépensé a atteint **289 000 euros**, en diminution de 2,34 % par rapport à l'an passé.

L'**avance spécifique informatique** a remplacé la dotation informatique triennale. Les Sénateurs bénéficient d'une avance de 6 000 euros sur trois ans qu'ils utilisent selon leurs besoins, est reportable sur cette période de trois ans et versée selon un échéancier réglementé⁹. En 2020, **1,1 million d'euros** ont été dépensés, soit 600 000 euros de plus que l'année précédente, du fait du versement de 3 000 euros effectué pour tous les Sénateurs au mois d'octobre 2020, après le renouvellement sénatorial.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Conséquence de la crise sanitaire, les dépenses liées aux **frais téléphoniques et postaux** des Sénateurs ont connu une importante diminution en 2020.

⁹ 3 000 euros versés au début du mandat ou à chaque renouvellement sénatorial puis 1 000 euros versés au début de chaque exercice.

Au titre du forfait téléphonique, la dépense s'est élevée à **1 383 154 euros** (- 8,49 %). La quote-part des frais postaux attribuée à la dotation des Sénateurs¹⁰ est pour sa part estimée à **871 598 euros**, en recul de 20,63 % en un an.

- **Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :**
 - **1 446 456 euros** pour les **dépenses d'avion**, en baisse de 45,98 % par rapport à 2019 ;
 - **1 035 226 euros** pour les **dépenses de train**, qui ont diminué de 14,02 %. Si le prix de la carte de circulation « Forfait France entière » a augmenté de 5 % au 1^{er} janvier 2020, la dépense engagée pour ces cartes en 2020 (864 039 euros) a baissé de 9 % par rapport à 2019, les mois de mars et d'avril n'ayant pas été facturés par la SNCF en raison de la réduction considérable de l'offre ferroviaire sur cette période ;
 - **620 661 euros** pour les taxis, en baisse de 33,11 %, toujours en raison de la crise sanitaire et de la réduction du nombre de déplacements ;
 - **184 496 euros** pour la RATP, le nombre d'abonnements souscrits à la demande des Sénateurs s'élevant à 190 au 31 décembre 2020.

(3) Les groupes politiques

Une **réforme du financement des groupes politiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, visant à en simplifier les modalités de calcul. Pour leur fonctionnement, ils perçoivent chaque mois une **subvention** composée de **trois parts** : une part fixe, une part proportionnelle par membre et une part proportionnelle atténuée augmentant avec le nombre des membres tout en permettant de prendre en compte le principe des économies d'échelle. Par ailleurs, leur dotation bureautique a été supprimée, tout comme la faculté qui était reconnue aux Sénateurs de leur transférer une partie de leur crédit collaborateurs, ce qui représentait **350 683 euros** en 2019.

La **subvention de fonctionnement des groupes politiques** s'est élevée **11 727 740 euros** en 2020, en augmentation de 1 364 949 euros par rapport à 2019 (+ 13,17 %), en raison de la réforme de leur financement et de la création d'un huitième groupe, le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, à la suite du renouvellement sénatorial du mois de septembre suivant.

L'arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Bureau n° 2015-145 du 25 juin 2015, **définit l'utilisation des crédits** ainsi accordés et prévoit la **certification** et la **publication** des comptes des groupes qui sont publiés sur le site internet du Sénat.

¹⁰ Calculée, par convention, à 67 % du montant des frais postaux du Sénat.

Arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014¹¹

**Aides consenties par le Sénat aux groupes politiques
et à la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun
groupe**

Article premier.- Les aides consenties par le Sénat aux groupes prévus à l'article 5 et à la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe prévue à l'article 6 du Règlement du Sénat sont exclusivement destinées aux dépenses nécessaires à leurs activités ainsi qu'à la rémunération de leurs collaborateurs.

Ces aides sont déterminées dans les conditions arrêtées par les Questeurs en tenant compte du nombre de sénateurs membres de chaque groupe et de la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Article 2.- Les groupes et la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe constitués en vue de leur gestion sous forme d'association en application des articles 5 et 6 précités du Règlement du Sénat sont tenus de produire chaque année leurs comptes certifiés par un commissaire aux comptes qu'ils désignent.

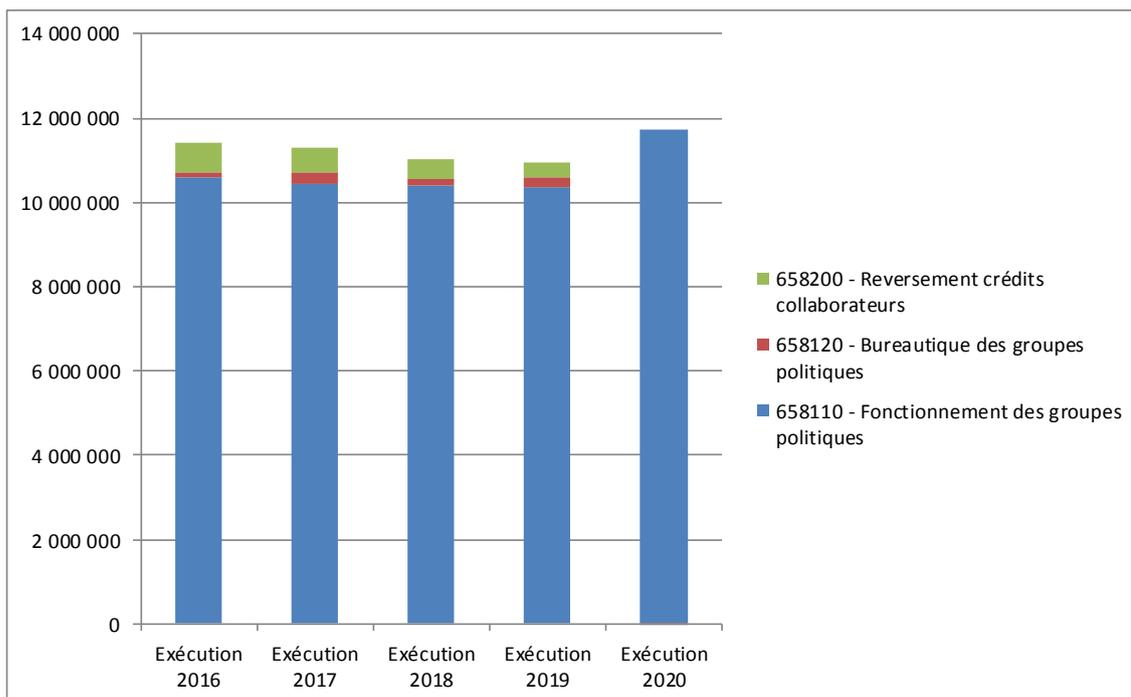
Avant le 30 avril, les Présidents de groupe et le délégué de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe transmettent ces comptes certifiés pour l'année écoulée ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents au Président du Sénat à fin de publication sur le site internet du Sénat.

En l'absence d'une telle transmission dans le délai prévu au deuxième alinéa, les aides mentionnées à l'article premier sont suspendues par décision du Bureau jusqu'à la transmission effective de ces comptes certifiés et des rapports y afférents.

¹¹ Modifié par l'arrêté n° 2015-145 du Bureau du 25 juin 2015.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 575 808	10 444 681	10 412 805	10 362 791	11 727 740
658120 - Bureautique des groupes politiques	149 660	266 811	155 359	243 985	-18 660
658200 - Reversement crédits collaborateurs	692 703	579 570	451 979	350 683	0
TOTAL DES DEPENSES	11 418 170	11 291 062	11 020 144	10 957 459	11 709 080



3. Les activités internationales du Sénat

Au titre de ses **activités internationales**¹², le Sénat a dépensé en 2020 **800 000 euros**¹³, soit près de deux fois moins qu'en 2019, en raison de la crise sanitaire.

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Activités internationales	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	1,58 M€	0,80 M€	-49,56%

Source DRIP et DLC

Ces dépenses concernent deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle (DLC) et la Direction des Relations internationales et du Protocole (DRIP).

¹² Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

¹³ Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- a) Les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- c) La coopération technique interparlementaire ;
- d) Les manifestations à dimension internationale.

a) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

L'essentiel (92,5 %) de la dépense des **activités internationales** du Sénat porte sur les **assemblées et instances interparlementaires**, pour un total de **739 415 euros** en 2020 (- 27,78 % en un an). Cette dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹⁴ au sein de ces instances, d'autre part¹⁵.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur cinq ans :

Assemblées interparlementaires	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Cotisations/subventions (DRIP)	413 940	391 333	392 349	387 066	359 154	-7,21%
Cotisations/subventions (DLC)	265 044	269 975	274 703	286 926	291 059	1,44%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>650 213</i>	<i>-3,53%</i>
Frais de mission (DRIP)	188 394	162 038	193 321	152 314	62 081	-59,24%
Frais de mission (DLC)	241 078	207 805	199 850	197 590	27 122	-86,27%
<i>Total frais de mission</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>89 203</i>	<i>-74,51%</i>
TOTAL	1 108 456	1 031 151	1 060 224	1 023 896	739 415	-27,78%

Source DRIP et DLC

¹⁴ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

¹⁵ Les subventions et cotisations sont inscrites au compte budgétaire 659. La plupart des frais de mission sont inscrits au compte 625, une part minoritaire étant intégrée au compte 659.

Les **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat ont diminué de 3,53 %, du fait de la diminution des cotisations à l'Union interparlementaire et à l'Assemblée parlementaire de la francophonie, et ont représenté **650 213 euros** en 2020, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Contributions aux principales instances interparlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Union Interparlementaire	262 162	237 031	233 727	227 664	210 155	-7,69%
Assemblée parlementaire de la francophonie	107 778	110 302	110 222	111 003	100 599	-9,37%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	152 961	155 733	156 684	160 951	163 006	1,28%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	112 083	114 243	118 019	125 975	128 053	1,65%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	48 400	48 400	48 400	0,00%
Total instances	678 984	661 308	667 052	673 992	650 213	-3,53%

Source DRIP et DLC

Du fait de la crise sanitaire, les dépenses pour **frais de mission** sont quant à elles en recul de 75 %, tout déplacement ayant été rendu impossible à partir du mois de mars 2020, et ne se sont élevées qu'à **89 203 euros**.

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	97 961	76 010	77 265	86 308	19 691	-77,18%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	88 171	80 368	71 492	72 972	1 489	-97,96%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 214	72 630	97 932	66 978	14 649	-78,13%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 580	45 730	44 537	35 984	4 509	-87,47%
Union Interparlementaire	81 083	86 250	90 892	85 337	44 810	-47,49%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 097	3 159	4 497	0	2 621	-
Réunion des présidents de parlements	7 367	5 697	6 557	2 325	1 432	-38,41%
Total instances	429 473	369 843	393 171	349 904	89 203	-74,51%

Source DRIP et DLC

b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

De même, les dépenses liées aux **déplacements** des groupes interparlementaires d'amitié ont diminué de 82,61 %, pour une dépense de seulement **54 148 euros**. Les **accueils** de délégation étrangère ont quant à eux été totalement supprimés en 2020. Après prise en compte, notamment, des recettes de la régie¹⁶, les **dépenses nettes** des groupes d'amitié ont été de **32 396 euros**.

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Accueils	44 365	52 361	51 371	103 533	0	-100,00%
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	5	6	6	15	0	-100,00%
Déplacements	373 323	322 046	384 165	311 355	54 148	-82,61%
<i>Participation des Sénateurs</i>	66 253	54 829	63 650	49 881	8 321	-83,32%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	23	20	22	21	3	-85,71%
Régie	18 567	-562	22 732	-8 727	-40 011	358,48%
<i>recettes</i>	-49 676	-50 292	-47 190	-45 760	-47 476	3,75%
<i>dépenses</i>	68 243	49 730	69 922	37 033	7 465	-79,84%
Autres dépenses	8 215	4 020	16 847	16 140	18 258	13,13%
TOTAL	444 470	377 864	475 115	422 300	32 396	-92,33%

Source DRIP

c) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) ont représenté **10 616 euros**, en baisse de 64,23 % par rapport à 2019.

Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Coopération technique interparlementaire	30 982	28 612	30 666	29 676	10 616	-64,23%

Source DRIP

d) Les manifestations à caractère international

Les frais liés aux **manifestations internationales** reculent également de manière très marquée en raison de la crise sanitaire (- 85,89 %), passant de 104 401 euros à **14 736 euros**, après une année 2019 qui se caractérisait par une forte augmentation des dépenses de traduction.

¹⁶ Cotisations des Sénateurs membres des groupes d'amitié et participation de leur part, à hauteur de 25 %, aux frais de transport, d'hébergement et de séjour.

Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Manifestations internationales	62 208	25 496	49 829	104 401	14 736	-85,89%

Source DRIP

4. Les missions des Commissions

La crise sanitaire a également conduit à une forte baisse des **frais de mission** des **Commissions permanentes**, de la **Commission des Affaires européennes**, des **missions d'information** et des **commissions d'enquête**, pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle** et dont la majeure partie concerne les commissions permanentes.

Ainsi, les dépenses des **Commissions permanentes** sont en baisse des trois quarts et s'établissent à **137 208 euros** en 2020, comme le montre le tableau ci-après.

Dépenses des Commissions permanentes

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Commission des affaires économiques	43 316	76 574	20 402	77 823	5 045	-93,52%
Commission des affaires étrangères	207 775	199 747	148 109	188 891	56 535	-70,07%
Commission des affaires sociales	41 276	16 136	34 382	25 327	547	-97,84%
Commission de la culture	50 055	72 370	68 906	70 043	2 358	-96,63%
Commission de l'aménagement du territoire	90 668	71 975	88 534	80 596	68 558	-14,94%
Commission des finances	86 059	77 973	69 883	46 275	3 059	-93,39%
Commission des lois	62 886	63 468	62 617	50 032	1 107	-97,79%
Total des commissions permanentes	582 035	578 243	492 832	538 989	137 208	-74,54%

Source DLC

Seule la Commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable a effectué son déplacement annuel, au mois de février, ce qui explique un taux de consommation supérieur aux autres commissions, qui ont dû annuler leurs déplacements en raison de la crise sanitaire.

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses « hors mission ». Cette ventilation fait apparaître qu'en 2020 les missions ont représenté 83,08 % des dépenses des Commissions permanentes.

Commissions	Mission 2020	Autres « hors mission » 2020	Frais personnes	Total 2020
Affaires économiques	2 581	2 149	315	5 045
Affaires étrangères	45 568	10 496	471	56 535
Affaires sociales	0	6	541	547
Culture	0	2 276	82	2 358
Aménagement du territoire	64 865	152	3 540	68 558
Finances	968	2 082	0	3 050
Lois	0	1 000	108	1 107
Total	113 982	18 160	5 057	137 199

Mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements.

Hors-mission : incluant toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc.).

Frais de remboursement pour les personnes entendues.

Les **dépenses de la Commission des Affaires européennes** ont quant à elles diminué de 67,72 % en 2020 par rapport à 2019, pour s'établir à **28 649 euros**. Si elle a pu se rendre notamment à Bruxelles, Londres, Athènes et Budapest, tous ses autres déplacements ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire.

Évolution des dépenses de la Commission des Affaires européennes

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Commission des affaires européennes	106 252	81 130	104 514	88 738	28 649	-67,72%

Source DLC

5. Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Toutes les dépenses des délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) de la **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPD)**.

Elles se sont élevées à **148 601 euros** en 2020, en baisse de 33,22 % par rapport à 2019.

La crise sanitaire et les restrictions associées ont fortement réduit la capacité des délégations à organiser des événements ou des déplacements comme les années précédentes et expliquent cette faible consommation des crédits.

Ce résultat global est la conséquence d'évolutions hétérogènes, comme le montre le tableau ci-après, puisque les délégations aux collectivités territoriales et à la prospective ont vu leurs dépenses augmenter, respectivement de 115,37 % et 26,90 %.

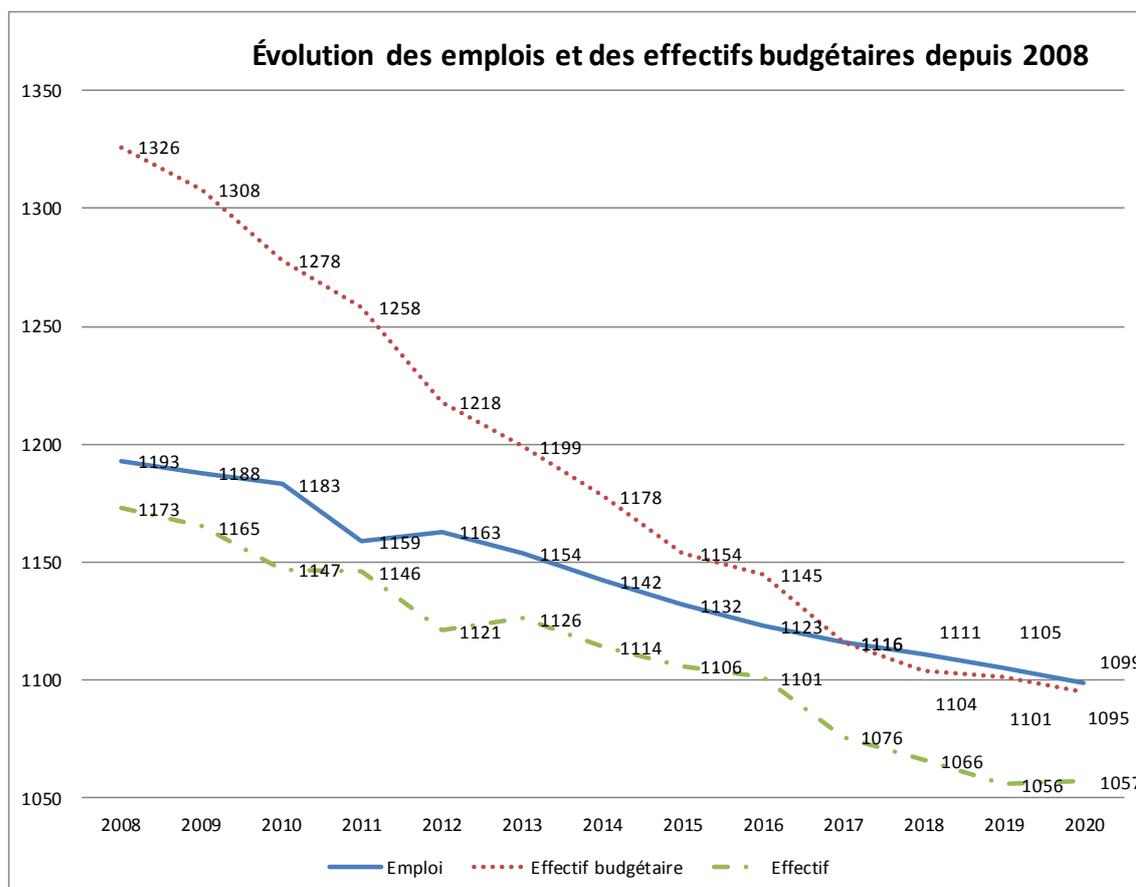
Entité	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Délégation aux collectivités territoriales	39 786	14 937	57 532	30 801	66 338	115,37%
Délégation aux droits des femmes	31 998	19 910	35 397	33 759	16 960	-49,76%
Délégation aux entreprises	87 212	88 965	84 954	54 071	12 453	-76,97%
Délégation à l'outre-mer	95 775	41 573	55 746	40 975	17 740	-56,71%
Délégation à la prospective	21 355	15 391	20 946	13 726	17 418	26,90%
Total délégations	276 127	180 775	254 575	173 333	130 908	-24,48%
OPECST (quote-part du Sénat)	113 505	47 429	24 714	49 175	17 693	-64,02%
TOTAL	389 632	228 204	279 289	222 508	148 601	-33,22%

Source DIP

6. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2020, l'administration du Sénat comptait **1 099 emplois budgétaires**, contre 1 105 un an auparavant, les effectifs réels s'établissant à 1 057 fonctionnaires.



Ce tableau montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en pointillés rouges), les emplois (ou effectifs réglementaires : ligne bleue) et les effectifs (en poste : tirets verts). Il s'agit des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements et indemnités des fonctionnaires titulaires et stagiaires** ont représenté en 2020 une dépense de **91 541 236 euros**, en **augmentation de 2,07 %** par rapport à 2019 (+ 1 856 441 euros). Cette hausse intervient après une six années de baisse continue : 1,42 million d'euros en 2019, 880 000 euros en 2018, 380 000 euros en 2017, 930 000 euros en 2016, 1,8 million d'euros en 2015 et un million d'euros en 2014.

Pourtant, **aucune revalorisation du point d'indice** n'est intervenue depuis le 1^{er} février 2017, tandis que la **contraction de la masse indiciaire s'est poursuivie** (- 1,07 % en un an et - 7,75 % depuis 2014).

L'évolution constatée s'explique par l'effet conjugué, et contradictoire, des facteurs suivants :

- la **réduction des effectifs payés**, qui sont passés de 994 personnes à la fin de l'année 2019 à 984 personnes à la fin de l'année 2020 ;
- **l'augmentation des travaux supplémentaires**¹⁷, dix-neuf séances ayant eu lieu le weekend contre cinq prévues au budget, ce qui représente un **surcoût de 2,3 millions d'euros** ;
- un phénomène récurrent de **latence** dans les remplacements qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Par ailleurs, deux éléments de la rémunération des fonctionnaires sont en voie d'extinction. L'indemnité correctrice individuelle (ICI) n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999, tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL) ne concerne pas ceux entrés dans les cadres après le 12 décembre 2012. Par conséquent, les dépenses concernant ces indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial des fonctionnaires qui en bénéficient.

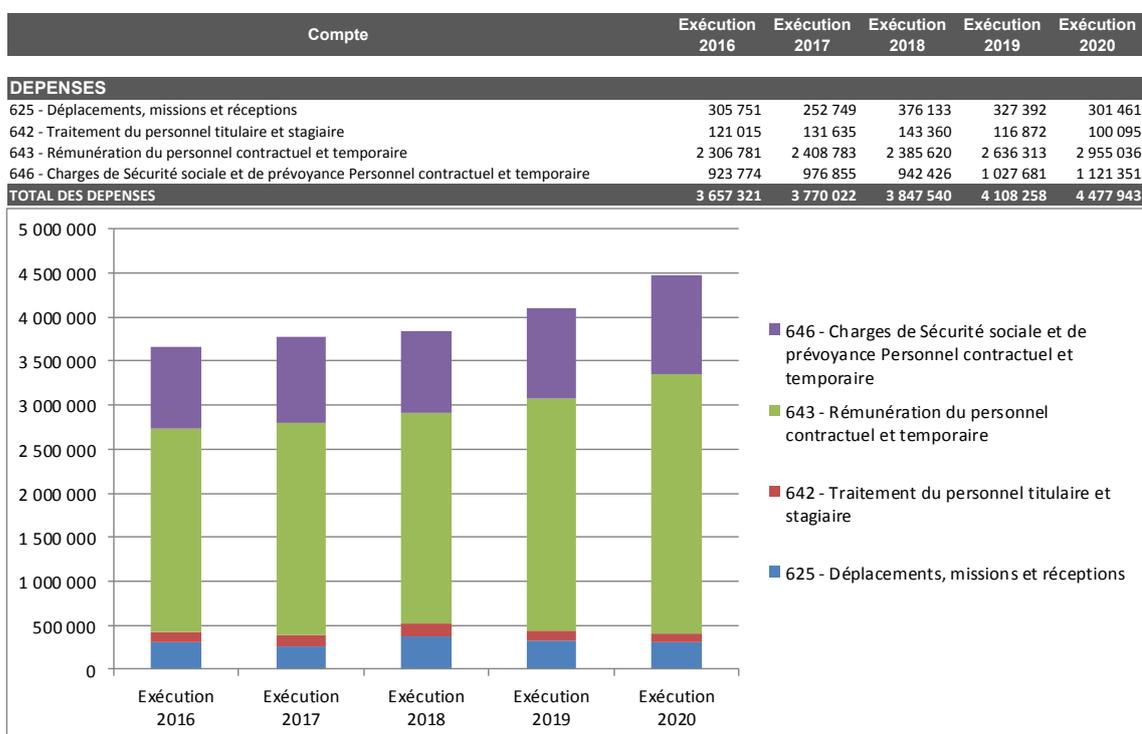
¹⁷ Le Sénat a siégé six samedis et deux dimanches.

b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a progressé de 7,63 % en 2020, pour s'établir à **8 608 943 euros**. Les effectifs de contractuels ont augmenté de 5,22 %, après une hausse de 27 % en 2019 liée au recrutement sous contrat de nombreux personnels techniques de la DAPJ.

La consommation des crédits de la **Présidence** atteint **2 955 035 euros**, en hausse de 12,09 % par rapport à 2019. Cette évolution est la contrepartie de la disparition, depuis le 1^{er} janvier 2020, de la mise à disposition de fonctionnaires auprès du cabinet du Président.

Agrégat des dépenses de la Présidence



c) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire

La dépense relative aux **charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire** s'est élevée à **13 621 933 euros** en 2020, en baisse de 0,14 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges relatives aux fonctionnaires et contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) Les autres charges sociales

Les **charges sociales** acquittées par le Sénat au titre de la **rémunération des personnels contractuels** se sont élevées à **2 966 031 euros** en 2020 (+ 7,59 %). Leur évolution est corrélée à celle de la masse salariale concernée (+ 7,63 %).

S'agissant des **diverses autres charges sociales**, les dépenses ont principalement concerné :

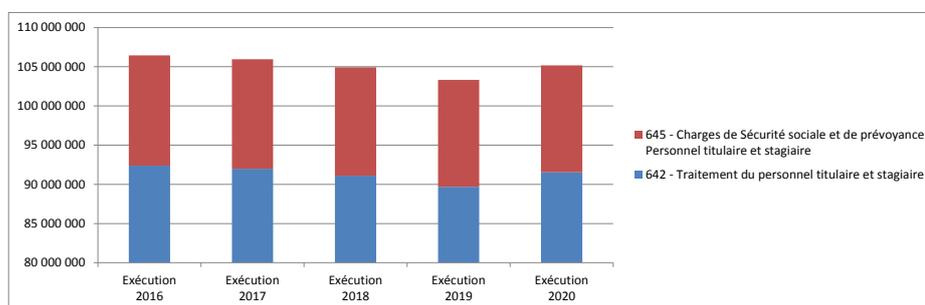
- les indemnités de départ à la retraite, pour **848 031 euros** (+8,27 %) ;
- la réservation de berceaux de crèches, soit une dépense de **147 600 euros**, identique à celle de 2019 ;
- les allocations chômage et viagères des personnels contractuels, d'un montant total de **117 388 euros** (+ 6,21 %) ;
- le versement d'un capital décès, pour un total de **79 344 euros**, alors qu'aucun versement n'était intervenu en 2019 ;
- la prise en charge du congé bonifié d'un fonctionnaire, soit **1 226 euros**.

Les dépenses relatives à la **médecine du travail** se sont élevées à **39 863 euros**, en baisse de 72,48 % en raison de l'absence d'organisation d'un bilan de santé en 2020. Elles ont couvert les frais relatifs aux vacances assurées par des médecins remplaçants (29 650 euros) et à des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude (10 790 euros).

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

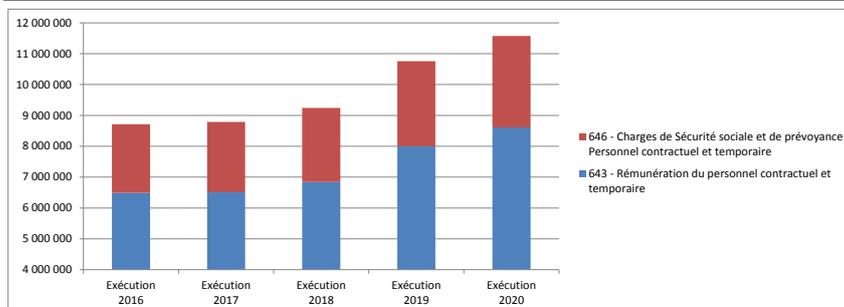
Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933
TOTAL DES DEPENSES	106 453 715	105 952 092	104 924 394	103 326 275	105 163 169



Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnel contractuel et temporaire					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032
TOTAL DES DEPENSES	8 709 447	8 788 846	9 239 448	10 755 245	11 574 975



e) La formation et le recrutement

278 716 euros ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la **conception d'épreuves de concours**, soit un recul de 26,41 % par rapport à 2019. En effet, les dépenses de **formation générale** ont fortement diminué en raison de la crise sanitaire (- 24,47 %), et s'établissent à **232 234 euros**. Les dépenses de **formation aux langues étrangères** (43 554 euros) et de conception d'épreuves de concours (2 928 euros) sont également inférieures à leur niveau de 2019.

Les **dépenses d'honoraires**, qui se sont élevées à **96 151 euros** (+ 13,63 %), se répartissent entre des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

Enfin, la **location de salles** dans le cadre de l'organisation des concours a suscité une dépense de **57 472 euros** en 2020, inférieure de 39,72 % par rapport à 2019. Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

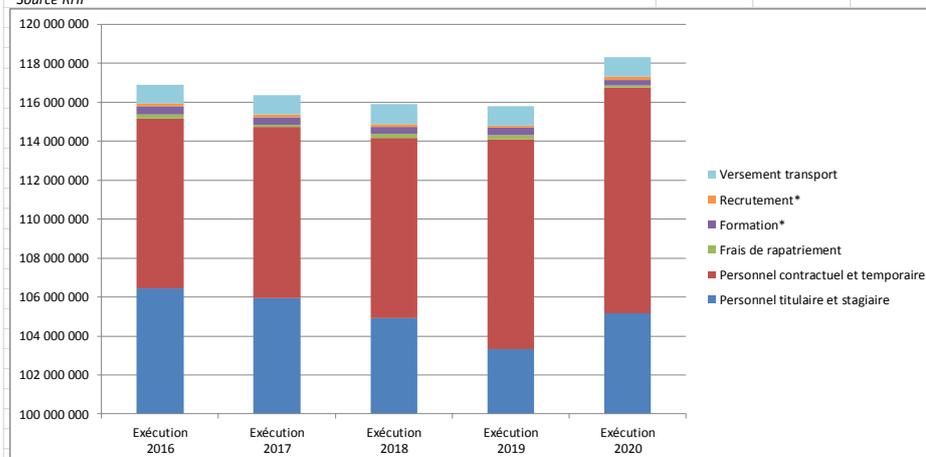
f) Les prises en charges diverses

Le **rapatriement du personnel** à l'issue des séances de nuit a coûté **111 786 euros** au Sénat en 2020, en baisse de 48,91 % par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par la diminution du nombre de rapatriements effectués (57 contre 69 en 2019), et la réduction du personnel de permanence durant la crise sanitaire.

Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	106 453 715	105 952 092	104 924 394	103 326 275	105 163 169
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793	91 541 236
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933
Personnel contractuel et temporaire	8 709 447	8 788 846	9 239 448	10 755 245	11 574 975
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032
Frais de rapatriement	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786
624720 - Rapatriement du personnel	216 594	83 724	200 180	218 809	111 786
Formation*	430 349	415 174	366 918	392 602	291 368
Formation	430 349	415 174	366 918	392 602	291 368
Recrutement*	109 048	122 365	159 293	99 551	189 476
Recrutement	109 048	122 365	159 293	99 551	189 476
Versement transport	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	978 727	1 002 596	999 084	985 540	990 558
TOTAL DES DEPENSES	116 897 880	116 364 796	115 889 318	115 778 022	118 321 332

* Source RHF

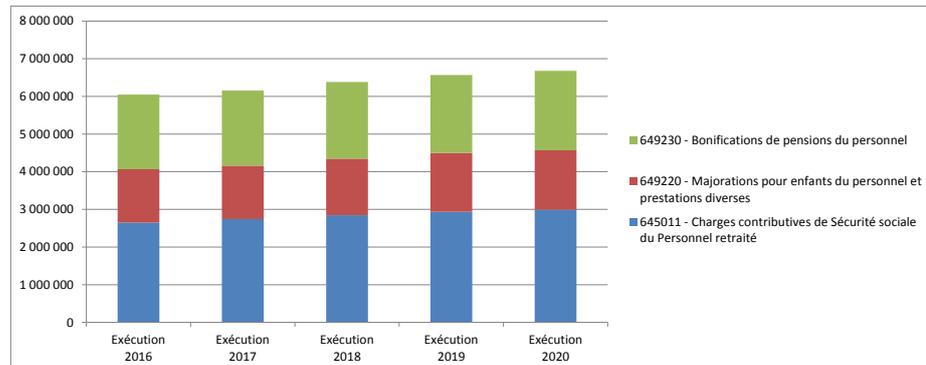


* Source RHF

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

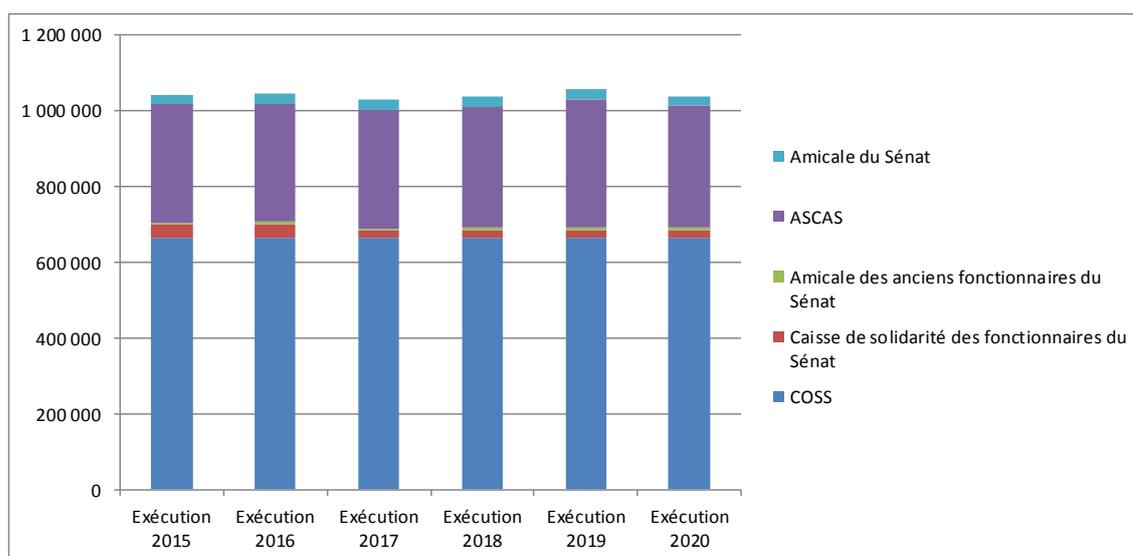
Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 647 570	2 742 572	2 847 890	2 936 868	2 991 579
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 420 770	1 416 862	1 496 212	1 563 123	1 576 656
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 978 764	1 995 266	2 036 990	2 068 105	2 110 925
TOTAL DES DEPENSES	6 047 104	6 154 700	6 381 092	6 568 096	6 679 160



Au total, tous comptes d'imputation confondus, les **dépenses relatives aux activités sociales et culturelles** évoluent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES						
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 401	32 466	16 000	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	6 250	7 500	7 500	10 000	10 000	10 000
ASCAS	311 000	313 000	313 000	319 000	338 800	321 600
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL DES DEPENSES	1 041 651	1 044 966	1 028 500	1 037 000	1 056 800	1 039 600



EXECUTION DU BUDGET - 2020

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en %)	Variation 2020-2019 (en montant)
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	876 542,57	906 885,00	897 172,75	9 512,25	98,95%	2,35%	20 630,18
605100 - Travaux d'impression	177 119,02	250 000,00	128 658,78	121 341,22	51,46%	-27,36%	-48 460,24
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	985,20	1 500,00	352,03	1 147,97	23,47%	-64,27%	-633,17
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	249 918,99	237 000,00	344 305,45	-107 305,45	145,28%	37,77%	94 386,46
605400 - Achats de mobilier et décors	28 316,46	50 000,00	22 138,81	27 861,19	44,28%	-21,82%	-6 177,65
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	2 608,51	15 000,00	1 703,25	13 296,75	11,36%	-34,70%	-905,26
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	33 663,31	29 185,00	27 136,26	2 048,74	92,98%	-19,39%	-6 527,05
605810 - Ouvrages	72 534,04	73 000,00	57 457,45	15 542,55	78,71%	-20,79%	-15 076,59
605820 - Journaux à l'unité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605840 - Abonnements, publications diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605850 - Divers (ex. Gravures/Lettres)	6 705,87	7 000,00	2 091,80	4 908,20	29,88%	-68,81%	-4 614,07
605870 - Abonnement au JO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	304 691,17	244 000,00	313 328,92	-69 328,92	128,41%	2,83%	8 637,75
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 564 346,81	3 789 600,00	3 204 039,53	585 560,47	84,55%	-10,11%	-360 307,28
606110 - Eau	273 860,52	270 000,00	125 605,31	144 394,69	46,52%	-54,14%	-148 255,21
606120 - Electricité et gaz	1 445 643,97	1 180 000,00	1 286 619,06	-106 619,06	109,04%	-11,00%	-159 024,91
606130 - Chauffage urbain	833 197,93	1 000 000,00	717 827,66	282 172,34	71,78%	-13,85%	-115 370,27
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	239 947,85	400 000,00	307 786,31	92 213,69	76,95%	28,27%	67 838,46
606400 - Fournitures administratives	291 423,62	304 000,00	245 802,91	58 197,09	80,86%	-15,65%	-45 620,71
606600 - Carburant	215 456,80	225 000,00	164 402,03	60 597,97	73,07%	-23,70%	-51 054,77
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	17 312,88	150 600,00	121 404,29	29 195,71	80,61%	601,24%	104 091,41
606800 - Autres matières et fournitures	230 228,74	247 000,00	227 537,46	19 462,54	92,12%	-1,17%	-2 691,28
606900 - Fournitures ateliers	17 274,50	13 000,00	7 054,50	5 945,50	54,27%	-59,16%	-10 220,00
607 - Achats de marchandises	66 592,22	24 500,00	18 234,80	6 265,20	74,43%	-72,62%	-48 357,42
607000 - Achats de marchandises	66 592,22	24 500,00	18 234,80	6 265,20	74,43%	-72,62%	-48 357,42
611 - Sous-traitance générale	2 949 580,81	3 009 790,00	2 961 711,51	48 078,49	98,40%	0,41%	12 130,70
611000 - Sous-traitance générale	2 949 580,81	3 009 790,00	2 961 711,51	48 078,49	98,40%	0,41%	12 130,70
611100 - Traductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
613 - Locations	1 521 219,47	2 111 000,00	2 250 028,69	-139 028,69	106,59%	47,91%	728 809,22
613200 - Locations immobilières	1 105 793,79	1 635 000,00	1 533 907,08	101 092,92	93,82%	38,72%	428 113,29
613510 - Locations mobilières	406 800,08	467 000,00	412 974,97	54 025,03	88,43%	1,52%	6 174,89
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 625,60	9 000,00	303 146,64	-294 146,64	3368,30%	3414,50%	294 521,04
614 - Charges locatives et de copropriété	201 654,71	385 000,00	230 678,06	154 321,94	59,92%	14,39%	29 023,35
614000 - Charges locatives et de copropriété	201 654,71	385 000,00	230 678,06	154 321,94	59,92%	14,39%	29 023,35
615 - Entretien, réparations, restauration	5 772 981,90	7 025 083,00	6 242 064,40	783 018,60	88,85%	8,13%	489 082,50
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	767 779,20	1 339 637,00	656 018,54	683 618,46	48,97%	-14,56%	-111 760,66
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	549 350,52	587 500,00	503 426,87	84 073,13	85,69%	-8,36%	-45 923,65
615600 - Maintenance	4 455 852,18	5 097 946,00	5 082 618,99	15 327,01	99,70%	14,07%	628 766,81
616 - Assurances	256 332,63	274 356,00	205 433,20	68 922,80	74,88%	-19,86%	-50 899,43
616000 - Assurances	256 332,63	274 356,00	205 433,20	68 922,80	74,88%	-19,86%	-50 899,43
617 - Etudes et recherche	293 092,12	696 000,00	173 010,00	522 990,00	24,86%	-40,97%	-120 082,12
617000 - Etudes et recherche	293 092,12	696 000,00	173 010,00	522 990,00	24,86%	-40,97%	-120 082,12

Compte		Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en %)	Variation 2020-2019 (en montant)
616 - Divers		1 517 129,50	1 777 650,00	1 348 546,19	429 303,81	75,85%	-11,11%	-168 583,31
61810 - Achats et abonnements publications diverses		970 979,50	1 011 850,00	966 324,79	45 525,21	95,50%	-0,48%	-4 654,71
618120 - Archives audiovisuelles		17 820,43	23 000,00	15 977,78	7 022,22	69,47%	-10,34%	-1 842,65
618140 - Abonnements télévision		8 367,90	10 000,00	8 018,20	1 981,80	80,18%	-4,18%	-349,70
618150 - Documentation électronique		2 356,59	30 000,00	2 742,98	27 257,02	9,14%	16,40%	386,39
618170 - Suivi presse quotidienne régionale		17 251,20	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-17 251,20
618300 - Documentation technique		24 082,27	36 000,00	21 953,29	14 046,71	60,98%	-8,84%	-2 128,98
618400 - Versement à des organismes de formation		405 037,14	582 000,00	286 997,08	295 002,92	49,31%	-29,14%	-118 040,06
618410 - Formation langues étrangères		61 229,41	73 000,00	43 553,70	29 446,30	59,66%	-28,87%	-17 675,71
618450 - Conception épreuves de concours		10 005,06	12 000,00	2 928,00	9 072,00	24,40%	-70,73%	-7 077,06
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences		0,00	0,00	50,37	-50,37	0,00%	NS	50,37
621 - Personnel extérieur		28 545,10	50 000,00	50 432,04	-432,04	100,86%	76,67%	21 886,94
621100 - Personnel intérimaire		28 545,10	50 000,00	50 432,04	-432,04	100,86%	76,67%	21 886,94
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires		2 440 856,31	3 955 443,00	2 951 480,57	1 003 962,43	74,62%	20,92%	510 624,26
622300 - Honoraires refacturés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622600 - Honoraires		2 440 856,31	3 955 443,00	2 951 480,57	1 003 962,43	74,62%	20,92%	510 624,26
623 - Publicités, publications, relations publiques		399 184,16	633 000,00	328 539,24	304 460,76	51,90%	-17,70%	-70 644,92
623100 - Annonces et insertions		6 564,96	18 000,00	6 168,00	11 832,00	34,27%	-6,05%	-386,96
623300 - Organisation de manifestations et expositions		115 048,16	269 000,00	55 688,16	213 311,84	20,70%	-51,60%	-59 360,00
623600 - Catalogue et imprimés		37 493,49	55 000,00	30 393,22	24 606,78	55,26%	-18,94%	-7 100,27
623700 - Publications		92 936,75	131 000,00	71 959,79	59 040,21	54,93%	-22,57%	-20 976,96
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle		147 140,80	160 000,00	164 330,07	-4 330,07	102,71%	11,68%	17 189,27
624 - Transport de biens et transport du personnel		218 808,69	280 000,00	111 765,71	168 214,29	39,92%	-48,91%	-107 022,98
624700 - Rapatriement du personnel		218 808,69	280 000,00	111 765,71	168 214,29	39,92%	-48,91%	-107 022,98
625 - Déplacements, missions et réceptions		7 605 085,84	9 202 564,00	4 307 240,07	4 895 323,93	46,80%	-43,36%	-3 297 845,77
625110 - Frais de transport hors mission		5 096 922,51	6 075 100,00	3 353 908,63	2 721 191,37	55,21%	-34,20%	-1 743 013,88
625120 - Frais d'hébergement hors mission		78 210,91	51 300,00	33 938,50	17 361,50	66,16%	-56,61%	-44 272,41
625130 - Frais de séjour hors mission		150 376,12	134 100,00	103 038,27	31 061,73	76,84%	-31,48%	-47 337,85
625140 - Péages et parkings hors mission		47 511,67	44 500,00	41 587,35	2 912,65	93,45%	-12,47%	-5 924,32
625150 - Divers hors mission		79 356,68	19 000,00	35 147,41	-16 147,41	184,99%	-55,71%	-44 209,27
625610 - Frais de transport sur mission		902 990,03	1 232 700,00	175 117,79	1 057 582,21	14,21%	-80,61%	-727 872,24
625620 - Frais d'hébergement sur mission		296 720,76	370 510,00	56 950,96	313 559,04	15,37%	-80,81%	-239 769,80
625630 - Frais de séjour sur mission		41 469,86	104 090,00	8 284,63	95 805,37	7,96%	-80,02%	-33 185,23
625640 - Frais divers sur mission		157 965,80	197 000,00	45 512,50	151 487,50	23,10%	-71,19%	-112 453,30
625700 - Réceptions		701 821,03	915 000,00	441 447,60	473 552,40	48,25%	-37,10%	-260 373,43
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié		37 033,27	44 264,00	7 465,43	36 798,57	16,87%	-79,84%	-29 567,84
625740 - Frais des groupes d'études		14 707,20	15 000,00	4 841,00	10 159,00	32,27%	-67,08%	-9 866,20
626 - Frais postaux et de télécommunications		3 488 083,81	3 662 500,00	2 992 175,89	670 324,11	81,70%	-13,72%	-475 907,92
626100 - Frais postaux et de télécommunication		1 805 286,64	1 832 500,00	1 439 411,99	393 088,01	78,55%	-20,27%	-365 874,65
626210 - Abonnement téléphonique		1 511 523,05	1 650 000,00	1 398 059,45	251 940,55	84,73%	-7,51%	-113 463,60
626220 - Lignes spécialisées et internet		85 568,78	110 000,00	80 703,05	29 296,95	73,37%	-5,68%	-4 855,73
626250 - Autres frais de télécommunications		65 715,34	70 000,00	74 001,40	-4 001,40	105,72%	12,61%	8 286,06
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		985 540,25	1 020 000,00	990 558,36	29 441,64	97,11%	0,51%	5 018,11
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		985 540,25	1 020 000,00	990 558,36	29 441,64	97,11%	0,51%	5 018,11
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		543 070,98	602 126,00	565 923,54	36 202,46	93,99%	4,21%	22 852,56
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		543 070,98	602 126,00	565 923,54	36 202,46	93,99%	4,21%	22 852,56

Compte		Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en %)	Variation 2020-2019 (en montant)
616 - Divers		1 517 129,50	1 777 650,00	1 348 546,19	429 303,81	75,85%	-11,11%	-168 583,31
618110 - Achats et abonnements publications diverses		970 979,50	1 011 850,00	966 324,79	45 525,21	95,50%	-0,48%	-4 654,71
618120 - Archives audiovisuelles		17 820,43	23 000,00	15 977,78	7 022,22	69,47%	-10,34%	-1 842,65
618140 - Abonnements télévision		8 367,90	10 000,00	8 018,20	1 981,80	80,18%	-4,18%	-349,70
618150 - Documentation électronique		2 356,59	30 000,00	2 742,98	27 257,02	9,14%	16,40%	386,39
618170 - Suivi presse quotidienne régionale		17 251,20	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-17 251,20
618300 - Documentation technique		24 082,27	36 000,00	21 953,29	14 046,71	60,98%	-8,84%	-2 128,98
618400 - Versement à des organismes de formation		405 037,14	582 000,00	286 997,08	295 002,92	49,31%	-29,14%	-118 040,06
618410 - Formation langues étrangères		61 229,41	73 000,00	43 553,70	29 446,30	59,66%	-28,87%	-17 675,71
618450 - Conception épreuves de concours		10 005,06	12 000,00	2 928,00	9 072,00	24,40%	-70,73%	-7 077,06
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences		0,00	0,00	50,37	-50,37	0,00%	NS	50,37
621 - Personnel extérieur		28 545,10	50 000,00	50 432,04	-432,04	100,86%	76,67%	21 886,94
621100 - Personnel intérimaire		28 545,10	50 000,00	50 432,04	-432,04	100,86%	76,67%	21 886,94
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires		2 440 856,31	3 955 443,00	2 951 480,57	1 003 962,43	74,62%	20,92%	510 624,26
622300 - Honoraires refacturés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622600 - Honoraires		2 440 856,31	3 955 443,00	2 951 480,57	1 003 962,43	74,62%	20,92%	510 624,26
623 - Publicités, publications, relations publiques		399 184,16	633 000,00	328 539,24	304 460,76	51,90%	-17,70%	-70 644,92
623100 - Annonces et insertions		6 564,96	18 000,00	6 168,00	11 832,00	34,27%	-6,05%	-386,96
623300 - Organisation de manifestations et expositions		115 048,16	269 000,00	55 688,16	213 311,84	20,70%	-51,60%	-59 360,00
623600 - Catalogue et imprimés		37 493,49	55 000,00	30 393,22	24 606,78	55,26%	-18,94%	-7 100,27
623700 - Publications		92 936,75	131 000,00	71 959,79	59 040,21	54,93%	-22,57%	-20 976,96
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle		147 140,80	160 000,00	164 330,07	-4 330,07	102,71%	11,68%	17 189,27
624 - Transport de biens et transport du personnel		218 808,69	280 000,00	111 765,71	168 214,29	39,92%	-48,91%	-107 022,98
624700 - Rapatriement du personnel		218 808,69	280 000,00	111 765,71	168 214,29	39,92%	-48,91%	-107 022,98
625 - Déplacements, missions et réceptions		7 605 085,84	9 202 564,00	4 307 240,07	4 895 323,93	46,80%	-43,36%	-3 297 845,77
625110 - Frais de transport hors mission		5 096 922,51	6 075 100,00	3 353 908,63	2 721 191,37	55,21%	-34,20%	-1 743 013,88
625120 - Frais d'hébergement hors mission		78 210,91	51 300,00	33 938,50	17 361,50	66,16%	-56,61%	-44 272,41
625130 - Frais de séjour hors mission		150 376,12	134 100,00	103 038,27	31 061,73	76,84%	-31,48%	-47 337,85
625140 - Péages et parkings hors mission		47 511,67	44 500,00	41 587,35	2 912,65	93,45%	-12,47%	-5 924,32
625150 - Divers hors mission		79 356,68	19 000,00	35 147,41	-16 147,41	184,99%	-55,71%	-44 209,27
625610 - Frais de transport sur mission		902 990,03	1 232 700,00	175 117,79	1 057 582,21	14,21%	-80,61%	-727 872,24
625620 - Frais d'hébergement sur mission		296 720,76	370 510,00	56 950,96	313 559,04	15,37%	-80,81%	-239 769,80
625630 - Frais de séjour sur mission		41 469,86	104 090,00	8 284,63	95 805,37	7,96%	-80,02%	-33 185,23
625640 - Frais divers sur mission		157 965,80	197 000,00	45 512,50	151 487,50	23,10%	-71,19%	-112 453,30
625700 - Réceptions		701 821,03	915 000,00	441 447,60	473 552,40	48,25%	-37,10%	-260 373,43
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié		37 033,27	44 264,00	7 465,43	36 798,57	16,87%	-79,84%	-29 567,84
625740 - Frais des groupes d'études		14 707,20	15 000,00	4 841,00	10 159,00	32,27%	-67,08%	-9 866,20
626 - Frais postaux et de télécommunications		3 488 083,81	3 662 500,00	2 992 175,89	670 324,11	81,70%	-13,72%	-475 907,92
626100 - Frais postaux et de télécommunication		1 805 286,64	1 832 500,00	1 439 411,99	393 088,01	78,55%	-20,27%	-365 874,65
626210 - Abonnement téléphonique		1 511 523,05	1 650 000,00	1 398 059,45	251 940,55	84,73%	-7,51%	-113 463,60
626220 - Lignes spécialisées et internet		85 568,78	110 000,00	80 703,05	29 296,95	73,37%	-5,68%	-4 855,73
626250 - Autres frais de télécommunications		65 715,34	70 000,00	74 001,40	-4 001,40	105,72%	12,61%	8 286,06
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		985 540,25	1 020 000,00	990 558,36	29 441,64	97,11%	0,51%	5 018,11
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		985 540,25	1 020 000,00	990 558,36	29 441,64	97,11%	0,51%	5 018,11
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		543 070,98	602 126,00	565 923,54	36 202,46	93,99%	4,21%	22 852,56
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		543 070,98	602 126,00	565 923,54	36 202,46	93,99%	4,21%	22 852,56

Compte		Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
637	- Taxes diverses	0,00	0,00	30 812,16	-30 812,16	0,00%	NS	30 812,16
637000	- Taxes diverses	0,00	0,00	30 812,16	-30 812,16	0,00%	NS	30 812,16
641	- Indemnités des Sénateurs	31 636 907,81	31 760 200,00	31 598 995,87	161 204,13	99,49%	-0,12%	-37 911,94
641100	- Indemnité parlementaire	23 482 608,48	23 482 600,00	23 470 049,95	12 550,05	99,95%	-0,05%	-12 558,53
641200	- Indemnité de résidence	704 491,19	704 500,00	704 114,43	385,57	99,95%	-0,05%	-376,76
641300	- Indemnités de fonction	6 046 764,48	6 046 800,00	6 037 014,78	9 785,22	99,84%	-0,16%	-9 749,70
641410	- Président	86 357,52	86 400,00	86 357,52	42,48	99,95%	0,00%	0,00
641420	- Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 142 862,12	1 118 000,00	1 107 436,37	10 563,63	99,06%	-3,10%	-35 425,75
641500	- Indemnités à caractère familial	103 224,69	87 400,00	105 597,63	-18 197,63	120,82%	2,30%	2 372,94
641700	- Allocation d'aide au retour à l'emploi	70 599,33	234 500,00	88 425,19	146 074,81	37,71%	25,25%	17 825,86
642	- Traitement du personnel titulaire et stagiaire	89 684 793,82	90 617 600,00	91 541 235,57	-923 635,57	101,02%	2,07%	1 856 441,75
642100	- Traitement de base	34 947 688,85	34 308 000,00	34 895 646,68	-587 646,68	101,71%	-0,15%	-52 012,17
642200	- Indemnité de résidence	1 309 114,07	1 322 200,00	1 307 423,11	14 776,89	98,88%	-0,13%	-1 690,96
642300	- Indemnité de service	8 725 953,45	8 814 500,00	8 711 001,32	103 498,68	98,83%	-0,17%	-14 952,13
642410	- Transport et ICL	3 712 356,31	3 773 000,00	3 698 032,93	164 967,07	95,63%	-2,81%	-104 323,38
642420	- Travaux supplémentaires	26 930 011,04	28 004 100,00	29 249 262,70	-1 245 162,70	104,45%	8,61%	2 319 251,66
642430	- Indemnité exceptionnelle	3 526 610,31	3 668 800,00	3 609 398,11	59 401,89	98,38%	2,35%	82 787,80
642441	- ICI	1 117 863,19	1 200 000,00	977 533,51	222 466,49	81,46%	-12,55%	-140 329,68
642442	- Indemnités diverses	7 334 076,33	7 562 700,00	7 214 653,54	348 046,46	95,40%	-1,63%	-119 422,79
642510	- SFT	466 380,82	378 100,00	407 657,93	-29 557,93	107,82%	-7,12%	-58 722,89
642520	- Autres indemnités à caractère familial	1 614 769,45	1 586 200,00	1 560 625,74	25 574,26	98,39%	-3,35%	-54 143,71
643	- Rémunération du personnel contractuel et temporaire	7 988 539,10	7 829 800,00	8 608 943,53	-779 143,53	109,95%	7,63%	610 408,43
643100	- Rémunération	5 713 240,11	5 511 500,00	6 037 638,82	-526 138,82	109,55%	5,68%	324 398,71
643200	- Congés payés	5 889,86	2 100,00	30 550,44	-28 450,44	1454,78%	418,70%	24 660,58
643300	- Indemnités diverses	2 279 409,13	2 316 200,00	2 540 754,27	-224 554,27	109,69%	11,47%	261 345,14
644	- Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 202 467,08	12 425 900,00	12 187 869,29	238 030,71	98,08%	-0,12%	-14 297,79
644010	- Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 388 076,72	1 387 000,00	1 386 532,31	467,69	99,97%	-0,11%	-1 544,41
644011	- Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	11 563,78	7 700,00	10 278,91	-2 578,91	133,49%	-11,11%	-1 284,87
644012	- Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	2 879 618,18	3 200 400,00	2 877 601,23	322 798,77	89,91%	-0,07%	-2 016,95
644013	- Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	4 032,68	13 400,00	5 050,84	8 349,16	37,69%	25,25%	1 018,16
644020	- Charges contributives retraite des Sénateurs	7 757 346,70	7 682 000,00	7 754 687,04	-72 687,04	100,95%	-0,03%	-2 659,66
644021	- Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	65 442,78	38 600,00	57 612,02	-19 012,02	149,25%	-11,97%	-7 830,76
644030	- Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	95 798,20	95 800,00	95 746,22	53,78	99,94%	-0,05%	-51,98
644031	- Charges de contribution solidarité- Allocation d'aide au retour à l'emploi	288,04	1 000,00	360,72	639,28	36,07%	25,23%	72,68
645	- Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 578 380,14	16 854 600,00	16 613 511,86	241 088,14	98,57%	0,21%	35 161,72
645000	- Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
645010	- Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	1 870 068,62	1 889 800,00	1 867 167,37	22 632,63	98,80%	-0,16%	-2 901,25
645011	- Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 936 868,13	3 159 500,00	2 991 578,90	167 921,10	94,69%	1,86%	54 710,77
645020	- Charges contributives Retraite du Personnel	11 646 061,91	11 663 600,00	11 614 729,27	48 870,73	99,58%	-0,27%	-31 332,64
645022	- Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	-14 906,91	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	14 906,91
645030	- Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	140 258,39	141 700,00	140 036,32	1 663,68	98,83%	-0,16%	-222,07
646	- Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 756 706,17	2 808 300,00	2 966 031,60	-157 731,60	106,62%	7,59%	209 325,43
646000	- Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100	- Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	1 908 670,63	1 873 800,00	2 096 581,70	-222 781,70	111,89%	9,85%	187 911,07
646200	- Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	460 739,62	482 400,00	466 158,98	16 241,02	96,63%	1,18%	5 419,36
646300	- Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	311 581,71	361 400,00	318 608,35	42 791,65	88,16%	2,26%	7 026,64
646400	- Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	75 714,21	90 700,00	84 682,57	6 017,43	93,37%	11,85%	8 968,36

C. LES PRODUITS

La crise sanitaire a eu un impact limité sur les **produits** constatés, qui se sont élevées en 2020 à **7 285 801 euros**, contre 4 866 974 euros inscrits au budget réparti, en **baisse de 9,4 %** sur un an.

Évolution des produits du Sénat depuis 2015

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
PRODUITS						
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-9 023	-6 503	-3 889	-2 945	-2 134	-2 207
706 - Prestations de services	-243 607	-177 543	-261 103	-193 345	-296 739	-153 107
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-73 525	-74 153	-134 144	-70 893	-56 505	-73 565
708 - Produits des activités annexes	-880 325	-1 014 430	-943 235	-1 039 626	-2 273 667	-1 033 468
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-600 005	-603 683	-602 833	-614 540	-653 438	-649 141
755 - Participation de l'Assemblée nationale au financement des offices gérés par le Sénat	0	0	-3 615	-24 714	-49 175	-14 447
758 - Produits divers de gestion courante	-3 089 989	-4 086 797	-4 576 694	-4 727 401	-4 523 982	-4 912 168
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-17 066	-6 200	-5 577 760	-56 287	-23 507	-50 850
778 - Autres produits exceptionnels	-50 172	-181 144	-29 515	-63 651	-162 890	-396 847
TOTAL DES PRODUITS	-4 963 712	-6 150 452	-12 132 787	-6 793 401	-8 042 037	-7 285 801

La différence par rapport à la prévision est essentiellement due au **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, dont le montant à atteint **2,1 millions d'euros**, contre 1,75 million d'euros en 2019, qui n'est jamais budgété, en raison de son caractère essentiellement aléatoire.

Cette recette exclut les produits perçus, soit 5,6 millions d'euros, correspondent à la prévision (5,5 millions d'euros), même si certains d'entre eux, comme les produits des activités annexes, ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'excédent des caisses de sécurité sociale a été majoré par la diminution des consultations et le report d'actes médicaux non urgents.

Le **produit des cessions de publications** et de documents a représenté **2 207 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de service** se sont élevées à **153 107 euros**, en baisse de **48,4 %** sur un an. Ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **misés à disposition des salles Clemenceau, Médicis et Monory**, dont le nombre a chuté de 73 en 2019 à 15 en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Au titre de la **cession de marchandises**, **73 565 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication** (72 138 euros), soit une augmentation totale de 13 % par rapport à 2019.

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 033 468 euros**, soit une **baisse de 54,5 %** par rapport à 2019. On distingue notamment :

- **467 274,81 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;
- **192 048,78 euros** provenant pour l'essentiel de la **redevance** d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis et, de façon secondaire, des refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;
- **43 441,15 euros** au titre du **versement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes ;
- **8 321 euros** au titre de la **participation des Sénateurs** aux frais engagés lors des déplacements des groupes interparlementaires d'amitié, en forte baisse en raison de la crise sanitaire.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **649 141 euros**, soit :

- **438 002 euros** correspondant au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges ;
- **211 139 euros** versés par La Poste au titre du loyer du bureau de poste situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représenté **4 912 168 euros**. Il s'agit principalement :

- de la **redevance de gestion des caisses** de sécurité sociale et de retraite, pour **2 785 071 euros** ;
- du **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale** pour un montant de **2 084 249 euros**.

Enfin, les **produits de cessions d'actifs** constatés se sont élevés à **50 850 euros**, imputables pour l'essentiel à des cessions de véhicules. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **396 847 euros**, essentiellement pour des recettes telles que des remboursements par les assurances au titre de sinistres automobiles.

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du Jardin et du Musée, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
PRODUITS						
Concessions du Jardin	125 573	283 108	332 783	346 558	465 094	262 807
758100 - Concessions jardins	125 573	283 108	332 783	346 558	465 094	262 807
Prises de vues photographiques et cinématographiques	66 885	43 815	50 865	29 428	63 775	34 935
758900 - Autres produits de gestion courante	66 885	43 815	50 865	29 428	63 775	34 935
Mise à disposition des locaux	1 053 851	1 167 543	1 230 595	1 162 566	1 148 997	813 998
706000 - Prestations de services	95 953	106 004	99 902	67 251	98 280	22 357
708700 - Remboursement de frais	122 441	222 404	292 408	245 323	159 144	30 000
708110 - Redevance, affermage, restaurants	235 452	235 452	235 452	235 452	238 135	112 500
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	600 005	603 683	602 833	614 540	653 438	649 141
Mise à disposition de personnel	248 250	295 824	340 978	325 762	386 537	467 275
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	248 250	295 824	340 978	325 762	386 537	467 275
Restaurant	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438	140 196
708110 - Redevance, affermage, restaurants	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438	140 196
Comptoir Médicis	3 252	20 000	30 410	29 008	30 966	23 893
708110 - Redevance, affermage, restaurants	3 252	20 000	30 410	29 008	30 966	23 893
Divers	235 775	200 842	5 833 684	248 280	182 958	178 879
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	9 023	6 503	3 889	2 945	2 134	2 207
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	73 525	74 153	134 144	70 699	56 505	73 565
708120 - Reversements Buvettes	117 351	102 129	98 040	100 063	88 421	43 441
758900 - Autres produits de gestion courante	14 610	11 858	19 851	18 286	12 391	8 816
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	21 266	6 200	5 577 760	56 287	23 507	50 850
TOTAL DES PRODUITS	1 927 411	2 200 663	7 982 112	2 318 061	2 468 764	1 921 983

EXECUTION DU BUDGET - 2020

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
PRODUITS							
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 133,82	-3 500,00	-2 206,62	-1 293,38	63,05%	3,41%	-72,80
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 133,82	-3 500,00	-2 206,62	-1 293,38	63,05%	3,41%	-72,80
706 - Prestations de services	-296 738,79	-235 310,00	-153 107,37	-82 202,63	65,07%	-48,40%	143 631,42
706000 - Prestations de services	-98 280,00	-96 200,00	-22 357,00	-73 843,00	23,24%	-77,25%	75 923,00
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-34 424,16	-35 310,00	-26 518,51	-8 791,49	75,10%	-22,97%	7 905,65
706020 - Remboursement forfait taxi	-6 395,50	-13 000,00	-14 732,47	1 732,47	113,33%	130,36%	-8 336,97
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-29 555,83	-10 000,00	-5 216,17	-4 783,83	52,16%	-82,35%	24 339,66
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-25 234,59	-5 000,00	-10 829,82	5 829,82	216,60%	-57,08%	14 404,77
706050 - Remboursement photocopies couleur	-102 303,71	-75 000,00	-70 604,40	-4 395,60	94,14%	-30,99%	31 699,31
706060 - Autres remboursements	-545,00	-800,00	-2 849,00	2 049,00	356,13%	422,75%	-2 304,00
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-56 504,59	-65 100,00	-73 565,32	8 465,32	113,00%	30,19%	-17 060,73
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-56 504,59	-65 100,00	-73 565,32	8 465,32	113,00%	30,19%	-17 060,73
708 - Produits des activités annexes	-2 273 667,46	-916 764,00	-1 033 467,81	116 703,81	112,73%	-54,55%	1 240 199,65
708110 - Redevance, affranchissement, restaurants	-238 256,53	-210 000,00	-166 138,78	-43 861,22	79,11%	-30,27%	72 118,05
708120 - Reversements Buvettes	-88 420,51	-100 000,00	-43 441,15	-56 558,85	43,44%	-50,87%	44 979,36
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-386 537,28	-300 000,00	-467 274,81	167 274,81	155,76%	20,89%	-80 737,55
708700 - Remboursement de frais	-1 410 290,79	-162 500,00	-259 143,90	96 643,90	159,47%	-81,62%	1 151 146,89
708710 - Participations sur frais de transports-missions	-38 806,26	-40 000,00	-5 967,61	-34 032,39	14,92%	-84,62%	32 838,65
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-11 074,61	-10 000,00	-2 353,47	-7 646,53	23,53%	-78,75%	8 721,14
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-45 760,00	-44 264,00	-47 476,00	3 212,00	107,26%	3,75%	-1 716,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	-15 136,00	-15 000,00	-15 762,00	762,00	105,08%	4,14%	-626,00
708810 - Dépenses re facturées	-39 385,18	-35 000,00	-25 910,09	-9 089,91	74,03%	-34,21%	13 475,09
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-653 437,72	-633 000,00	-649 141,30	16 141,30	102,55%	-0,66%	4 296,42
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-653 437,72	-633 000,00	-649 141,30	16 141,30	102,55%	-0,66%	4 296,42
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-49 174,94	-150 000,00	-14 447,49	-135 552,51	9,63%	-70,62%	34 727,45
755000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	-49 174,94	-150 000,00	-14 447,49	-135 552,51	9,63%	-70,62%	34 727,45
758 - Produits divers de gestion courante	-4 523 951,94	-2 798 300,00	-4 912 167,92	2 113 867,92	175,54%	8,58%	-388 185,98
758400 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	-4 494 555,62	-2 786 800,00	-4 869 320,13	2 082 520,13	174,73%	8,34%	-374 764,51
758900 - Autres produits de gestion courante	-29 426,32	-11 500,00	-42 847,79	31 347,79	372,59%	45,61%	-13 421,47
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-23 507,12	-35 000,00	-50 850,00	15 850,00	145,29%	116,32%	-27 342,88
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-23 507,12	-35 000,00	-50 850,00	15 850,00	145,29%	116,32%	-27 342,88
776 - Autres produits exceptionnels	-162 890,15	-30 000,00	-396 847,17	366 847,17	1322,82%	143,63%	-233 957,02
776000 - Autres produits exceptionnels	-128 063,88	0,00	-306 869,67	306 869,67	0,00%	139,62%	-178 805,79
776800 - Remboursements assurances	-34 826,27	-30 000,00	-89 977,50	59 977,50	299,93%	158,36%	-55 151,23
IV - PRODUITS	-8 042 036,53	-4 866 974,00	-7 285 801,00	2 418 827,00	149,70%	-9,40%	756 235,53

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le **budget 2020 du Jardin du Luxembourg** avait été fixé à 13,21 millions d'euros, puis porté à **13,48 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 11,75 et 12 millions d'euros en 2019, et une **dotation de l'Etat** inchangée à **11,36 millions d'euros**. Ce montant se répartissait entre **1,94 million d'euros** pour l'investissement et **11,54 millions d'euros** pour le fonctionnement. Avec des produits de 420 000 euros, un déficit de 1,70 million d'euros était attendu, financé par un prélèvement sur disponibilités.

En **exécution**, il a finalement représenté une **dépense de 11,64 millions d'euros**, soit une hausse de 7,78 % par rapport à 2019, moindre que celle anticipée (12,33 %). Ainsi, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1,21 million d'euros** et celles de fonctionnement à **10,44 millions d'euros**. Bien que les produits, d'un montant de 340 000 euros, aient été inférieurs aux prévisions, un **résultat positif de 58 802 euros** a été dégagé, rendant inutile le prélèvement sur disponibilités envisagé.

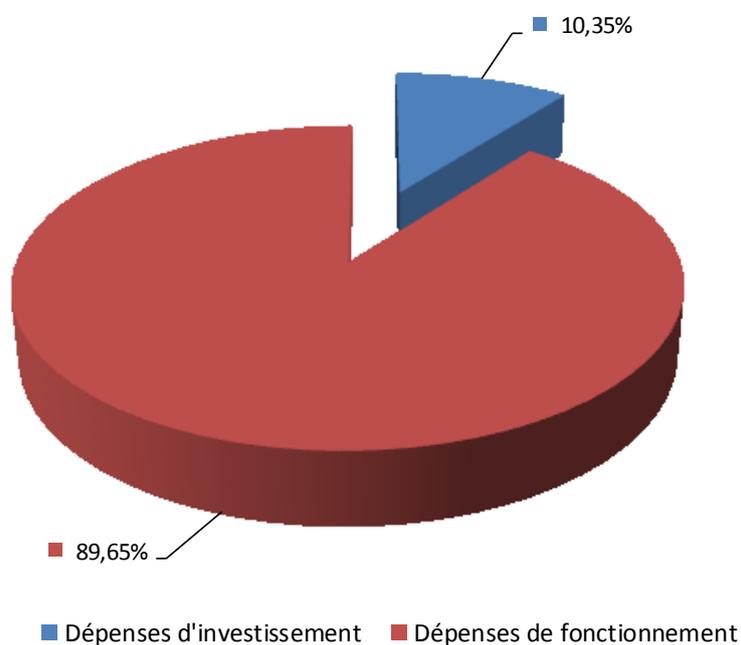
Budget du Jardin du Luxembourg

BUDGET DU JARDIN - 2020	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	1 205 358 €
II - Section de fonctionnement	10 435 941 €
III -Total des dépenses (I+II)	11 641 299 €
RESSOURCES	
IV - Produits	343 201 €
V - Dotation de l'Etat	11 356 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-58 802 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	11 641 299 €

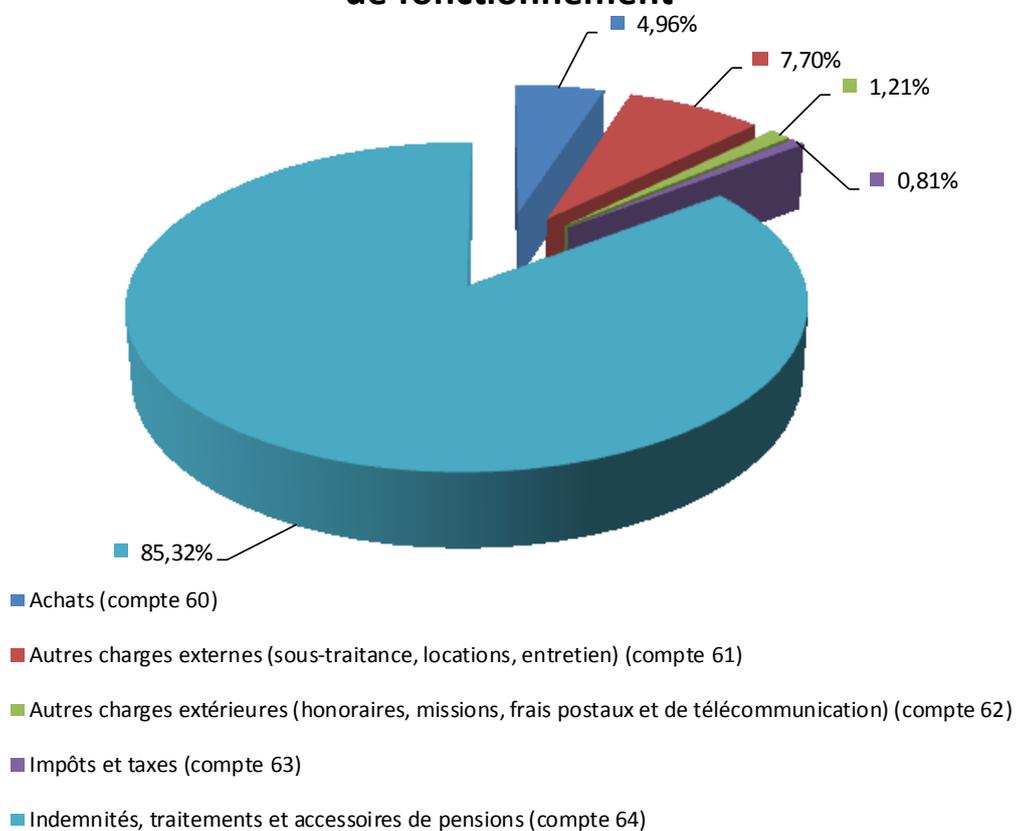
EXECUTION DU BUDGET - 2020							
Jardin							
	Budget initial	Budget réparti 2020*	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
DEPENSES							
212 - Agencements et aménagements de terrains	362 000	535 136	292 352	242 784	54,63%	52,04%	100 060
213 - Constructions	1 300 000	1 300 000	841 937	458 063	64,76%	195,98%	800 986
215 - Installations techniques, matériels et outillage	75 000	75 000	48 145	26 851	64,20%	-66,53%	-95 728
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0,00%	NS	0
218 - Autres immobilisations corporelles	30 000	30 000	22 920	7 080	76,40%	98,96%	11 400
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 767 000	1 940 136	1 205 358	734 778	62,13%	210,15%	816 719
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	135 000	135 000	47 123	87 877	34,91%	48,42%	15 373
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	588 400	588 400	470 857	117 543	80,02%	-11,14%	-59 004
611 - Sous-traitance générale	407 000	407 000	348 824	58 176	85,71%	0,38%	1 322
613 - Locations	16 000	16 000	4 787	11 213	29,92%	41,60%	1 406
615 - Entretien, réparations, restauration	653 000	648 730	424 959	223 771	65,51%	-1,07%	-4 575
617 - Etudes et recherche	5 000	5 000	298	4 702	5,96%	-45,62%	-250
618 - Divers	51 500	51 500	25 090	26 410	48,72%	-12,12%	-3 461
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	183 000	295 259	116 048	179 211	39,30%	292,78%	86 503
623 - Publicités, publications, relations publiques	5 500	5 500	469	5 031	8,53%	-98,37%	-28 384
625 - Déplacements, missions et réceptions	15 500	15 500	3 793	11 707	24,47%	-50,51%	-3 881
626 - Frais postaux et de télécommunications	15 000	7 500	5 948	1 552	79,30%	-58,68%	-8 447
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	90 000	90 000	84 190	5 810	93,54%	2,70%	2 211
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 116 900	7 116 900	6 891 745	225 155	96,84%	0,63%	43 223
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	222 000	222 000	186 472	35 528	84,00%	-11,72%	-24 754
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 430 200	1 430 200	1 399 341	30 859	97,84%	1,68%	23 165
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	56 400	56 400	48 412	7 988	85,84%	-10,58%	-5 728
647 - Autres charges sociales	139 400	139 400	82 213	57 187	58,98%	-2,48%	-2 095
648 - Autres charges de personnel	5 000	5 000	1 700	3 300	34,00%	NS	1 700
649 - Accessoires de pensions	305 100	305 100	293 670	11 430	96,25%	-1,20%	-3 580
659 - Autres subventions	0	0	0	0	0,00%	NS	0
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 439 900	11 540 389	10 435 941	1 104 448	90,43%	0,30%	30 745
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	13 206 900	13 480 525	11 641 299	1 839 226	86,36%	7,85%	847 463
RESSOURCES							
706 - Prestations de services	0	0	0	0	0,00%	NS	0
708 - Produits des activités annexes	-92 000	-92 000	-45 459	-46 541	49,41%	-71,68%	115 102
758 - Produits divers de gestion courante	-330 000	-330 000	-297 742	-32 258	90,22%	-43,70%	231 127
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0,00%	NS	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0	0,00%	NS	0
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	2 394
IV - TOTAL DES PRODUITS	-422 000	-422 000	-343 201	-78 799	81,33%	-50,39%	348 622
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-1 428 000	-1 701 625	58 802	-1 760 427	-3,46%	-95,31%	-1 196 085
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 356 900	-11 356 900	-11 356 900	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-13 206 900	-13 480 525	-11 641 299	-1 839 226	86,36%	7,85%	-847 463

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Jardin : répartition des dépenses



Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 205 358 euros**, soit leur **niveau le plus élevé depuis 2015**. Bien qu'en hausse de 210 % par rapport à 2019, leur taux d'exécution n'est que de 62,13 %, les crédits non utilisés représentant 734 778 euros.

Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2015

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES						
212 - Agencements et aménagements de terrains	206 427	-423	180 012	76 561	192 291	292 352
213 - Constructions	649 369	592 294	185 472	68 757	40 951	841 937
215 - Installations techniques, matériels et outillage	38 402	24 803	23 930	58 089	143 878	48 149
216 - Collections et oeuvres d'art	0	8 100	0	0	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	93 809	49 458	10 000	10 500	11 520	22 920
TOTAL DES DEPENSES	988 007	674 232	399 414	213 907	388 640	1 205 358

Pour les **agencements et aménagements de terrains**, les dépenses ont progressé de 52,04 % en 2020 et s'établissent à **292 352 euros**, pour un taux d'exécution de 54,63 %. Cette sous-consommation provient essentiellement de l'opération pluriannuelle d'abattage et de replantation d'arbres, dont le coût a été inférieur de 150 000 euros à l'estimation.

La principale sous-exécution porte sur les **dépenses de constructions**, qui se sont élevées à **841 937 euros**. En effet, la crise sanitaire a conduit au décalage de l'opération pluriannuelle de rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins, dont l'exécution, à 608 000 euros, a été inférieure d'environ 500 000 euros aux prévisions. Toutefois, une première tranche des travaux de restauration des grilles et murets du Jardin a été conduite en 2020, pour une dépense de 126 705 euros.

Par ailleurs, **48 149 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques** pour financer notamment l'électrification d'un kiosque, le changement du système de brumisation des serres de collection et le remplacement de réseaux de plomberie en plomb.

Enfin, au titre des **autres immobilisations corporelles**, **22 900 euros** ont financé l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

EXECUTION DU BUDGET - 2020
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
DEPENSES							
212 - Agencements et aménagements de terrains	192 291,14	535 136,00	292 351,62	242 784,38	54,63%	52,04%	100 060,48
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	192 291,14	535 136,00	292 351,62	242 784,38	54,63%	52,04%	100 060,48
213 - Constructions	40 950,63	1 300 000,00	841 937,05	458 062,95	64,76%	1955,98%	800 986,42
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 357,59	1 300 000,00	756 930,52	543 069,48	58,23%	1776,49%	716 592,93
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	613,04	0,00	85 006,53	-85 006,53	0,00%	13766,39%	84 393,49
215 - Installations techniques, matériels et outillage	143 877,56	75 000,00	48 149,17	26 850,83	64,20%	-66,53%	-95 728,39
215100 - Installations complexes spécialisées	113 016,30	15 000,00	26 863,79	-11 863,79	179,09%	-76,23%	-86 152,51
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	1 302,72	0,00	-1 302,72	1 302,72	0,00%	-200,00%	-2 605,44
215400 - Matériel industriel	29 558,54	60 000,00	22 588,10	37 411,90	37,65%	-23,58%	-6 970,44
215500 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	11 520,00	30 000,00	22 920,00	7 080,00	76,40%	98,96%	11 400,00
218200 - Matériel de transport	11 520,00	30 000,00	22 920,00	7 080,00	76,40%	98,96%	11 400,00
218400 - Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
J - SECTION D'INVESTISSEMENT	388 639,33	1 940 136,00	1 205 357,84	734 778,16	62,13%	210,15%	816 718,51

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg ont été de **10 435 941 euros** en 2020, pour un taux d'exécution de 90,43 %, soit un montant stable par rapport à 2019 alors qu'une hausse de 10,41 % était attendue.

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES						
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	75 371	63 874	67 501	52 997	31 750	47 123
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	555 688	543 757	531 439	504 791	529 860	470 857
611 - Sous-traitance générale	206 944	231 386	299 886	358 863	347 502	348 824
613 - Locations	8 236	11 044	6 809	5 237	3 381	4 787
615 - Entretien, réparations, restauration	650 896	740 643	711 416	595 081	429 535	424 959
617 - Etudes et recherche	5 294	455	6 421	548	548	298
618 - Divers	36 094	34 839	32 419	38 959	28 550	25 090
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	110 898	72 652	131 470	63 875	29 546	116 048
623 - Publicités, publications, relations publiques	9 568	19 469	1 233	6 113	28 854	469
625 - Déplacements, missions et réceptions	12 958	4 759	9 437	8 164	7 674	3 793
626 - Frais postaux et de télécommunications	11 543	11 700	10 637	11 668	14 395	5 948
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 778	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521	6 891 745
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	93 182	91 078	163 316	185 626	211 226	186 472
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 493 142	1 447 993	1 443 024	1 392 005	1 376 177	1 399 341
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	21 572	20 972	42 802	49 812	54 139	48 412
647 - Autres charges sociales	108 655	54 520	100 274	158 378	84 309	82 213
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	1 700
649 - Accessoires de pensions	313 915	298 452	300 426	298 562	297 250	293 670
659 - Autres subventions	20 937	47 724	-4 438	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	11 372 839	11 235 887	11 334 547	10 882 838	10 405 196	10 435 941

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux - télécoms ont représenté une dépense de **47 123 euros**, correspondant à un taux d'exécution de 34,91 % et une hausse de 48,42 % par rapport à 2019. Ils concernent les petits équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin (petit outillage et pièces détachées). Cette sous-exécution s'explique par le report à 2021 de l'opération de refonte de la signalétique aux entrées du Jardin, dont le coût était estimé à 55 000 euros.

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **470 857,48 euros**, soit une baisse de 11,14 % par rapport à 2019. Seulement 80,02 % des crédits ont été consommés, du fait notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les manifestations organisées à la Présidence et dans le Jardin du Luxembourg, conduisant à de moindres besoins en matières et fournitures horticoles.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** sont restées stables par rapport à 2019 et sont élevées à **348 824 euros** consacrés à des dépenses traditionnelles comme :

- la collecte des déchets des usagers du Jardin du Luxembourg ;
- le nettoyage des chalets de nécessité ;
- le traitement des déchets.

Les dépenses d'**honoraires** ont quant à elles représenté **116 048 euros**, en hausse de 292,78 % par rapport à 2019 mais un taux d'exécution de seulement 39,3 % et 179 211 euros de crédits non consommés. Elles ont notamment porté sur les opérations d'abattage et de replantation d'arbres et de rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins.

Enfin, les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **424 959 euros**, soit un taux d'exécution de 65,51 % et une baisse de 11,14 % par rapport à 2019. Les principales opérations ont concerné la réfection d'allées en sol stabilisé et d'allées asphaltées (82 673 euros), la réfection de caisses d'orangers (34 564 euros), la rénovation du pavillon Nord-Est des serres (31 877 euros) et l'entretien du parc de chaises, fauteuils et relax (28 708 euros).

3. Les charges de personnel

La dépense de **rémunération des fonctionnaires** titulaires ou stagiaires du Jardin s'est élevée en 2020 à **6 891 745 euros**, soit un taux d'exécution de 96,84 % et une **augmentation de 0,63 %** par rapport à l'exercice précédent, succédant à des baisses de 3,12 % en 2019, 4,40 % en 2018 et 0,83 % en 2017.

Les **effectifs payés à fin d'année** sont en progression de quatre unités par rapport à 2019, avec **111 fonctionnaires**. La masse indiciaire en fin d'année 2020 est en hausse de 3,48 % par rapport à décembre 2019.

Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance de ces personnels se sont élevées à **1 399 341 euros**, soit un taux d'exécution de 97,84 % et un montant en hausse de 1,68 % par rapport à 2019.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle diminué de 11,72 % par rapport à 2019 et s'est élevée à **186 472 euros**, consacrés à la rémunération des auxiliaires saisonniers et des apprentis, soit un taux d'exécution de 84 %. Cette évolution est pour l'essentiel liée à la baisse du recours aux auxiliaires saisonniers pour pallier les vacances de postes de jardinier et d'aide-jardinier.

Au titre des **autres charges sociales**, **82 213 euros** ont été dépensés pour financer :

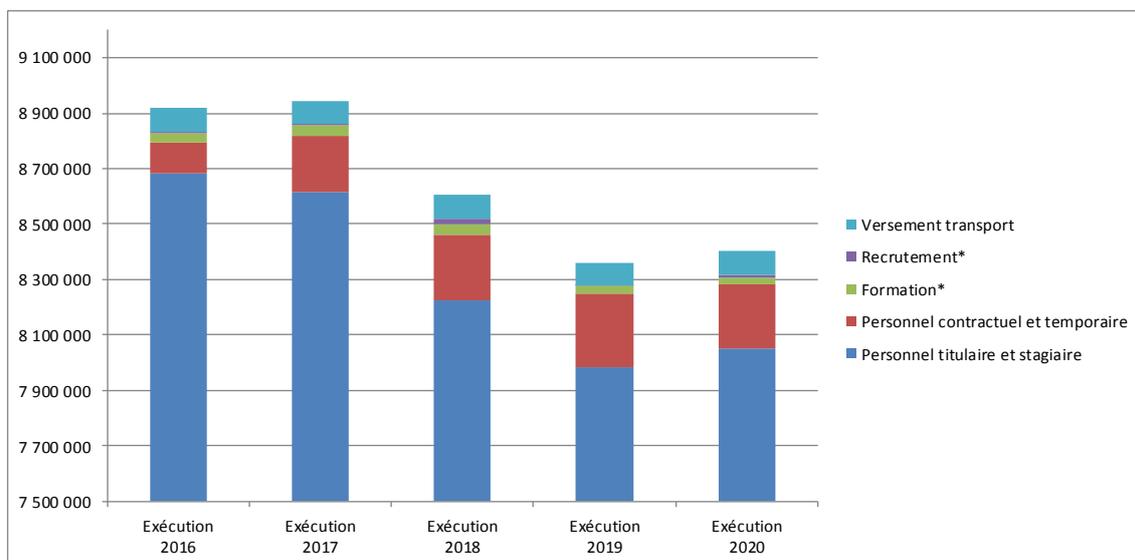
- des allocations chômage d'anciens personnels hors cadre, pour **51 130 euros** (- 29,27 %) ;
- une indemnité de départ en retraite d'un montant de **16 950 euros**, aucune n'ayant été versée en 2019 ;
- les prestations familiales des personnels retraités, qui se sont élevées à **6 315 euros** (+ 152 %) ;
- les chèques-déjeuners des personnels de Longpont-sur-Orge, soit **4 370 euros** (- 22,86 %) ;
- des remboursements à la caisse de sécurité sociale des personnels du Sénat au titre des accidents du travail, pour **1 196 euros** (- 68,92 %) ;
- la prise en charge d'un congé bonifié, soit **2 253 euros**.

Enfin, les dépenses de **formation** des personnels du Jardin du Luxembourg se sont élevées à **25 090 euros**, en baisse de 12,12 % par rapport à 2019.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	8 681 671	8 613 159	8 224 756	7 981 501	8 049 814
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521	6 891 745
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 225 402	1 218 940	1 155 966	1 132 980	1 158 069
Personnel contractuel et temporaire	112 050	206 118	235 439	265 365	234 884
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	91 078	163 316	185 626	211 226	186 472
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	20 972	42 802	49 812	54 139	48 412
Formation*	35 580	35 551	38 810	30 766	24 369
Formation	35 580	35 551	38 810	30 766	24 369
Recrutement*	5 000	4 468	21 207	216	8 877
Recrutement	5 000	4 468	21 207	216	8 877
Versement transport	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 303	86 256	83 366	81 979	84 190
TOTAL DES DEPENSES	8 918 603	8 945 553	8 603 579	8 359 827	8 402 134

* Source RHF



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	222 591	224 084	236 039	243 192	241 272
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	124 825	129 038	129 945	135 372	135 078
649230 - Bonifications de pensions du personnel	173 627	171 388	168 617	161 878	158 592
TOTAL DES DEPENSES	521 043	524 510	534 601	540 442	534 942

EXECUTION DU BUDGET - 2020
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	31 750,47	135 000,00	47 123,35	87 876,65	34,91%	48,42%	15 372,88
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	31 750,47	135 000,00	47 123,35	87 876,65	34,91%	48,42%	15 372,88
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	529 861,11	588 400,00	470 857,48	117 542,52	80,02%	-11,14%	-69 003,63
606110 - Eau	38 207,51	80 000,00	67 465,25	12 534,75	84,33%	76,58%	29 257,74
606120 - Electricité et gaz	141 648,29	142 000,00	134 260,20	7 739,80	94,55%	-5,22%	-7 388,09
606130 - Chauffage urbain	60 626,23	76 000,00	53 233,98	22 766,02	70,04%	-12,19%	-7 392,25
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	48 840,14	37 000,00	23 935,93	13 064,07	64,69%	-50,99%	-24 904,21
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	0,00%	-100,00%	-7 400,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	174 207,06	175 000,00	116 053,53	58 946,47	66,32%	-33,38%	-58 153,53
606600 - Carburant	9 929,49	10 000,00	9 480,26	519,74	94,80%	-4,52%	-449,23
606800 - Autres matières et fournitures	49 002,39	61 000,00	66 428,33	-5 428,33	108,90%	35,56%	17 425,94
614 - Sous-traitance générale	347 501,95	407 000,00	348 824,15	58 175,85	85,71%	0,38%	1 322,30
611000 - Sous-traitance générale	347 501,85	407 000,00	348 824,15	58 175,85	85,71%	0,38%	1 322,30
613 - Locations	3 380,92	16 000,00	4 787,34	11 212,66	29,92%	41,60%	1 406,42
613200 - Locations immobilières	0,00	6 000,00	4 535,00	1 465,00	75,58%	NS	4 535,00
613510 - Locations mobilières	3 380,92	10 000,00	252,34	9 747,66	2,52%	-92,54%	-3 128,58
615 - Entretien, réparations, restauration	429 534,00	648 730,00	424 958,12	223 770,88	65,51%	-1,07%	-4 574,88
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	174 315,90	305 000,00	160 865,86	144 134,14	52,74%	-7,72%	-13 450,04
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	93 504,60	140 000,00	79 208,61	60 791,39	56,58%	-15,29%	-14 295,99
615600 - Maintenance	161 713,50	203 730,00	184 884,65	18 845,35	90,75%	14,33%	23 171,15
617 - Etudes et recherche	548,00	5 000,00	288,00	4 702,00	5,96%	-45,62%	-250,00
617000 - Etudes et recherche	548,00	5 000,00	288,00	4 702,00	5,96%	-45,62%	-250,00
618 - Divers	28 550,55	51 500,00	25 089,51	26 410,49	48,72%	-12,12%	-3 461,04
618300 - Documentation technique	126,00	2 000,00	63,00	1 937,00	3,15%	-50,00%	-63,00
618400 - Versement à des organismes de formation	28 208,46	47 000,00	22 036,51	24 963,49	46,89%	-21,88%	-6 171,95
618410 - Formation langues étrangères	0,00	1 500,00	1 520,00	-20,00	101,33%	NS	1 520,00
618450 - Conception épreuves de concours	2 169,09	1 000,00	1 470,00	-470,00	147,00%	580,27%	1 253,91
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	29 545,57	295 259,00	116 048,39	179 210,61	39,30%	292,78%	86 502,82
622600 - Honoraires	29 545,57	295 259,00	116 048,39	179 210,61	39,30%	292,78%	86 502,82
623 - Publications, publications, relations publiques	28 653,73	5 500,00	469,32	5 030,68	8,53%	-98,37%	-28 384,41
623100 - Annonces et insertions	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00%	NS	0,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	24 936,93	5 000,00	469,32	4 530,68	9,39%	-98,12%	-24 467,61
623600 - Catalogue et imprimés	3 916,80	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-3 916,80
623700 - Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 674,13	15 500,00	3 793,43	11 706,57	24,47%	-60,57%	-3 880,70
62510 - Frais de transport hors mission	2 944,20	5 500,00	929,97	4 570,03	16,91%	-68,41%	-2 014,23
625120 - Frais d'hébergement hors mission	1 518,63	3 000,00	335,20	2 664,80	11,17%	-77,93%	-1 183,43
625130 - Frais de séjour hors mission	3 211,30	5 000,00	1 356,56	3 643,44	27,13%	-57,76%	-1 854,74
625150 - Divers hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	0,00	2 000,00	1 171,70	828,30	58,58%	NS	1 171,70
626 - Frais postaux et de télécommunications	14 384,56	7 500,00	5 947,56	1 582,42	79,30%	-88,68%	-8 446,98
626100 - Frais postaux et de télécommunication	9 098,70	0,00	26,18	-26,18	0,00%	-99,71%	-9 072,52
626250 - Autres frais de télécommunications	5 295,86	7 500,00	5 921,40	1 578,60	78,95%	11,81%	625,54
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 979,22	90 000,00	84 189,82	5 810,08	93,54%	2,70%	2 210,70
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 979,22	90 000,00	84 189,82	5 810,08	93,54%	2,70%	2 210,70
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 848 522,11	7 116 900,00	6 891 745,39	225 154,61	96,84%	0,63%	43 223,58
642100 - Traitement de base	2 892 166,87	3 000 000,00	2 964 514,40	45 485,60	98,48%	2,16%	62 347,53
642200 - Indemnité de résidence	109 302,35	111 000,00	111 588,08	-588,08	100,53%	2,09%	2 285,73
642300 - Indemnité de service	725 573,04	740 000,00	740 211,18	-211,18	100,03%	2,02%	14 638,14
642410 - Transport et ICL	386 287,39	400 100,00	386 873,17	13 226,83	96,69%	0,15%	585,78
642420 - Travaux supplémentaires	1 468 598,32	1 500 000,00	1 441 509,44	58 490,56	96,10%	-1,84%	-27 088,88
642430 - Indemnité exceptionnelle	261 514,84	290 000,00	264 414,29	25 585,71	91,18%	1,11%	2 599,45
642441 - ICI	88 333,34	135 000,00	98 831,39	36 168,61	73,21%	11,88%	10 498,05
642442 - Indemnités diverses	684 684,53	720 000,00	694 083,77	25 916,23	96,40%	1,38%	3 419,24
642510 - SFT	41 352,22	40 000,00	37 871,85	2 128,15	94,68%	-8,42%	-3 480,37
642520 - Autres indemnités à caractère familial	190 729,21	180 800,00	161 847,82	18 952,18	89,52%	-15,14%	-28 881,39
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	211 225,99	222 000,00	186 471,77	35 528,23	84,00%	-11,72%	-24 554,22
643100 - Rémunération	174 741,82	180 500,00	161 941,72	18 558,28	89,72%	-7,33%	-12 800,10
643200 - Congés payés	3 861,97	5 800,00	2 647,33	3 152,67	45,64%	-31,45%	-1 214,64
643300 - Indemnités diverses	32 622,20	35 700,00	21 882,72	13 817,28	61,30%	-32,92%	-10 739,48
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 376 176,34	1 430 200,00	1 399 340,90	30 859,10	97,84%	1,68%	23 164,56
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	155 558,86	158 400,00	158 698,79	-298,79	100,19%	2,02%	3 139,93
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	243 191,82	266 700,00	241 272,16	25 427,84	90,47%	-0,79%	-1 919,66
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	965 757,56	993 200,00	987 466,20	5 733,80	99,42%	2,25%	21 708,64
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 668,10	11 900,00	11 903,75	-3,75	100,03%	2,02%	235,65
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	54 139,91	56 400,00	48 472,23	7 987,77	85,84%	-10,58%	-5 727,68
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	22 433,63	21 200,00	23 378,52	-2 178,52	110,28%	4,21%	944,89
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	5 327,35	5 400,00	865,07	4 534,93	16,02%	-83,76%	-4 462,28
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	11 846,14	12 800,00	13 908,66	-1 108,66	108,66%	17,41%	2 062,52
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	447,36	3 000,00	1 811,70	1 188,30	60,39%	304,98%	1 364,34
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	14 085,43	14 000,00	8 448,28	5 551,72	60,34%	-40,02%	-5 637,15
647 - Autres charges sociales	84 308,11	139 400,00	82 213,30	57 186,70	58,98%	-2,48%	-2 094,81
647100 - Prestations directes	78 642,52	132 400,00	77 843,76	54 556,24	58,79%	-1,02%	-798,76
647200 - Charges déjeuners - Part patronale	5 665,59	7 000,00	4 369,54	2 630,46	62,42%	-22,88%	-1 296,05
648 - Autres charges de personnel	0,00	5 000,00	1 700,14	3 299,86	34,00%	NS	1 700,14
648240 - Formation aux concours internes	0,00	5 000,00	1 700,14	3 299,86	34,00%	NS	1 700,14
649 - Accessoires de pensions	297 250,07	305 100,00	293 669,94	11 430,06	96,25%	-1,20%	-3 580,13
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	135 371,87	136 100,00	135 078,00	1 022,00	99,25%	-0,22%	-293,87
649230 - Bonifications de pensions du personnel	161 878,20	169 000,00	158 591,94	10 408,06	93,84%	-2,03%	-3 286,26
659 - Autres subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 405 196,64	11 540 389,00	10 435 941,26	1 104 447,74	90,43%	0,30%	30 744,62

C. LES PRODUITS

En 2020, le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des **recettes** d'un montant total de **343 201,22 euros**, en baisse de 50,39 % par rapport à 2019 et inférieur de 18,67 % par rapport à la prévision.

Les **produits divers de gestion courante** se sont élevés à **297 742 euros**, correspondant aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg à la Direction de la Logistique et des Moyens généraux, pour un total de **262 807 euros**, et aux recettes provenant des **prises de vues** (photographies et tournages) dans le Jardin, gérées par la Direction de la Communication et qui, à **34 935 euros**, sont en baisse de 45,22 % par rapport à 2019. S'agissant des redevances, de nombreuses remises gracieuses, comptabilisées en charges du budget Sénat, ont toutefois été accordées en raison de la crise sanitaire pour soutenir l'activité des concessionnaires, et viennent donc minorer le montant perçu de 176 986 euros.

Par ailleurs, des **recettes diverses** d'un montant de **45 459 euros** ont été perçues, en baisse de 71,69 % par rapport à 2019, et proviennent exclusivement de trois **expositions photographiques sur les grilles du Jardin** et de **refacturations de fluides**, la crise sanitaire ayant conduit à l'annulation de toutes les manifestations dans l'Orangerie Férou et l'utilisation des balances du Jardin étant désormais gratuite.

EXECUTION DU BUDGET - 2020
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
PRODUITS							
706 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
706000 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
708 - Produits des activités annexes	-160 560,52	-92 000,00	-45 458,84	-46 541,16	49,41%	-74,69%	115 101,68
708700 - Remboursement de frais	-160 560,52	-92 000,00	-45 458,84	-46 541,16	49,41%	-74,69%	115 101,68
758 - Produits divers de gestion courante	-528 869,00	-330 000,00	-297 742,38	-32 257,62	90,22%	-43,70%	231 126,62
758100 - Concessions jardins	-465 094,00	-300 000,00	-262 807,38	-37 192,62	87,60%	-43,49%	202 286,62
758900 - Autres produits de gestion courante	-63 775,00	-30 000,00	-34 935,00	4 935,00	116,45%	-45,22%	28 840,00
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	-2 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	2 394,00
778000 - Autres produits exceptionnels	-2 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	2 394,00
IV - PRODUITS	-691 823,52	-422 000,00	-343 201,22	-78 798,78	81,33%	-50,39%	348 622,30

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le **budget 2020 du Musée du Luxembourg** avait été fixé à **167 700 euros**. Ce montant se répartissait entre **150 000 euros** pour l'investissement et **17 700 euros** pour le fonctionnement.

Par son arrêté n° 2019-183 du 20 juin 2019, le Bureau du Sénat a renouvelé la délégation de service public confiant à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN) l'exploitation du Musée du Luxembourg, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2026. La redevance versée par le délégataire devait venir couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Toutefois, l'exécution du budget a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Ainsi, les **dépenses** se sont élevées à **97 792 euros**, soit un taux d'exécution de 58,31 %. Les **recettes** n'ont atteint que **92 735 euros**, suscitant un **solde déficitaire** de **5 057 euros**, qui a rendu nécessaire un **prélèvement sur disponibilités** pour un montant équivalent.

Budget du Musée du Luxembourg

BUDGET DU MUSEE - 2020	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	95 476 €
II - Section de fonctionnement	2 316 €
III -Total des dépenses (I+II)	97 792 €
RESSOURCES	
IV - Produits	92 735 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	5 057 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	97 792 €

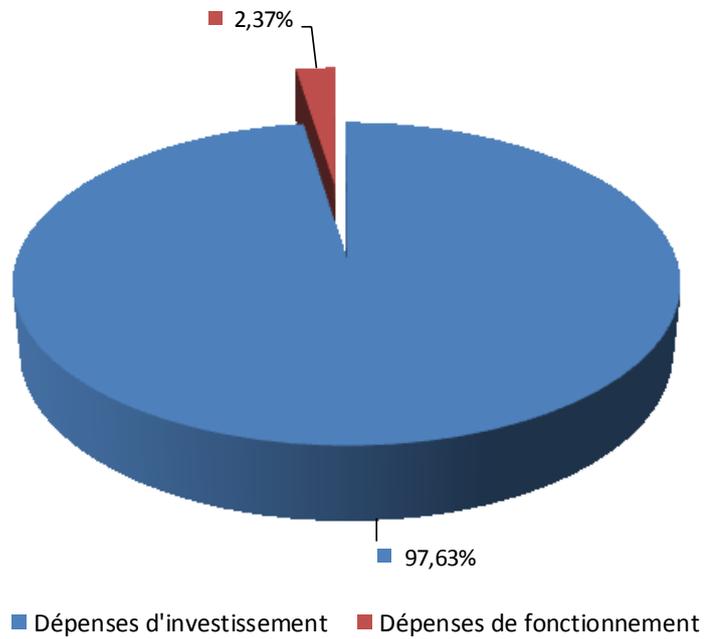
EXECUTION DU BUDGET - 2020

Musée

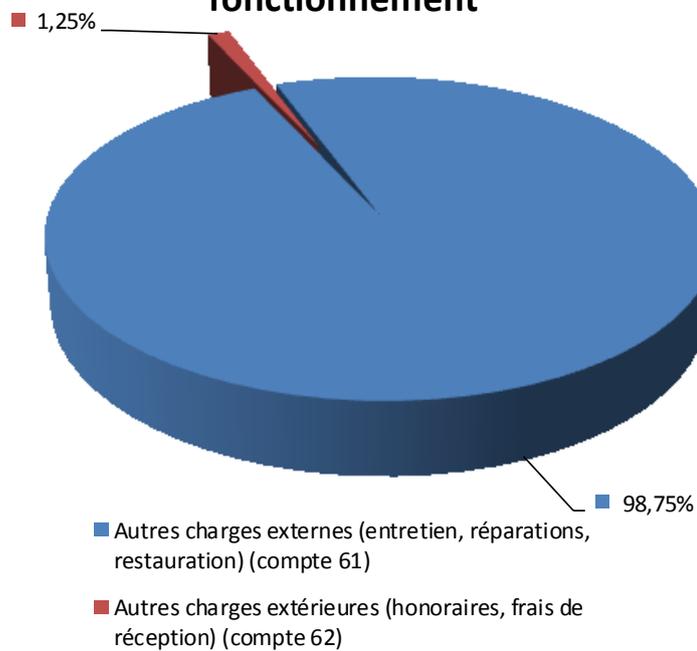
	Budget initial	Budget réparti 2020*	Exécution 2020	Taux d'exécution 2020
DEPENSES				
213 - Constructions	0	0	95 476	0,00%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	150 000	150 000	0	0,00%
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000	150 000	95 476	63,65%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	0	0	0,00%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0,00%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 700	7 700	2 287	29,70%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	0	0	0,00%
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0,00%
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 000	10 000	29	0,29%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 700	17 700	2 316	13,09%
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	167 700	167 700	97 792	58,31%
RESSOURCES				
708 - Produits des activités annexes	-182 000	-182 000	-92 735	50,95%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
IV - TOTAL DES PRODUITS	-182 000	-182 000	-92 735	50,95%
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	14 300	14 300	-5 057	-35,36%
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	NS
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-167 700	-167 700	-97 792	58,31%

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Musée : répartition des dépenses



Musée : répartition des charges de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** du Musée du Luxembourg se sont élevées à **95 476 euros** en 2020, en **baisse de 19,49 %** par rapport à 2019 et représentant un taux d'exécution de 63,65 %.

Elles ont été consacrées à la réalisation de travaux de réfection des sanitaires du public. Les études envisagées en vue de la rénovation du groupe froid ont été reportées à 2021 et intégrées à un travail plus large relatif à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, piloté par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du **fonctionnement**, en raison de la crise sanitaire, seulement **2 316 euros** ont été dépensés, contre 20 699 euros en 2019. Cette somme correspond à la quote-part du Musée pour la maintenance du système de sécurité incendie.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes, pour lesquels 182 000 euros étaient attendus, n'ont finalement été que de **92 735 euros**, soit un taux d'exécution de 50,95 % et une baisse de 64,04 % par rapport à l'exercice précédent.

En effet, la **redevance** versée par la RMN s'est élevée à **112 500 euros**, ce qui correspond au versement de trois trimestres de part fixe, le dernier trimestre ayant fait l'objet d'une **remise gracieuse** en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, aucune part variable n'a été servie compte tenu du chiffre d'affaires réalisé par le délégataire lors de l'exercice 2019. De plus, une atténuation de recette de 19 765 euros liée à un remboursement de TVA au titre d'investissements effectués en 2019 a été enregistrée.

EXECUTION DU BUDGET - 2020

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2019	Budget réparti 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire 2020	Taux d'exécution 2020	Variation 2020-2019 (en%)	Variation 2020-2019 (en montant)
DEPENSES							
213 - Constructions	118 588,78	0,00	95 475,60	-95 475,60	0,00%	-19,49%	-23 113,18
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	118 588,78	0,00	95 475,60	-95 475,60	0,00%	-19,49%	-23 113,18
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00%	NS	0,00
215100 - Installations complexes spécialisées	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00%	NS	0,00
215400 - Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	118 588,78	150 000,00	95 475,60	54 524,40	63,65%	-19,49%	-23 113,18
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605300 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606110 - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606120 - Electricité et gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606130 - Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
615 - Entretien, réparations, restauration	2 478,79	7 700,00	2 287,00	5 413,00	29,70%	-7,74%	-191,79
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00%	NS	0,00
615600 - Maintenance	2 478,79	2 700,00	2 287,00	413,00	84,70%	-7,74%	-191,79
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	10 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-10 680,00
622600 - Honoraires	10 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-10 680,00
623 - Publicités, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623100 - Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623600 - Catalogue et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 540,00	10 000,00	29,20	9 970,80	0,29%	-99,61%	-7 510,80
625110 - Frais de transport hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625120 - Frais d'hébergement hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625130 - Frais de séjour hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	7 540,00	10 000,00	29,20	9 970,80	0,29%	-99,61%	-7 510,80
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 698,79	17 700,00	2 316,20	15 383,80	13,09%	-88,81%	-18 382,59
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	139 287,57	167 700,00	97 791,80	69 908,20	58,31%	-29,79%	-41 495,77
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-257 899,80	-182 000,00	-92 735,20	-89 264,80	50,95%	-64,04%	165 164,60
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-238 135,00	-170 000,00	-112 500,00	-57 500,00	66,18%	-52,76%	125 635,00
708700 - Remboursement de frais	-19 764,80	-12 000,00	19 764,80	-31 764,80	-164,71%	-200,00%	39 529,60
774 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
774100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
IV - PRODUITS	-257 899,80	-182 000,00	-92 735,20	-89 264,80	50,95%	-64,04%	165 164,60

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

À la suite des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, la composition de la **Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne** a été profondément renouvelée. Ses membres ont été nommés par le Sénat lors de la séance du 13 octobre 2020.

En application de l'article 103 *bis* du Règlement, elle est composée conformément à la règle de la proportionnalité entre les groupes politiques et compte dix membres, nombre éventuellement augmenté pour que tous les groupes y soient représentés. À la suite de la création du groupe Ecologiste - Solidarité et Territoires (GEST), qui est devenu le huitième du Sénat, son effectif a été fixé à treize membres.

Lors de sa réunion constitutive, qui s'est tenue le 13 octobre 2020, la commission a élu son bureau, dont font partie M. Pierre Charon (LR - Paris), président, Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président, et M. Eric Jeansannetas (SOCR - Creuse), rapporteur.

Cette composition devrait rester stable jusqu'au prochain renouvellement sénatorial puisque la résolution du 18 juin 2019¹⁸ a remplacé, à l'article 103 *bis* du Règlement, la nomination par session des membres de la commission par leur nomination pour trois ans.

Cette même résolution a également consacré, au sein de cet article, la compétence de la Commission spéciale en matière d'évaluation de l'action des services du Sénat dont les Questeurs assurent, en application de l'article 101 du Règlement, la direction.

Pour démarrer ses travaux, la Commission spéciale a procédé, le 9 décembre 2020, à l'audition du Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins sur la conduite des opérations pluriannuelles de rénovation immobilière, l'audit de sa direction qui a été réalisé au premier semestre 2020 et les suites qui en ont été données. Elle a à cette occasion pris connaissance des enjeux liés à l'entretien et à la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, du déroulement des principaux chantiers en cours et de l'impact de la crise sanitaire sur ces derniers.

Afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2019, elle a entendu le 13 janvier 2021 le Secrétaire général de la Questure.

Les grands équilibres du budget du Sénat lui ont ensuite été présentés par le Secrétaire général de la Questure et le Directeur des Affaires financières et sociales le 27 janvier 2021.

¹⁸ Résolution clarifiant et actualisant le Règlement du Sénat (n° 112 ; 2018-2019).

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2020. À ce titre, elle a **auditionné** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 7 avril 2021 ;
- M. Olivier Fombaron, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, le 11 mai 2021 ;
- MM. les Questeurs, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 11 mai 2021 ;
- le Trésorier du Sénat, le 12 mai 2021.

Le Président directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Emmanuel Kessler, est également venu lui présenter les comptes 2020 de celle-ci le 5 mai 2021.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur la **politique de communication institutionnelle du Sénat**.

À cet effet, elle a entendu le 10 février 2021 M. Charles Waline, Directeur de la Communication, qui lui a présenté les moyens mis en œuvre par la Direction de la Communication ainsi que les orientations déterminées, pour la valorisation de l'image du Sénat et de ses travaux, par le Bureau. Elle a ensuite auditionné le 17 mars suivant M. Franck Louvrier, ancien conseiller à la Présidence de la République, ancien président de Publicis Conseil, sur les principes de la communication des grandes institutions publiques, l'évolution des pratiques des citoyens en matière de consommation de l'information, l'émergence de nouveaux phénomènes médiatiques et les meilleures façons, pour le Sénat, d'en tenir compte.

Lors de sa réunion du 12 mai 2021¹⁹, la Commission spéciale a, pour l'année 2020 :

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

¹⁹ M. Rémy Pointereau, membre de la Commission spéciale et auparavant Questeur du Sénat jusqu'au 30 septembre 2020, s'est déporté et n'a pas pris part au vote.

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Prend acte des conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19 sur l'exécution budgétaire de l'exercice, notamment en matière d'investissement immobilier, et des dépenses supplémentaires engagées pour y faire face, en particulier sur le plan de la prévention sanitaire et du soutien à l'activité des différents concessionnaires de l'institution ;

Demande qu'à l'avenir le compte administratif de l'exercice qui lui est transmis, en application des articles 9 et 36 du Règlement budgétaire et comptable, soit complété pour présenter de manière plus détaillée les résultats d'exécution budgétaire par direction ;

Juge nécessaire, au regard de l'exécution budgétaire de l'exercice, d'améliorer la programmation et le pilotage des dépenses d'investissement informatique ;

Appelle à clarifier le cadre juridique de l'exploitation du salon de coiffure du Sénat, au regard du montant de la subvention versée à l'heure actuelle ;

Invite le Conseil de Questure à mettre en place, au profit des Sénateurs nouvellement élus après chaque renouvellement sénatorial, une majoration de l'avance pour frais de mandat afin de leur permettre de prendre en charge dans les meilleures conditions les dépenses liées à leur prise de fonction ;

Recommande de moderniser les outils de messagerie et de gestion d'agenda mis à la disposition des Sénateurs et des membres du personnel ;

Invite à rationaliser les outils de visioconférence mis à la disposition des Sénateurs et à pérenniser les actions de formation et de sensibilisation à la cybersécurité et la diffusion des bonnes pratiques en la matière ;

Renouvelle son appel à :

- faciliter aux travailleurs handicapés l'accès aux emplois de la fonction publique sénatoriale ;*
- affiner la mesure de la consommation de fluides du Sénat et identifier avec précision, sur ce total, la part imputable aux divers concessionnaires de l'institution ;*
- renforcer les règles d'authentification pour l'accès aux systèmes d'information du Sénat, en instaurant notamment un renouvellement périodique obligatoire des mots de passe.*

S'agissant plus précisément de la politique de communication institutionnelle du Sénat, la Commission spéciale :

Salue les initiatives prises par le Sénat ces dernières années pour développer sa présence sur les réseaux sociaux, qui le classent aujourd'hui parmi les premières assemblées européennes en terme d'audience numérique, et invite à mieux tenir compte des nouvelles tendances dans ce domaine ;

Appelle à procéder à la modernisation du site Internet du Sénat, afin notamment de l'adapter aux usages mobiles sans compromettre sa facilité d'utilisation et son ergonomie, et à évaluer l'opportunité de développer une application pour smartphone ;

Invite, à la suite de l'adoption d'un logo pour le Jardin du Luxembourg en 2020, à renouveler l'identité graphique du Sénat lui-même ;

Recommande l'élaboration, le cas échéant sur la base d'un audit externe, et l'adoption, par le Bureau, d'un nouveau schéma directeur de la communication du Sénat, pour prendre la suite de celui adopté en 2009, en tenant compte des transformations intervenues dans le domaine de la communication et des médias depuis lors et en formalisant une méthodologie de communication de crise garantissant la réactivité de l'institution contre les mises en cause dont elle peut faire l'objet ;

Juge indispensable de transformer l'ancien bureau de poste du premier étage du Palais du Luxembourg (local A0138), situé à proximité de la salle des séances, en un espace destiné à l'accueil des journalistes par les Sénateurs et à la réalisation d'interviews ;

Recommande, en prévision de la réouverture du Palais du Luxembourg aux visites de groupes scolaires après la crise sanitaire, de moderniser les outils de communication et de présentation du Sénat en direction des jeunes publics.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits²⁰.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, elle n'a pas d'effet sur le résultat du Sénat.

Le **total des charges** s'établit en 2020 à **380 951 948 euros**, dont 318 217 362 euros au titre des opérations budgétaires (soit 83,53 % du total des charges) et 62 734 586 euros au titre des opérations non budgétaires (soit 16,47 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des charges financières (35,60 millions d'euros, soit 56,75 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention.

Les autres charges non budgétaires (27,13 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (17,65 millions d'euros) en représente la part principale.

Les **produits** s'élèvent à **388 223 314 euros** en 2020, dont 56 916 977 euros (soit 14,66 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (35,23 millions d'euros), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 1,39 million d'euros, ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un **résultat de + 7 271 366 euros**.

²⁰ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés p. 176, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2020			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	343 779 338,15 €	1 - Produits d'exploitation	351 825 162,58 €
ACHATS - 60	4 672 263,14 €	VENTES - 70	1 591 016,93 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 404 174,83 €	PRODUCTION IMMOBILISE - 72	333 780,19 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	10 844 593,80 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	324 984 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 671 483,98 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	17 648 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	180 261 478,67 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 882 662,32 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	124 339 427,16 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	1 385 103,14 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	7 585 916,67 €		
2 - Charges financières	35 604 451,31 €	2 - Produits financiers	35 950 379,38 €
CHARGES FINANCIERES - 66	35 227 819,36 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	35 950 379,38 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	376 631,95 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	0,00 €
3 - Charges exceptionnelles	1 568 159,03 €	3 - Produits exceptionnels	447 772,17 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	1 568 159,03 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	447 772,17 €
TOTAL DES CHARGES	380 951 948,49 €	TOTAL DES PRODUITS	388 223 314,13 €
Résultat général (excédent)	7 271 365,64 €		

COMPTES DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus)		2020		2019		2020		2019	
		saldes comptables		saldes comptables		saldes comptables		saldes comptables	
CHARGES		2020		2019		2020		2019	
1 - Charges courantes d'exploitation		saldes comptables		saldes comptables		1 - Produits d'exploitation		saldes comptables	
ACHATS						VENTES			
602 Achats stocks	29 311,95	25 690,28							
603 Variation des stocks	5 523,28	19 469,21							2 206,62
605 Achats de matériel, équipements et travaux	944 256,10	908 253,04							153 107,37
606 Achats non stockés de matières et fournitures	3 674 897,01	4 083 880,70							73 965,32
607-609 Achat de marchandises	18 224,80	66 592,22							1 362 137,62
									333 780,19
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS						SUBVENTION D'EXPLOITATION			
611 Sous-traitance générale	3 310 535,66	3 297 082,66							342 632 600,00
613 Locations	2 254 816,03	1 524 600,35							
614 Charges locatives et de copropriété	230 678,06	201 654,71							649 141,30
615 Entretien, réparations, maintenance	6 885 769,18	6 134 400,45							
616 Primes d'assurance	205 433,20	258 332,63							
617 Etudes et recherche	173 308,00	293 640,12							14 447,49
618 Divers	1 373 635,70	1 546 690,05							5 219 073,53
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS						DOTATION DE FONCTIONNEMENT			
621 Personnel extérieur	50 423,04	28 545,16							
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 064 548,97	2 507 339,41							1 224 613,08
623 Publications, relations publiques	329 008,56	428 037,89							160 490,06
624 Transport de biens et transport du personnel	111 785,71	218 888,69							
625 Déplacements, missions et réceptions	4 281 750,75	7 594 609,69							
626 Frais postaux et de télécommunications	2 998 123,47	3 482 478,37							
627 Frais bancaires	8 944,30	8 969,02							
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES						REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 074 748,26	1 067 519,47							
635 Impôts, taxes et versements assimilés (autres qu'impôts)	565 923,54	543 070,99							
637 Taxes diverses	30 812,16	0,00							
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS						REPRISES SUR PROVISIONS			
641 Indemnités des Sénateurs	31 638 995,87	31 638 907,81							
642 Rémunération du personnel titulaire et déjourné	98 526 535,01	96 517 002,02							
643 Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 827 349,96	8 278 804,98							
644 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: Sénateurs	12 157 893,29	12 202 167,88							
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel titulaire et déjourné	18 004 652,87	17 955 834,04							
646 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel contractuel et temporaire	3 029 988,50	2 832 486,34							
647 Autres charges sociales	2 002 025,02	1 960 088,81							
648 Autres charges de personnel	41 965,56	42 753,79							
649 Accessoirs de pensions	6 042 086,48	6 028 355,33							
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						PRODUITS DIVERS			
651 Resterances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires	0,00	0,00							
654 Pertes - créances admises en non valeur	1 374,60	439 346,32							
655 Participation au financement des Offices	27 999,14	87 306,44							
659 Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire	103 001 977,90	101 132 221,60							
659 Autres subventions	21 308 075,52	20 758 915,76							
681 Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation	7 585 916,67	9 115 424,32							
Total charges courantes	343 779 338,15	343 228 164,72				Total produits courants	391 825 182,88		351 694 194,21
Resultat courant d'exploitation (excédent)	8 045 824,43	8 430 029,49				Resultat courant d'exploitation (déficit)			

COMPTÉ DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus) Exercice 2020									
2 - Charges financières		2020 soldes comptables		2019		2020 soldes comptables		2019	
	Charges d'intérêts (dont RSI) 664	1 390,54		2 869,93			654 611,84		792 442,26
	Pertes financières sur exercices antérieurs 662	0,00		0,00			0,00		0,00
	Perte de change 666	753,00		0,00			0,00		0,00
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement 667	0,00		0,00			0,00		168,00
									0,00
	Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés - TIAP - RSI 669	36 225 675,82		14 259 315,75			70 091,72		95 855,44
	Dotations aux provisions - Charges financières 666	376 631,95		0,00			35 225 675,82		14 259 315,75
									639 704,05
	Total charges financières	35 004 431,31		14 262 125,68			39 930 379,38		19 737 492,50
	Résultat financier (excédent)	345 928,07		1 525 365,82					
3 - Charges exceptionnelles		2020 soldes comptables		2019		2020 soldes comptables		2019	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 674	686 858,08		237 902,00			0,00		0,00
	Pertes sur exercices antérieurs 672	-2 463,40		-5 442,92			0,00		0,00
	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés 675	166 598,66		31 726,12			50 850,00		23 507,12
	Autres charges exceptionnelles 678	717 246,39		6 770,00			396 922,17		165 598,15
	Dotations aux provisions - Charges exceptionnelles 667	0,00		0,00					
	Total charges exceptionnelles	1 438 139,03		270 955,20			447 772,17		189 015,27
	Résultat exceptionnel (excédent)						1 120 385,86		81 938,93
TOTAL DES CHARGES		380 991 946,49		357 787 245,60			388 223 314,13		367 630 692,98
	Résultat général (excédent)	7 271 365,64		9 873 447,38					

II. LE BILAN

A compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce **bilan**, les **biens immobiliers historiques et culturels**, notamment le Palais du Luxembourg, sont **évalués à l'euro symbolique**. Les biens à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'**actif immobilisé**, d'un montant de **533 142 744,11 euros** est à mettre en regard des **fonds propres** qui s'élèvent à **525 781 543,54 euros**.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement **95,78 %** et **4,22 %** de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles** et **corporelles** nettes s'élèvent quant à elles respectivement à **2 148 072,46 euros** et **404 927 452,96 euros**, soit 76,35 % de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières**, qui atteignent **126 067 218,69 euros** constituent 23,65 % des immobilisations, contre 22,02 % en 2019. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention pour 125 212 950,29 euros, des titres de participation pour 541 206,72 euros et divers dépôts et cautionnements pour un montant de 313 061,68 euros.

L'**actif immobilisé** - en valeur nette - a donc connu une hausse de 4,10 % entre les clôtures comptables 2019 et 2020 pour atteindre **533 142 744,11 euros**.

L'**actif circulant** s'élève à **23 476 240,44 euros** en 2020 contre 46 874 114,61 euros en 2019.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif**, constitué à 94,46 % de **dotations et réserves**, contre 92,75 % en 2019. Celles-ci s'établissent à **525 781 543,54 euros** en 2020, contre 518 510 177,90 euros fin 2019. Cette augmentation résulte d'un résultat comptable positif (+7,27 millions d'euros).

Les **dettes circulantes** s'élèvent à **26,03 millions d'euros** à la clôture des comptes 2020, contre 34,85 millions d'euros à la clôture 2019. En 2020, les dettes restent relativement faibles dans le passif du Sénat (4,68 %).

Ces dettes correspondent notamment à des factures non parvenues de fournisseurs au 31 décembre de l'exercice, des provisions au titre de droits à prestations futures acquis du fait de services passés pour des membres du personnel et des charges sociales et fiscales de décembre 2020 payées en janvier 2021.

		BILAN du SENAT (tous budgets confondus)				Exercice 2020	
		ACTIF		PASSIF			
		brut au 31/12/2020	amortissement et provisions	net au 31/12/2020	net au 31/12/2020	net au 31/12/2019	net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	20	12 026 807,73	9 878 735,27	2 148 072,46	2 175 039,54	213 788 303,97	213 788 303,97
Immobilisations corporelles	21	470 400 848,70	65 473 395,74	404 927 452,96	387 229 214,04	89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26	541 206,72		541 206,72	541 206,72	124 103 036,28	124 103 036,28
Immobilisations financières	27	125 902 643,92	376 631,95	125 526 011,97	112 213 319,24	304 721 873,93	294 848 426,55
Réserve spéciale d'intervention		125 689 582,24	376 631,95	125 312 950,29	111 895 157,88	35 721 403,99	35 282 941,48
Dépôts et cautionnements		313 061,68	-	313 061,68	318 161,26	289 000 469,94	259 585 485,07
Total de l'actif immobilisé		608 871 807,07	75 728 762,86	533 142 744,11	512 188 779,54		9 873 447,38
ACTIF CIRCULANT							
Stocks de marchandises	32	269 792,04		269 792,04	215 315,32		1 115 331,07
Fournisseurs débiteurs	40	216 737,22		216 737,22	600,00		438 462,51
Créances et comptes rattachés	41	1 104 106,91		1 104 106,91	1 067 511,47		8 386 696,71
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42	8 333 241,03		8 333 241,03	4 144 829,34		
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	2 923,97		2 923,97	4 071,90		
ICEFIP - prélèvement à la source	44	-		-	4,38		
Situation débiteuse des organismes à gestion déléguée	45	-		-	-		
Débiteurs divers	46	3 530 049,24		3 530 049,24	14 843 385,71		
Comptes de régularisation	48	398 117,36		398 117,36	476 539,90		
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-		
Etablissements bancaires et assimilés	51	9 519 386,15		9 519 386,15	25 892 692,16		
Caisse	53	51 756,52		51 756,52	98 634,43		
Règles et avances professionnelles	54	110 130,00		110 130,00	110 130,00		
Total de l'actif circulant		23 476 240,44		23 476 240,44	46 874 114,61		34 848 791,38
Total actif		632 347 747,51	75 728 762,86	556 618 984,65	559 032 894,15	556 618 984,65	659 032 894,15
DOTATION et RESERVES							
Fonds propres	10					213 788 303,97	
Réserve spéciale d'intervention						89 685 267,69	
Autres fonds propres						124 103 036,28	
Report à nouveau	11					304 721 873,93	
Réserve spéciale d'intervention						35 721 403,99	
Autres fonds propres						289 000 469,94	
Résultat	12					7 271 365,64	
Réserve spéciale d'intervention						1 115 331,07	
Dotations Sénat						8 386 696,71	
Total des fonds propres						926 781 543,54	
Provisions pour risques et charges	15					4 620 746,92	
Dettes financières	16					191 480,37	
DETTES CIRCULANTES							164 432,33
Fournisseurs	40					9 241 541,77	
Créances et comptes rattachés (créditeurs)	41					35 362,97	
Sénateurs et Personnel	42					3 017 405,16	
Créances de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43					3 269 259,61	
ICEFIP - prélèvement à la source	44					1 744 399,89	
Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45					7 226 808,44	
Dettes diverses	46					1 489 525,88	
Comptes de régularisation	48					-	
Etablissements bancaires et assimilés	51					-	
Total des dettes et redevances						26 025 213,72	
Total passif						556 618 984,65	

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les **Caisses de retraites du Sénat** se caractérisent par un régime géré en répartition provisionnée, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905, dont le financement est assuré à la fois par les cotisations perçues et des placements financiers. Aussi, en dépit d'un taux de couverture²¹ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2020.

Le montant total des prestations versées par la caisse des retraites des Anciens Sénateurs²² s'élève à **35,80 millions d'euros**, un montant stable par rapport à l'année 2019. En effet, la hausse du nombre de décès survenus au cours de l'année 2020 par rapport à 2019, probablement en raison de la crise sanitaire (49 décès de pensionnés directs ou bénéficiaires d'une pension de réversion en 2020 contre 24 en 2019), a eu pour conséquence de compenser l'impact financier du renouvellement sénatorial et de la revalorisation des pensions en 2020.

Le montant total des cotisations encaissées par la caisse des retraites des Anciens Sénateurs a légèrement diminué de 0,14 % entre 2019 et 2020, pour atteindre 12,23 millions d'euros.

Le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique de 23,57 millions d'euros**, du fait d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (34,17 % en 2020). Le résultat financier (8,82 millions d'euros), qui ne prend pas en compte les plus-values latentes en application du principe de prudence, et le résultat sur dépréciations (- 0,98 million d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La caisse affiche ainsi un **résultat comptable négatif de 15,17 millions d'euros**. En 2019, elle avait enregistré un excédent de **6,67 millions d'euros**. Le résultat comptable des caisses du Sénat est très dépendant des mouvements sur leurs portefeuilles financiers en cours d'année, ce qui explique les variations, parfois importantes, de leur résultat comptable d'un exercice à l'autre.

Les pensions servies par la caisse des retraites du Personnel du Sénat²³ se sont élevées à **50,98 millions d'euros**, en augmentation de 1,67 % par rapport à 2019. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec

²¹ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

²² Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

²³ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

20 pensions supplémentaires en flux net à la fin de l'année 2020 (1 103 contre 1 083 en 2019).

Le montant total des cotisations encaissées par la caisse des retraites du Personnel a diminué de 0,33 % entre 2019 et 2020, passant de 17,61 à 17,56 millions d'euros.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de **33,42 millions d'euros**, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (34,44 % en 2020, contre 35,13 % en 2019). Le résultat financier (10,75 millions d'euros) et le résultat sur dépréciations (- 0,20 million d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La caisse affiche ainsi un **résultat comptable déficitaire** de **23,16 millions d'euros**. En 2019, elle avait enregistré un déficit de **1,52 million d'euros**.

CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	35 802 344,39	
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	2 097 234,60	
Total charges techniques		37 899 578,99	
Résultat technique (excédent)		-	23 567 906,80
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	80 973,10	247 346,08
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	474 719,00	
Dotations aux amortissements	681 100 000	20 473,89	
Total charges courantes		576 165,99	247 346,08
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	328 819,91
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	-	9 227 031,17
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	-	62 900,84
Autres charges financières	668 000 000	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	12 915 483,43	305 792,23
Total charges financières		12 915 483,43	12 144 306,81
Résultat financier (excédent)		8 824 547,62	21 740 031,05
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	5 135,77	-
Total charges exceptionnelles		5 135,77	3 982,35
Résultat exceptionnel (excédent)		-	1 153,42
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	1 455 608,32	1 357 388,48
Total dotations		1 455 608,32	1 357 388,48
Résultat sur dépréciations (excédent)		-	98 219,84
TOTAL DES CHARGES		52 851 972,50	37 680 420,15
Résultat général (excédent)		-	15 171 552,35

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2020						
ACTIF			PASSIF			
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2020</i>	<i>net au 31/12/2019</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2019</i>
ACTIF IMMOBILISÉ						
20	205 828,88	93 838,64	111 990,24	132 464,13	10	623 779 584,70
23					11	23 909 812,79
					11	1 596 508,66
27	380 977 270,62	2 907 596,50	378 069 674,12	390 285 224,85	12	15 171 552,35
Total des immobilisations	381 183 099,50	3 001 435,14	378 181 664,36	390 417 688,98	Total des fonds propres	630 921 336,48
ACTIF CIRCULANT						
40	-		-	-	40	-
41	3 461,56		3 461,56	5 893,16	41	-
42					42	647 240,17
44					44	-
46	128 420,83		128 420,83	59 867,59	46	906,25
47					47	-
48	1,00		1,00	1,00	48	-
50						-
Total de l'actif circulant	131 883,39		131 883,39	65 761,75	Total du passif circulant	648 146,42
TRÉSORERIE d'ACTIF						
51	3 528 285,46		3 528 285,46	1 512 671,19	51	-
51	249 727 649,69		249 727 649,69	254 100 495,82		-
53	-		-	-		-
58	-		-	-	58	-
Total de la trésorerie d'actif	253 255 935,15		253 255 935,15	255 613 167,01	Total de la trésorerie de passif	-
Total actif			631 569 482,90	646 096 617,74	Total passif	646 096 617,74
			Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)			627 797 324,81	644 385 721,67	Engagements de retraite (2)	1 009 515 000,00
						1 084 801 000,00

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2020			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
Prestations à la charge du Sénat	656 000 000	Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200
		Cotisations salariales-études	756 112 300
Dotation aux provisions pour charges techniques	681 500 000	Cotisations salariales-bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
Total charges techniques	50 977 980,48	Reprise sur provisions pour charges techniques	781 500 000
Résultat technique (excédent)	-	Total produits techniques	21 559 866,91
		Résultat technique (déficit)	33 421 481,28
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
			758 100 000
Redevance annuelle de gestion	76 023,29		
Dotation aux amortissements	655 000 000		
	535 905,00		
	24 551,31		
Total charges courantes	636 479,60	Total produits courants	266 970,94
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	369 508,66
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	762 100 000
Perte de change	666 000 000		10 831 562,49
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	Revenus des fonds prêtés	762 600 000
Autres charges financières	668 000 000		
		Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-
		Autres produits financiers	350 486,55
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	Produits de cession des immobilisations financières	769 100 000
			14 435 498,83
Total charges financières	15 233 675,45	Total produits financiers	25 979 300,31
Résultat financier (excédent)	10 745 624,86	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771 800 000
		Autres produits exceptionnels	4 378,54
			90 217,81
Total charges exceptionnelles	5 135,77	Total produits exceptionnels	94 596,35
Résultat exceptionnel (excédent)	89 460,58	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	786 620 000
			1 377 636,79
Total dotations	1 578 658,29	Total reprises	1 377 636,79
Résultat sur dépréciations (excédent)	-	Résultat sur dépréciations (déficit)	201 021,50
TOTAL DES CHARGES	72 435 297,30	TOTAL DES PRODUITS	49 278 371,30
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	23 156 926,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2020, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent de 3 318 049,24 euros**, dont **1 401 523,33 euros** au titre du régime complémentaire de la caisse des Sénateurs et **682 725,80 euros** au titre du régime complémentaire de la caisse du personnel.

L'excédent du régime est en **hausse** par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2019, qui s'élevait à 2 146 054,59 euros. Cette évolution s'explique notamment par une **baisse importante des dépenses d'assurance maladie** à la charge du régime (-14,8 %), en raison d'un phénomène d'annulation de soins ou de report de soins lié à la crise sanitaire et au confinement du printemps.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, la fraction de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les **recettes** des deux caisses, d'un montant de **24,11 millions d'euros**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG), qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au **financement de ses prestations de base**.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2019	2020	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,75	8,71	-0,46 %
Caisse autonome du personnel	15,25	15,40	+0,98 %
TOTAL	24	24,11	+0,45 %

⁽¹⁾ *recettes de cotisations sociales*

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,03 millions d'euros** en 2020 contre 4,09 millions d'euros en 2019. Concernant le personnel, le produit de la CSG est également stable à **9,15 millions d'euros**.

Le produit de la CSG est supérieur aux dépenses du régime de base pour la caisse du personnel mais il est inférieur aux dépenses du régime de base pour la caisse des Sénateurs. En application du **principe de solidarité entre les caisses**, ce déficit a été compensé par la caisse du personnel.

Le **financement du régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **358 823,80 euros** au cours du dernier exercice, en légère baisse par rapport à 2019. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **850 757,54 euros** en 2020, stables par rapport à 2019.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit **4,28 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **5,30 millions d'euros** pour celle du personnel, des montants stables par rapport à 2019.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à **122 252,75 euros** en 2020 (pour mémoire, ce montant s'élevait à 246 005,91 euros en 2019 mais est très fluctuant d'un exercice sur l'autre).

La **gestion de la trésorerie** du régime permet de réaliser des gains financiers modestes pour l'exercice 2020. Ceux-ci atteignent un total de **4 667,15 euros** pour les deux caisses contre 17 920,93 euros en 2019. Cette baisse s'explique par la diminution par deux, dès le mois de février 2020, du taux d'intérêt rémunérant le compte sur livret (alors que ce taux s'était élevé à 0,35 % pour la majeure partie de l'exercice 2019 puis à 0,20 % ensuite).

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2019	2020	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ (1)	17,35	14,78	- 14,8 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,14	1,75	+ 54,48 %
Total	18,49	16,53	- 10,6 %
<i>dont caisse des Sénateurs</i>	6,72	6,43	- 4,23 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	6,13	5,30	- 13,52 %
- prestations décès	0,59	1,13	+ 92,52 %
<i>dont caisse du personnel</i>	11,76	10,10	- 14,20 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	11,22	9,48	- 15,50 %
- prestations décès	0,54	0,62	+ 13,51 %

(1) hors provisions et reprises sur provisions

Globalement, en 2020, les **dépenses** d'assurance maladie-maternité-décès connaissent une **baisse de 11 %** par rapport à 2019.

Concernant les seules dépenses d'assurance maladie-maternité, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **14,78 millions d'euros**, en baisse de 14,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le régime autonome contribue au financement de divers fonds et organismes, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir), qui a reçu **218 146,78 euros** en 2020. Il contribue également au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En raison du rôle central donné à l'agence Santé publique France pour lutter contre la pandémie, la contribution à cette agence a été particulièrement élevée en 2020 (272 258 euros). Ainsi, en 2020, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **869 792,68 euros**, en hausse de près de 53 % par rapport à 2019.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) augmentent de 54,48 % par rapport à l'exercice 2019 pour atteindre **1,754 million d'euros**. Cette augmentation est en grande partie liée à la surmortalité due au coronavirus COVID-19.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (94 en 2020 contre 66 en 2019) mais aussi du montant moyen des allocations, qui dépend lui-même de celui de l'indemnité, du traitement ou de la pension versé.

Concernant la caisse des Sénateurs, **deux décès de Sénateurs en activité** et **53 décès de Sénateurs pensionnés ou d'ayants droit** de Sénateurs pensionnés ont été enregistrés en 2020, contre 33 en 2019. S'agissant de la caisse du personnel, **2 décès de fonctionnaires en activité** (aucun en 2019) et **37 décès de membres du personnel retraités ou d'ayants droit** de membres du personnel retraités ont été constatés, après 33 décès en 2019.

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs sont en forte hausse, passant de **588 931 euros** en 2019 à **1 133 814 euros** en 2020 (+92,5 %). Celles de la caisse du personnel s'élèvent à **620 842 euros** en 2020 après 546 931 euros en 2019 soit une hausse de 13,5 %.

Les charges à payer relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2020 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2021, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2020, ces charges à payer s'élèvent à **982 784,45 euros**, soit 56 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à **3 millions d'euros** contre 2,16 millions d'euros en 2019.

Les charges de gestion sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2020, à **1 774 447 euros** contre **1 724 284 euros** en 2019, et des **dépenses d'infogérance**, en forte augmentation en 2020, en raison de la facturation sur cet exercice du transfert à la Mutualité sociale agricole (MSA) de l'infogérance du régime de sécurité sociale. Ces dernières s'élèvent à **1 276 514 euros** en 2020, dont 1 million d'euros au titre du changement du progiciel d'infogérance, contre **432.311,49 euros** en 2019.

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2019, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent de 3 318 049,24 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la **fraction** de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base, soit **2 084 249,13 euros**, a été versée au budget du Sénat.

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2020		
CHARGES		Soide 2020	PRODUITS	Soide 2020
1- Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail		5 773 137,22		9 149 907,00
Prestations décès - capital décès		79 344,90	Contribution sociale généralisée	
Action sanitaire et sociale		44,49	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	4 636,97
Actions de prévention		3 625,25	Autres contributions (reversement CNSA)	89 420,14
Autres prestations (télésurveillance)		-		
Total Prestations sociales		5 856 151,86	Total cotisations sociales et CSG	9 243 964,11
Autres charges de gestion technique		632 753,30		
Subvention de gestion technique		333 299,94	Subvention de gestion technique	758
Charges de gestion courante				
Autres charges de gestion courante		1 218 343,74	Produits de gestion courante	
Equilibre des provisions				
Dotations aux amortissements et aux provisions		880 758,38	Reprise sur provisions	781
Total charges d'exploitation		8 901 307,22	Total produits courants	10 131 210,76
Résultat courant d'exploitation (excédent)		1 229 903,54	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières			2 - Produits financiers	
Charges d'intérêts		661	Produits de gestion financière	76
Total charges financières				
Résultat financier (excédent)		-	Total produits financiers	-
Résultat financier (déficit)		-	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses		678	Produits sur exercices antérieurs	772
Total charges exceptionnelles			Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748
Résultat exceptionnel (excédent)			Autres produits exceptionnels	778
Résultat exceptionnel (déficit)			Total produits exceptionnels	3 896,57
TOTAL DES CHARGES		8 901 307,22	Résultat exceptionnel (déficit)	-
Résultat général (excédent)		1 233 800,11	TOTAL DES PRODUITS	10 135 107,33
Résultat général (déficit)			Résultat général (déficit)	-

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2020	
CHARGES	Solde 2020	PRODUITS	Solde 2020
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 708 121,73	Cotisations patronales	5 306 987,63
Prestations décès	541 497,34	Cotisations salariales	414 826,47
Action sanitaire et sociale	353 427,30	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	435 931,07
Actions de prévention	-		
Total Prestations sociales	4 603 046,37	Total cotisations sociales	6 157 745,17
Autres charges de gestion technique	657		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	7 583
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Achats de matériel, équipement	605		
Honoraires	622		
Déplacements, missions, colloques	625	Prestations in dues à récupérer	7 586
Services bancaires	627		
Redevance pour concession de logiciel	651	Contribution Capitaux Décès - Dotation	79 344,90
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
Total charges d'exploitation	6 598 199,03	Total produits courants	6 596 324,96
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	1 874,07
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
Charges diverses	66	Produits de gestion financière	76
Total charges financières	-	Total produits financiers	1 874,07
Résultat financier (excédent)	1 874,07	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	6 598 199,03	TOTAL DES PRODUITS	6 598 199,03
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat									
EXERCICE 2020			PASSIF						
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2020	amortissement et provisions	net au 31/12/2020	net au 31/12/2019	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF									
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
						Reportis à nouveau	11	5 214 562,42	4 821 078,45
						Résultat	12	1 233 800,11	393 483,97
						Total des fonds propres		6 448 362,53	5 214 562,42
						Provisions pour prestations légales	15	1 211 608,16	1 246 481,54
						Total passif immobilisé		7 659 970,69	6 461 043,96
ACTIF CIRCULANT									
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	37 497,73		37 497,73	25 228,59	Fournisseurs	40	154 310,74	77 881,12
Créances et comptes rattachés	41	810 869,54		810 869,54	1 575 329,73	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	44	1 106,00		1 106,00	325,00	Relations financières avec une autre entité	456	3 598 704,13	2 276 066,77
Produits à recevoir	4687	81 208,71		81 208,71	2 946,46	Charges à payer	4686	2 183 673,71	826 084,94
dont créances sociales		79 344,90		79 344,90	150,76	dont dettes sociales		440 146,59	190 981,24
dont créances diverses		1 863,81		1 863,81	2 795,70	dont dettes diverses		1 743 527,12	635 103,70
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	9 067 273,16		9 067 273,16	5 761 180,24	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		13 596 659,27		13 596 659,27	9 641 076,79	Total des dettes		5 936 688,58	3 180 032,83
Total actif		13 596 659,27		13 596 659,27	9 641 076,79	Total passif		13 596 659,27	9 641 076,79

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2020	
CHARGES	Solde 2020	PRODUITS	Solde 2020
1. Charges d'exploitation		1. Produits d'exploitation	
Gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 610 951,45		
Prestations décès - capital décès	90 596,13	Contribution sociale généralisée	3 978 166,00
Action sanitaires et sociales	16,95		
Actions de prévention	2 095,11	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	48 114,82
		Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	17 320,48
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	-
Total Prestations sociales	3 703 659,64	Autres contributions (reversement CNSA)	32 832,61
Autres charges de gestion technique	65	Total cotisations sociales et CSG	4 076 433,91
Créance admise en non valeur	654		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	332 802,47
Autres charges de gestion courante	655		
2. Charges financières		2. Produits financiers	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Produits de gestion financière	767
Total produits courants	4 965 220,85		
Résultat d'exploitation (excédent)	-	Reprise sur provisions	555 984,47
3. Charges exceptionnelles		3. Produits exceptionnels	
Charges d'intérêts	661	Produits sur exercices antérieurs	772
Charges exceptionnelles diverses	678		
Total produits exceptionnels	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat financier (déficit)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
Total des produits	4 965 220,85	TOTAL DES PRODUITS	4 965 220,85
Résultat général (déficit)	-	Résultat général (déficit)	-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)		Exercice 2020	
CHARGES	Solde 2020	PRODUITS	Solde 2020
1. Charges d'exploitation			
Charges de gestion technique : prestations			
Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 691 831,86	Cotisations patronales	4 279 463,29
Prestations décès	1 043 217,43	Cotisations salariales	167 823,83
Action sanitaire et sociale	144 894,59	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	190 999,97
Actions individualisées de prévention	-		
Total Prestations sociales	2 879 943,88	Total cotisations sociales	4 638 287,09
Autres charges de gestion technique	6572		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	7583
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Achats de matériel, équipement	605		
Homoraires	16,52		
Déplacements, missions, colloques	80,12		
Services bancaires	3 009,20		
Redevance pour concession de logiciel	651		
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
Équilibre des provisions		Équilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
Total charges d'exploitation	4 848 769,69	Total produits courants	4 845 976,61
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	2 793,08
2. Charges financières			
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	767
Pertes sur exercices antérieurs	662		
Total charges financières	-	Total produits financiers	2 793,08
Résultat financier (excédent)	2 793,08	Résultat financier (déficit)	-
3. Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	4 848 769,69	TOTAL DES PRODUITS	4 848 769,69
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs EXERCICE 2020										
ACTIF					PASSIF					
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2020	amortissement et provisions au 31/12/2020	net au 31/12/2020	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2020	31/12/2019		
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE					
					Report à nouveau	11	2 818 484,41	2 818 484,41		
					Résultat	12	-	-		
					Total des fonds propres		2 818 484,41	2 818 484,41		
					Provisions pour prestations légales	15	758 505,22	763 673,99		
					Total passif immobilisé		3 576 989,63	3 582 158,40		
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES					
Fournisseurs débiteurs	40	32 673,12		32 673,12	Fournisseurs	40	114 594,83	78 290,27		
Créances et comptes rattachés	41	344 097,87		344 097,87	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-		
	44	2 200,00		2 200,00						
Relations financières avec une autre entité	456	222 174,36		222 174,36	Relations financières avec une autre entité	456	222 174,36	187 484,80		
Produits à recevoir	4687	333 156,97		333 156,97	Charges à payer	4686	2 173 718,86	2 175 606,97		
dont créances sociales		354,50		354,50	dont dettes sociales		505 889,87	547 854,68		
dont créances diverses		332 802,47		332 802,47	dont dettes diverses		1 667 828,99	1 627 752,29		
Valeurs mobilières de placements	50	0,00		0,00	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-		
Etablissements bancaires et assimilés	51	5 153 175,36		5 153 175,36	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-		
Total de l'actif circulant		6 087 477,68	-	6 087 477,68	Total des dettes		2 510 488,05	2 441 382,04		
Total actif		6 087 477,68	-	6 023 540,44	Total passif		6 087 477,68	6 023 540,44		

QUATRIÈME PARTIE

LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »

2020

RAPPORT DE GESTION



15/04/2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials "S. V." or similar, located in the bottom right corner of the page.

**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 20 mai 2021**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **jeudi 20 mai 2021** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2020. Ils portent sur le vingt et unième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 18 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2020, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **17 648 000 euros**, dont **17 118 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, iso 2019.

En 2020, la dotation du Sénat représente 96,7% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **581 628 euros**, en baisse par rapport à 2019 (- 271 408 euros, soit - 32%) mais iso 2018. Cette baisse est le fait de la crise du Covid-19 que nous rencontrons depuis mars 2020. Ce chiffre témoigne malgré tout, les efforts déployés par la chaîne pour maintenir et renforcer ses partenariats et comprend :

- **563 948 euros** de produits de parrainage, comprenant la pérennisation des parrains comme notamment la Mutuelle Nationale Territoriale et ENGIE (« Le Club des Territoires ») ainsi que ECO DDS (« Terra Terra » et « Pourvu que ça dure ») et le CNL (« Livres et vous ») ;
- **13 796 euros** de produits divers, contre 9 858 euros en 2019, porté par la progression des revenus Google et Dailymotion ;
- **3 874 euros** de produits de droits de diffusion, contre 18 806 euros par rapport à 2019. Cette baisse est liée à l'absence d'un partenariat d'envergure avec France Ô dans le cadre de la cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage, laquelle a été réduite au maximum le 10 mai 2020 en raison du confinement ;

Enfin, sont enregistrés **11 295 euros** de transferts de charges divers¹ liés à de la masse salariale.

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.



Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **17 710 922 euros**.

Les produits financiers de **1 032 euros** représentent un gain de change lié à un écart de conversion entre le dollar et l'euro.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **719 443 euros**, composés de :

- **677 323 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 934 760 euros en 2019 ;
- **21 600 euros** de produits liés à la vente d'immobilisations ;
- **20 520 euros** de reprise de provisions pour risques.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2020 à **18 270 142 euros**, en baisse de 3,5% comparé à 2019 et réparties comme suit :

- **6 651 953 euros²** de salaires et charges, contre un objectif contraint fixé à 6 150 000 euros par le COM 2019-2021. Cependant, à périmètre constant, les objectifs de maîtrise de l'évolution de la masse salariale posés par le COM sont pleinement respectés. En effet le solde de la masse salariale augmenté à 6,6 M€, correspond très largement à l'intériorisation fin juillet 2020 du personnel de régie ainsi qu'à des événements exceptionnels, tels que l'accompagnement de départs (ruptures de contrat...). En dehors de ces événements exceptionnels, la masse salariale, qui enregistre une progression naturelle (Glissement Vieillesse Technicité – GVT – positif du fait d'une moyenne d'âge relativement jeune des salariés et du faible turn-over) est maîtrisée à 6 203 014 euros. Au total, la masse salariale représente 36,4% des charges d'exploitation. Le coût d'intégration de la régie, sur les quatre derniers mois de l'année 2020, s'élève à 440 k€ ;
- **3 212 431 euros** de frais de diffusion TNT, en légère augmentation de 1% par rapport à 2019. Ces dépenses représentent 17,6% des charges d'exploitation, à un niveau équivalent à l'année précédente ;
- **6 928 960 euros** d'autres charges d'exploitation, en diminution de 833 644 euros (-10,8%) par rapport à 2019. Celle-ci découle, entre autres, des choix de gestion induits par le gel de la masse salariale, et de l'économie des dépenses d'externalisation de la régie à la suite de son intériorisation fin juillet 2020. Ces dépenses représentent 38% des charges d'exploitation ;
- **739 168 euros** d'impôts et taxes, en légère augmentation (+3,2%). Cette augmentation s'explique d'une part par la modification des seuils d'imposition à la taxe sur les services de télévisions (TST) et à la volonté de la chaîne de mettre l'accent sur les formations de ses salariés ;
- **737 629 euros** de dotation aux amortissements et provisions, en baisse de 25,9% par rapport à 2019.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **52 912 euros**.

² La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 6 640 658 euros.



3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **559 219 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (737 629 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (698 923 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **1 032 euros**, contre -24 euros en 2019, une évolution qui s'explique par un écart de change favorable pour Public Sénat.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **666 531 euros**.

Au 31 décembre 2020, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 108 343 euros**.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2020 à **811 586 euros**, stables par rapport à 2019.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2020 s'élève quant à elle à **1 413 002 euros**.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à **787 442 euros**, en hausse par rapport au montant 2019 (704 873 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie s'établit à **3 680 087 euros**, stable par rapport à 2019.



5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures <u>regues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	200					8
Montant total des factures TTC concernées	1 327 262,83€				1 255,28€	1 255,28€
Total des achats de l'exercice TTC	9 852 028,05€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	13,47%				0,01%	0,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					



Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 L - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	7					9
Montant total des factures HT concernées	82 200,34€	794,12€	60 000,00€	45 000,00€	9 850,70€	115 644,82€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	581 627,53€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	14,13%	0,14%	10,32%	7,74%	1,69%	19,88%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					

II. Rapport d'activité

L'année 2020 a constitué la deuxième année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 06 décembre 2018 pour la période 2018/2021. C'est aussi une période qui aura été durablement marquée par le contexte sanitaire, lequel aura demandé à la chaîne d'adapter son fonctionnement toute l'année et sa grille, à l'occasion du premier confinement, tout en garantissant la santé de ses collaborateurs au long cours.

En termes de calendrier et d'articulation des instances, le délai de quinze jours requis entre le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique n'a pu être tenu. De ce fait, il a été proposé à la ratification du Conseil d'administration une convocation d'urgence (résolution 5bis) en séance du Conseil du 12 mai.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

1. Des missions réaffirmées et approfondies autour d'une identité forte

Dans la période que nous traversons, tant au sein de la société que dans un environnement audiovisuel et numérique où l'offre ne cesse de s'accroître et les modes de consommation de l'image et de l'information d'évoluer, la stratégie éditoriale de Public Sénat demeure, à chaque instant, guidée par la priorité donnée au décodage de l'actualité parlementaire et politique, au débat de fond privilégiant le sens et donnant le temps à l'expression pluraliste des opinions, à la pédagogie nourrie, en particulier, par l'expertise des travaux du Sénat et des sénateurs, et à l'illustration concrète des enjeux d'actualité par les initiatives prises dans les territoires. Ces fondamentaux de la chaîne sont des marqueurs forts du COM 2019-2021, l'année pandémique 2020 en a accentué encore l'acuité, sur l'ensemble des antennes. Les fortes ambitions du COM de réaffirmation de l'identité de la chaîne à travers un déploiement « à 360° », capable d'atteindre tous les publics, et en priorité les jeunes sur tous les supports, au-delà du seul canal 13 de la TNT ont en effet trouvé un mode de diffusion particulièrement pertinent et complémentaire de l'offre TNT pendant cette année 2020.

Des programmes sur les travaux du Sénat au cœur de la grille

L'un des premiers objectifs de la grille est de faire rayonner le travail du Sénat et des Sénateurs par un traitement à forte valeur journalistique. Les séances sont retransmises avec un accompagnement éditorial des équipes de la chaîne qui permet d'éclairer et d'explicitier les enjeux dont s'empare la Haute Assemblée, cette ligne force a encore été accentuée dès la grille de la rentrée 2019, avec une présence renforcée à l'occasion de l'ensemble des débats et auditions corollés à la crise sanitaire et au rôle de contrôle du parlement. Ainsi, la chaîne a très vite, chaque fois que la captation le permettait, diffusé à l'antenne les nombreuses et très riches auditions des ministres et acteurs de la crise par les commissions du Sénat.

Au total, les programmes consacrés au Sénat et aux sénateurs en 2019/2020 occupent plus du tiers de la grille 34,76% (contre 34,08% en 2018/2019).

Au-delà de ces indications, il est à noter que les changements intervenus à la rentrée 2019, pour la saison 2019-2020, accentuent encore la visibilité du Sénat et des sénateurs dans nos grandes sessions d'information : la matinale *Bonjour chez vous !*, présentée par Oriane Mancini, s'ouvre chaque matin par une première séquence de 30 minutes : « Le sénateur (ou la sénatrice) du jour ». Tandis que l'émission « *Allons plus loin* », avec ses deux versions (après-midi et soir), donne une visibilité systématique à l'expression des sénateurs et aux travaux parlementaires, y compris dans la tranche phare de 22h00.

La place des territoires réaffirmée au quotidien

L'un des objectifs de la chaîne, est l'importance donnée sur l'antenne à la dimension territoriale de la vie politique. La présence des territoires sur Public Sénat est en augmentation, présence très marquée dans le cadre de la matinale quotidienne, *Bonjour chez vous !*, nourrie de partenariats nombreux avec la presse régionale et les télévisions locales. Ainsi, le nouveau rendez-vous matinal, produit intégralement par la chaîne et mis en place à la rentrée 2019, a permis d'accroître la présence des duplex depuis les rédactions de ces médias locaux. Au-delà de cette tranche d'actualité, la chaîne produit également de nombreux magazines dédiés aux enjeux territoriaux tels que *Sénateur à domicile*, qui dresse chaque semaine le portrait d'un élu dans son département (prolongé par une interview en plateau). La chaîne a également coproduit des magazines à fort ancrage territorial, comme *Manger c'est voter* ou encore *Positive Outre-Mer*, des modules courts consacrés aux régions ultramarines (4^{ème} saison en cours, 62 modules réalisés pour la collection dont 20 pour la saison 2019/2020). La saison 2019/2020 a permis de retrouver la proposition *Dialogue citoyen* initiée la saison précédente, avec notamment un numéro consacré au monde agricole. A souligner enfin, que la chaîne Public Sénat est très impliquée dans la couverture des congrès d'associations d'élus et a une présence éditoriale forte lors du salon de l'agriculture, avec un plateau Porte de Versailles où sont réalisés de nombreux débats sur les enjeux agricoles et sur ceux de la ruralité. A noter que Public Sénat a renouvelé en 2019, ses conventions de partenariat avec l'AMF, l'ADF et Régions de France. La chaîne est, rappelons-le, le partenaire télé exclusif de l'AMF pour le Congrès des maires de France. Confiance renouvelée par l'ensemble des associations d'élus en 2020, même si seule Régions de France a pu réunir physiquement un congrès adapté en 2020.

Une grille au service de la mission citoyenne et pédagogique de la chaîne

La chaîne veille à conserver en permanence un équilibre entre sa double mission d'explication des travaux de la Haute Assemblée, d'une part, et de décryptage des enjeux de société, d'autre part, que ce soit dans sa tranche d'actualité quotidienne *Allons Plus Loïn* depuis la rentrée 2019, avec les magazines qui enrichissent la grille, mais aussi par la diffusion de documentaires en prise avec les grands enjeux de société, documentaires accompagnés d'un débat de décryptage dans *Un monde en docs*.

Lors de la saison 2019/2020, signalons l'arrivée sur la TNT du programme interactif conçu initialement pour la plateforme Twitch, *Questions aux sénateurs*, qui y a rencontré un très grand succès la saison précédente. Cette émission permet ainsi, sur un ton détendu d'instaurer un dialogue entre le jeune public et les sénateurs. Rappelons par ailleurs la pérennisation de *Dialogue citoyen* au cours de la saison 2019/2020. Cette formule, au croisement des territoires, du décryptage et de l'action du Sénat, permet à 9 citoyens de dialoguer en plateau avec 6 sénateurs, principalement en « présentiel » puis en adaptant le dispositif aux contraintes sanitaires en 2020.

Par ailleurs, la chaîne utilise une palette diversifiée de formats et de supports afin de répondre à ses missions : formats courts, documentaires de 26 ou de 52 minutes, reportages... S'agissant plus particulièrement des documentaires, ils constituent une part importante de l'image de marque de la chaîne, qui en fait un acteur très important de l'écosystème. Ainsi, en 2019/2020, 57 documentaires ont été diffusés pour la première fois sur Public Sénat, pour un volume de 113 documentaires différents en diffusion. Cela représente une part d'antenne de 26,98% (contre 21,98% en 2018/2019), avec de fortes audiences dans les cases qui sont consacrées au documentaire, le samedi soir et le dimanche. A noter le samedi 4 janvier 2020, la première diffusion du documentaire, *Albert Camus, l'icône de la révolte* a permis à Public Sénat de franchir son record historique d'audience avec 400 000 téléspectateurs.

Enfin, à l'occasion du premier confinement (16 mars au 12 mai 2020), tandis que les émissions de plateau étaient suspendues, la programmation de la chaîne s'est enrichie d'une offre de documentaires et de téléfilms inscrits dans sa ligne éditoriale singulière. Au sein de cette programmation intitulée « Comprendre et agir sur le monde », des œuvres qui, toutes, ont allié dimension pédagogique et attrait pour le plus large public. Avec 25 nouveaux programmes et propositions, diffusés dans nos meilleurs créneaux horaires,

Public Sénat a offert, notamment pour les plus jeunes, les récits et les décryptages des enjeux scientifiques, politiques, économiques et sociétaux auxquels nous faisons face pour donner à chacun les clés qui permettront d'affronter les défis de demain, cette offre s'est d'ailleurs poursuivie dans les semaines suivant le déconfinement du 11 mai 2020. Ces programmes, presque tous inédits sur la chaîne, se sont inscrits dans trois thématiques : - l'engagement pour la planète et le vivre-ensemble ; - les découvertes scientifiques au service de l'humanité ; - les grandes figures qui éclairent notre histoire contemporaine ; et se sont, en quasi-totalité, inscrits dans le cadre de l'opération « Nation apprenante », en lien avec les programmes scolaires, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

La stratégie numérique

La politique de diffusion très large des contenus produits pour le canal linéaire (TNT) s'est poursuivie sur la saison 2019/2020. Elle a été affinée pour mieux s'adapter à chaque plateforme. Des découpages de programme ont été réalisés, des remontages parfois et des plannings de diffusion spécifiques ont été mis en place pour mieux s'adresser aux différents publics. A compter du mois de mars 2020, une politique précise a été mise en place pour développer la chaîne YouTube de Public Sénat.

La période du premier confinement, de mars à mai 2020, a été l'occasion de diffusions beaucoup plus massives sur le site internet de la chaîne, les plateformes vidéo et les réseaux sociaux, puisque le canal TNT n'a pas diffusé d'émissions en direct pendant toute la période. Toutes les équipes se sont mobilisées pour diffuser des interviews en direct et produire des chroniques sur nos plateformes numériques.

La hausse de l'audience se poursuit sur cette saison, avec une répartition un peu différente. L'accès ayant été mis sur la mise à disposition multi-plateformes des contenus, nous engrangeons plus de vues en-dehors du site que sur notre propre site.

Pour la saison 2019/2020, Public Sénat enregistre en moyenne 780 000 connexions par mois sur publicsénat.fr (contre 871 000 connexions en 2018/2019, une très forte fréquentation due aux épisodes Benalla, Gilets jaunes) et 1,24 million de connexions mensuelles provenant des sites partenaires (contre 1,15 million en 2018/2019), soit 2,01 millions de connexions mensuelles au total (contre 1,98 million sur la période précédente).

En termes qualitatifs, la saison 2019/2020 a été marquée par une hausse très importante des contenus vidéos créés spécifiquement pour le numérique. Des modules courts ont été produits tout au long de la saison. Et leur production a été démultipliée pendant et après le premier confinement (mars-mai 2020). Pendant le confinement, l'antenne de Public Sénat a été contrainte de suspendre les émissions en direct et les enregistrements en plateau. Mais toutes les équipes se sont mobilisées pour continuer de réaliser des interviews en distanciel, ainsi que des chroniques, et de les diffuser quotidiennement via notre site et nos réseaux sociaux. Ainsi, entre le 16 mars et le 3 mai 2020, nous avons enregistré et produit 125 émissions à distance. Nous avons ensuite gardé le rythme et produit 23 contenus spécifiques.

La saison 2019/2020 a permis de poursuivre également l'émission Questions aux sénateurs, diffusée en direct sur la plateforme de streaming Twitch. 25 interviews de sénateurs ont été enregistrées sur cette plateforme pendant cette période.

Au total, cela porte à 229 le nombre de vidéos produites pour le numérique.

La stratégie de production de contenus spécifiques est poursuivie et élargie pour la saison suivante, toujours dans l'optique de s'adapter parfaitement aux usages différents des internautes et des téléspectateurs selon qu'ils regardent la télévision ou consultent internet et les réseaux sociaux.

Développer des synergies avec LCP AN

Les synergies éditoriales entre les deux chaînes se sont avérées assez stables, avec cependant un événement significatif, avec la préparation d'une grande soirée commune, et d'un documentaire consacré aux grandes commissions d'enquête parlementaires, à l'occasion des 20 ans des chaînes parlementaires, soirées que la situation sanitaire du printemps a conduit à repousser à la rentrée 2020. Par ailleurs et malgré les difficultés sanitaires, les deux chaînes ont animé ensemble les soirées électorales des municipales,

soirées d'une durée réduite, en deuxième partie de soirée, tournées en jauge limitée sur le plateau de Public Sénat.

Par ailleurs, les chaînes ont continué à co-produire et les rendez-vous hebdomadaires liés à la vie parlementaire nationale avec *Parlement Hebdo* et à la vie du parlement Européen, *Europe Hebdo*, ainsi qu'*Audition Publique* le grand rendez-vous politique hebdomadaire commun en partenariat avec l'AFP et *Le Figaro*.

Les synergies de diffusion se sont, quant à elles, développées. Une réflexion riche a continué à être menée afin de permettre plus de visibilité sur les supports de diffusion non linéaire. Le travail vise particulièrement à élargir en permanence la cible des consommateurs, tant sur les offres de replay que sur la diversité des plateformes de diffusion.

2. Le rayonnement de Public Sénat : une audience multiple et démultipliée

Bien qu'ayant réaffirmé dans ce COM, comme dans le précédent, les spécificités de ses ambitions d'audience – positionnement non commercial de la chaîne, spécialisation dans l'information parlementaire et politique, programmation centrée sur les programmes et leur rediffusion - Public Sénat reste soucieuse d'atteindre le public le plus large et le plus divers. La stratégie sous-jacente du nouvel élan et renforcée à chaque saison répond à cette double exigence de qualité éditoriale et d'antenne ainsi que de progression d'audience afin que la chaîne puisse remplir sa mission pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre.

La dernière étude Médiamat de Médiamétrie à laquelle la chaîne a souscrit entérine le bien-fondé de ce positionnement puisque Public Sénat continue de très bien se positionner en termes d'audience sur la période de référence du COM avec une audience de 29,3 millions en avril 2020 (pour mémoire 25,8 millions de téléspectateurs en décembre 2018). S'agissant des Questions d'Actualité au Gouvernement, leur transfert exclusif sur Public Sénat depuis 2018 se traduit par un surcroît d'audience pour la chaîne. Depuis le début de la saison 2019/2020, l'audience des QAG continue de progresser. La part de marché est aujourd'hui de 0,71%. Elle était de 0,6% lorsque les QAG se déroulaient le jeudi, et de 0,3% lorsqu'elles étaient diffusées simultanément sur France 3. C'est ainsi plus de 300.000 personnes qui ont été touchées par les QAG. (Versus 120.000 lorsque les QAG étaient diffusées également sur France 3) avec une part d'audience de 1,5% lors de la séance du 29 janvier 2020.

Il est à noter que plusieurs programmes documentaires ont permis à la chaîne d'obtenir des audiences élevées au cours de la saison : le 4 janvier 2020 avec l'audience record de *Camus, l'icône de la révolte*, qui a touché plus de 400 000 téléspectateurs (1,5% de PdA) mais aussi de très beaux résultats pendant le confinement, *Pasteur, l'homme qui a vu* le 13 avril 2020 (1,4% de PdA) ou encore *Le monde selon Amazon* le 24 mai 2020 (1,5% de PdA), ou *Raymond Aron : le chemin de la liberté* (1,2% PdA) le 26 avril 2020.

A noter également, les indications d'audience de la matinale de *Bonjour Chez Vous* qui marquent une réelle progression d'audience, avec un doublement de la part d'audience TNT (0,2% contre 0,1%) et réalise par ailleurs des pics d'audience, ainsi (0,6%) le 2 décembre 2019. Sa deuxième diffusion, à 12h30, est également un succès.

A signaler enfin, la très belle progression de l'audience numérique, au travers du nombre de connexions aux plateformes numériques (24,2 millions en 2019/2020 contre 23,8 millions en 2018/2019).

3. Investissements

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **530 000 euros** en 2020, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 06 décembre 2018.

Ce budget a permis de financer :

- Le matériel pour le télétravail des équipes ;
- La poursuite des développements du site internet ;
- De nouveaux habillages pour nos émissions ;
- L'amélioration du parc existant de matériels techniques.

4. Gestion des ressources humaines, dialogue social et engagement responsable

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2020 a été marquée en début d'année par la finalisation de la renégociation de l'accord d'entreprise et par sa signature le 5 mars 2020 avec les deux délégués syndicaux (SNJ et CFDT). Il s'agit d'une étape importante du dialogue social, dix ans après le dernier accord d'entreprise et après autant d'accords annuels.

Un autre projet d'envergure a consisté en l'accompagnement RH de la finalisation de l'intégration de la régie au sein des équipes de la chaîne, laquelle se traduira in fine par une augmentation des effectifs à hauteur d'une dizaine postes, dont dès juillet 2020, 6 salariés précédemment salariés du prestataire. Cette opération, permet tout à la fois de développer des transversalités dans le travail, de renforcer la culture d'entreprise mais aussi de générer de réelles économies.

Enfin, l'année pandémique a significativement impacté l'ensemble de la politique RH de la chaîne, qu'il s'agisse de veiller à la mise en œuvre des protocoles de confinement ou de déconfinement adaptés tout au long de l'année, de mettre en œuvre une politique de prévention pertinente, mais aussi, de moduler les occupations des locaux afin d'organiser au maximum le travail à distance. Ainsi, après une période de présence limitée à l'indispensable pendant le premier confinement, les présences sont demeurées très réduites jusqu'à l'été, à la rentrée, tandis que la situation se normalisait (avant de revenir à des restrictions plus importantes), des avenants temporaires de télétravail, ont permis d'augmenter temporairement le volume de jours télétravaillés, au-delà des limites envisagées dans l'accord d'entreprise de 2017. Ces avenants conclus de septembre à décembre, ont été tacitement renouvelés début 2021. Il s'agit ainsi de 43 avenants temporaires (versus 6 avenants permanents en 2019) qui ont été signés pour un volume total de 70 jours de télétravail par semaine.

Afin de saluer l'engagement exceptionnel des équipes pendant toute cette année et notamment lors du premier confinement, et de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de tous, dans un contexte difficile. Une prime pouvoir d'achat, d'un montant de 1000 €, telle que rendue possible par les mesures gouvernementales, a été versée en octobre 2020, pour un montant global de 69 K€.

L'index de l'égalité femmes-hommes

Afin de traduire en chiffres la politique d'égalité femmes-hommes, l'index mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail permet d'établir une photographie annuelle dans chaque entreprise. Ainsi, l'index de l'égalité femmes-hommes de Public Sénat pour l'année 2020 est de 88 sur 100.

Public Sénat a amélioré son score de 2019 grâce à une meilleure représentation des hommes au sein de la chaîne. Si l'entreprise n'atteint pas encore la note parfaite, c'est en réalité au bénéfice des... femmes !

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est très faible, nous obtenons donc un index de 38/40.



En revanche, l'écart des augmentations nous donne seulement 25 points sur 35 car... les femmes ont été davantage augmentées que les hommes.

Les augmentations en retour de congé maternité s'appliquent en 2020.

Et enfin, avec une répartition des 10 plus hautes rémunérations en faveur des femmes, nous obtenons un score de 10/10.

Par ailleurs, un critère qui n'est pas noté mais qui a son importance : le comité directeur de la chaîne est paritaire avec 4 femmes et 4 hommes. À souligner également qu'à l'antenne, les émissions quotidiennes sont toutes présentées par des femmes mais que les hommes ont aussi leur place avec 3 chroniqueurs quotidiens en CDI.

L'accès de tous aux programmes

La chaîne, comme son actionnaire, réaffirme leur constante préoccupation au sujet de l'accès des programmes aux personnes sourdes et malentendantes. C'est la raison pour laquelle la chaîne a, au cours de la saison 2019-2020, encore accru la part d'antenne des programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, atteignant 28,34% (contre 26,15 % lors de la saison 2018-2019). Ces améliorations concernent des programmes magazines accessibles aux sourds et malentendants – Livres & Vous..., Terra Terre, des programmes parlementaires– Les Questions au gouvernement, Sénat en action, Parlement Hebdo... ou encore Audition publique ou Dialogue citoyen.

5. Evolution prévisible et perspectives 2021

Le projet de budget de Public Sénat pour 2021 s'élève à **18 617 898 euros**, dont 17 555 000 euros pour l'exploitation et 1 062 898 euros pour l'investissement. Ce budget prend en compte 2 événements majeurs :

- Les travaux de refonte de la régie à l'été 2021 ;
- L'année pleine à la suite de l'internalisation de la régie en juillet 2020.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 648 000 euros** (17 118 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement). La subvention est complétée par le recours à un prêt de 530 000 euros sur 5 ans pour financer les travaux prévus dans la régie à l'été 2021.

Les charges d'exploitation sont estimées en 2021 à **17 555 000 euros**, en baisse par rapport à l'année précédente (17 733 000 euros en 2020). Elles comprennent les éléments suivants :

- Les coûts de diffusion à hauteur de **3,3 M€**, qui intègrent une hausse maîtrisée des frais de diffusion TNT liée à la renégociation des contrats du multiplex SMR6 avec TDF et Towercast ;
- Le coût de grille, qui s'élève à environ **10,9 M€** est en baisse de 2,9%. Cette baisse est liée à l'internalisation de la régie de production assurée jusqu'au 18 juillet 2020 par notre prestataire Ericsson Red Bee. En effet, l'internalisation des personnels de régie représente pour 2021 une augmentation de la masse salariale d'environ 1,2 M€. En contrepartie, le contrat de prestation, d'un coût annuel de 1,8 M€, est résilié ;

En termes de programmes, l'année 2021 sera scandée par des échéances électorales, tout d'abord les élections régionales et départementales de juin 2021, puis la préparation de l'élection présidentielle de mai 2022.

La crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise a adopté une attitude prudentielle en ce qui concerne ses prévisions de recettes de parrainage à venir, s'agissant des seules recettes qui pourraient être soumises à une volatilité du fait de la situation économique (elles représentent 3% des recettes d'exploitation de la chaîne).

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à **1 062 898 euros**. Ce montant comprend :

- La prise en compte de l'évolution de notre stratégie et de nos outils numériques, afin de poursuivre la transformation de la chaîne en média global ;
- La refonte et la stabilisation de l'outil de production, qui nécessitera le démontage de l'ensemble des équipements et le curage de l'ensemble des câblages liés à la régie et au plateau, afin de sécuriser l'antenne ;
- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels ;
- La poursuite de la modernisation de nos processus et de la sécurisation de notre outil de production.



III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2020 était ainsi composé de :

M. Emmanuel KESSLER, Mme Valérie LETARD, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, Mme Esther BENBASSA, Pierre-Jean VERZELEN, Mme Clotilde MASSARI et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Emmanuel Kessler, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Valérie Létard, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

Mme Valérie Létard, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Conseillère régionale des Hauts-de-France
- Membre titulaire du conseil d'administration des Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
- Membre titulaire du comité du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- Membre du bureau du Nord France Invest (NFI)
- Membre suppléant du Comité des régions SGAE
- Membre de la Commission départementale de coopération intercommunale du Nord
- Membre, représentant le Sénat au conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Membre du conseil de surveillance, représentant de la région des Hauts-de-France de la société du Canal Seine-Nord Europe
- Membre du conseil d'administration, représentant le Sénat de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

M. David Assouline, Sénateur, Administrateur

- Membre de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion
- Vice-Président de la Mission d'information relative aux conditions de la vie étudiante en France
- Membre du conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée
- Membre du conseil d'administration de Public Sénat

M. Vincent Capo-Canelas, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller municipal du Bourget
- Membre de la mission d'information sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des français



Mme Nathalie Delattre, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère municipale de Bordeaux
- Conseillère de Bordeaux Métropole

Mme Cécile Cuklerman, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère Régionale d'Auvergne Rhône Alpes

M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France

M. Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Secrétaire Départemental de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône

M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur

- Conseiller Départemental des Yvelines

Mme Esther Benbassa, Sénatrice, Administratrice

- Directrice d'études à l'École pratique des hautes études
- Présidente de l'association « Le Pari du vivre ensemble »

M. Pierre-Jean Verzelen, Sénateur, Administrateur

- Conseiller Départemental de l'Aisne

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2018 statuant sur les comptes 2017.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)

A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,



- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser,

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 8 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1,2 et 3)

En 2020, le mandataire social n'a pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 16 avril 2021

Emmanuel KESSLER
Président Directeur Général



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 501 997	2 250 583	251 414	242 538
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 635 319	1 497 754	137 566	159 700
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 174 180	4 377 153	797 027	894 182
Autres immobilisations corporelles	4 923 086	4 767 704	155 382	253 964
Immobilisations corporelles en cours	82 240		82 240	
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 986		5 986	986
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 330 309	12 893 194	1 437 115	1 558 871
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 637		7 637	28 642
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	427 110		427 110	273 986
Autres créances	32 489		32 489	48 745
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 680 087		3 680 087	3 527 296
Charges constatées d'avance (3)	670 999		670 999	456 650
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 818 321		4 818 321	4 335 318
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	19 148 630	12 893 194	6 255 436	5 894 188
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	150 006	143 133
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	108 343	6 873
Subventions d'investissement	1 413 002	1 560 531
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 224 557	2 263 744
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	66 540	51 087
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 540	51 087
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 036 508	2 073 696
Dettes fiscales et sociales	1 724 927	1 420 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 207	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	134 697	85 445
TOTAL DETTES	3 964 339	3 579 357
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 255 436	5 894 188
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 964 339	3 579 357
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 118 000	17 118 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	11 295	13 986
Autres produits	581 628	853 036
Total I	17 710 922	17 985 022
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 852 028	10 607 924
Impôts, taxes et versements assimilés	739 168	716 286
Salaires et traitements	4 669 811	4 369 464
Charges sociales	1 982 142	1 937 611
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	737 629	995 303
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	289 363	306 715
Total II	18 270 142	18 933 303
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-559 219	-948 281
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	1 032	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 032	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés (4)		24
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		24
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 032	-24
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-558 188	-948 305

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	698 923	939 760
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	20 520	113 915
Total produits exceptionnels (VII)	719 443	1 053 675
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	16 939	56 505
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 973	41 993
Total charges exceptionnelles (VIII)	52 912	98 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	666 531	955 177
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 431 397	19 038 697
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 323 054	19 031 824
BENEFICE OU PERTE	108 343	6 873
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



S2021-1000

Avril 2021

CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT EXERCICE 2020

RAPPORT DE CERTIFICATION

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2020 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels et renseignement » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 22 avril 2021, sous la présidence de M. Andréani, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2020.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Andréani, président de chambre, Mme Démier, M. Rolland, Mme Faugère, MM. Belluteau et de Combles de Nayves, conseiller(e)s maîtres, président(e)s de section.

A été entendu, en son rapport, M. Fombaron, conseiller référendaire, rapporteur du projet, assisté de Mme Charley-Grosjean et de MM. Montagné et Sannet, expert(e)s, au contre-rapport de M. de Combles de Nayves.

I - INTRODUCTION

La mission de la Cour

a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la huitième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; le 5° de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la fiabilité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

b) La mission comporte deux phases :

i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées) ;

II) une seconde phase, dite « finale ». Elle est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;
- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

À l'issue de l'audit des comptes de 2019, la Cour avait formulé vingt-et-une recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2020 ont conduit à la levée de huit recommandations. Parmi les treize recommandations restantes, trois ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et dix ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la Cour ne formule aucune nouvelle recommandation.

À l'issue de la campagne de certification des comptes de l'exercice 2020, les recommandations à suivre sont au nombre de treize.

Les comptes et les documents qui les accompagnent

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

Avril 2021

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2020 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 5 février 2021 et les comptes agrégés le 19 mars 2021. Leur version définitive a été communiquée le 26 mars 2021. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable. La version des états financiers, signée par le trésorier et le questeur délégué, a été communiquée le 15 avril 2021.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2020 a fait l'objet d'ajustements, à la demande de la Cour, dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

g) La Cour a été destinataire de la lettre d'affirmation, signée par le questeur délégué et le trésorier du Sénat, le 15 avril 2021.

h) Enfin, la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée du président du comité de déontologie parlementaire et du président du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, le 12 octobre 2020.

La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat prévoit, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable prévoit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat sont comptabilisés à l'euro symbolique, comme ceux de l'État.

L'arrêté de questure n° 2019-1010 du 22 octobre 2019 précise que les principes comptables applicables aux immobilisations corporelles du Sénat se fondent sur les règles posées par la norme n° 6 du recueil des normes comptables de l'État, complétée à compter de 2018 par la norme n° 17 dudit recueil relative aux biens historiques et culturels.

Avril 2021

Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

c) L'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 et l'arrêté de questure n° 2018-1106 du 12 décembre 2018 fixent les principes généraux de prise en charge et de contrôle des frais de mandat des sénateurs ;

d) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant les améliorations apportées à la fiabilité des comptes ainsi que l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au président du Sénat aux fins de remise au président de la commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du 5^e de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2020

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2020.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

Se fondant sur ces éléments, la Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur trois notes de l'annexe aux états financiers.

La note 2.13 de l'annexe, qui porte sur les charges d'exploitation, détaille les modalités de comptabilisation des charges parlementaires et mentionne les arrêtés de Bureau et de questure du 7 décembre 2017 qui définissent les contrôles réalisés par le comité de déontologie parlementaire, en application de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Les avances de frais de mandat versées aux sénateurs sont contrôlées au cours de l'exercice suivant leur versement. Ainsi, les avances de frais de mandat comptabilisées au cours de l'exercice 2020 seront contrôlées en 2021.

La note 3 de l'annexe relative à la comparabilité des comptes fait état d'évolutions des processus de clôture destinées à répondre au raccourcissement des délais d'arrêtés des comptes de l'Etat, ainsi que de la modification des modes de comptabilisation du prélèvement à la source.

La note 7.1 expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat	152
Compte de résultat agrégé du Sénat.....	153
NOTES ANNEXES :	
Référentiel comptable	154
Règles et méthodes comptables	154
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	155
2.2 Immobilisations incorporelles	155
2.3 Immobilisations corporelles.....	156
2.4 Immobilisations financières	158
2.5 Stocks	159
2.6 Créances	159
2.7 Trésorerie.....	159
2.8 Capitaux propres	159
2.9 Provisions pour risques et charges.....	159
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	160
2.11 Dettes	161
2.12 Produits d'exploitation	161
2.13 Charges d'exploitation.....	162
2.14 Charges et produits financiers.....	162
2.15 Charges et produits exceptionnels	162
Comparabilité des comptes	163
Événements significatifs de l'exercice	163
Notes relatives au bilan agrégé.....	164
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2020 contributif par entité.....	164
5.2 Immobilisations incorporelles	165
5.3 Immobilisations corporelles.....	166
5.4 Immobilisations financières	167
5.5 Créances d'exploitation	171
5.6 Trésorerie.....	171
5.7 Capitaux propres	172
5.8 Provisions pour risques et charges.....	172
5.9 Dettes Fournisseurs	173
5.10 Dettes fiscales et sociale	173
5.11 Dettes diverses	173
5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	174
Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	176
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2020 contributif par entité	176
6.2 Produits d'exploitation	177
6.3 Charges d'exploitation.....	178
6.4 Produits financiers et charges financières.....	180
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	181

Informations complémentaires	182
7.1 <i>Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés</i>	<i>182</i>
7.2 <i>Effectifs</i>	<i>185</i>
7.3 <i>Avantages accordés à des organismes extérieurs.....</i>	<i>186</i>
7.4 <i>Autres informations.....</i>	<i>186</i>

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

	ACTIF (KC)				PASSIF (KC)			
	Sénat au 31/12/2020		Sénat au 31/12/2019		Sénat au 31/12/2020		Sénat au 31/12/2019	
	Valeurs brutes au 31/12/2020	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 31/12/2020					
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	12 479	10 085	2 394	2 466	Fonds propres	1 611 342	1 611 342	
Immobilisations corporelles	470 401	65 473	404 927	397 229	Report à nouveau	339 085	323 663	
Immobilisations financières	918 155	6 859	911 297	928 714	Résultat de l'exercice	-29 823	15 423	
					<i>Sénat</i>	7 271	9 873	
					<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>	- 37 095	5 549	
					Total des fonds propres	1 920 604	1 950 428	
					Provisions pour risques et charges	6 850	7 779	
Total de l'actif immobilisé	1 401 035	82 417	1 318 618	1 328 409	Dettes financières	191	164	
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES			
Stocks	771		771	784	Fournisseurs	9 467	8 631	
Créances diverses	11 695		11 695	8 304	Dettes fiscales et sociales	9 332	6 105	
Valeurs mobilières de placement					Dettes diverses	9 086	7 867	
Autres disponibilités	624 448		624 448	643 477	Total des dettes	27 886	22 604	
Total de l'actif circulant	636 913		636 913	652 566				
Total actif	2 037 949	82 417	1 955 532	1 980 975	Total passif	1 955 532	1 980 975	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>			<i>1 378 400</i>	<i>1 399 051</i>				

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/20	Sénat au 31/12/19
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 233	341 233
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 704	10 760
Autres produits d'exploitation	17 027	18 554
Reprises sur amortissements et provisions	3 395	2 408
Total produits d'exploitation	372 359	372 954
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	30 239	33 122
Impôts, taxes et versements assimilés	1 671	1 611
Indemnit� parlementaire et traitements	138 827	136 292
Autres charges li�es � l'exercice du mandat parlementaire	103 030	101 220
Subvention destin�e � Public S�nat	17 648	17 648
Prestations de retraite et de s�curit� sociale	107 093	108 094
Autres charges d'exploitation	12 559	11 811
Dotations aux amortissements et provisions	9 601	11 183
Total charges d'exploitation	420 669	420 980
R�SULTAT D'EXPLOITATION	- 48 310	- 48 026
Produits financiers		
Produits des actifs immobilis�s	21 138	20 667
Revenus des valeurs mobili�res de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobili�res de placement		
Revenus des autres produits financiers	731	1 277
Produits nets sur cession d'immobilisations financi�res	61 805	167 946
Reprises sur amortissements et provisions	2 735	26 023
Total produits financiers	86 409	215 914
Charges financi�res		
Charges d'int�r�ts	4	6
Autres charges financi�res	1	
Valeur comptable des �l�ments d'actifs c�d�s	63 375	152 016
Dotations aux provisions - charges financi�res	3 411	377
Total charges financi�res	66 791	152 400
R�SULTAT FINANCIER	19 618	63 514
R�SULTAT COURANT	- 28 691	15 488
Produits exceptionnels		
Produits sur op�rations de gestion	63	58
Autres produits exceptionnels	397	169
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	460	227
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur op�rations de gestion	864	270
Autres charges exceptionnelles	728	22
Dotations aux provisions - charges financi�res		
Total charges exceptionnelles	1 592	292
R�SULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 132	- 65
TOTAL PRODUITS	459 229	589 095
TOTAL CHARGES	489 052	573 672
R�SULTAT G�N�RAL	- 29 823	15 423

S�nat	7 271	9 873
Caisses des retraites et de s�curit� sociale	-37 095	5 549

Les  carts d'unit s constat s dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros sup rieur.

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité (CNC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables :

- le Sénat *stricto sensu*¹ ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

¹ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » dans la suite du présent document inclut la comptabilité des buvettes du Sénat (gérée en régie directe), retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier à usage d'habitation et de bureaux².

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation.

² Auparavant nommé « non spécifique ».

Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations incorporelles	Durée
Logiciel bureautique	1 an
Logiciel audiovisuel	3 ans
Logiciel outil et réseau	3 ans
Progiciels	5 ans
Logiciel produit en interne	5 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

À la suite de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories de biens immobiliers du Sénat ont été modifiés, conformément à l'arrêté de Questure n° 1010 du 22 octobre 2019, sans que cela ne modifie néanmoins le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens :

- les biens immobiliers, auparavant dénommés « spécifiques », sont ainsi désormais appelés « historiques et culturels » ;
- les biens immobiliers, relevant précédemment de la catégorie des biens « non spécifiques », sont dénommés « à usage d'habitation et de bureaux » ;
- les intitulés des autres immobilisations corporelles n'ont pas été modifiés.

2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens historiques	Durée
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements ⁽¹⁾	5 à 10 ans

(1) Par dérogation, la durée d'amortissement du bâtiment modulaire situé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg est égale à sa durée d'utilisation fixée à 4 ans.

2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier à usage d'habitation et de bureaux et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation :

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durée
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2020, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « Immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 Capitaux propres

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice³.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le

³ Ces positions peuvent ensuite faire l'objet de prolongations, dans les limites prévues par la réglementation relative à ces dispositifs, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de la provision.

personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013. À compter de l'exercice 2020, un nouveau mode de calcul, fondé sur une moyenne des congés et allègements acquis et non pris constatés sur cinq ans (2015-2019), est appliqué pour le calcul de cette charge à payer (*cf. Note 3. Comparabilité des comptes*).

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité, etc.), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général⁴, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires (i.e. frais de santé, frais de transport, congé spécial et indemnité de départ à la retraite). Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

⁴ Référence 17020 – Memento Francis Lefebvre.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances versées aux Sénateurs, en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date, sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À la fin de chaque exercice, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées⁵ au titre de chacune de ces avances sur le même exercice.

Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice.

Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux règlements de litiges dans le cadre de marchés de travaux et à des dépenses liées à la crise sanitaire. Les produits exceptionnels comprennent notamment les remboursements perçus au titre de sinistres ainsi que des produits de cession d'immobilisations.

⁵ Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

3 Comparabilité des comptes

La révision des processus de clôture menée par la Trésorerie du Sénat au cours de l'exercice 2020, pour répondre au raccourcissement des délais de clôture comptable de l'État, a conduit aux évolutions suivantes :

- l'institution de nouveaux seuils de signification pour la prise en compte des factures non parvenues, des recettes à encaisser et des charges constatées d'avance (5 000 euros contre 1 000 euros auparavant), des éléments de paie (1 000 euros), ainsi que pour la comptabilisation des immobilisations gérées en parc (500 000 euros) ;
- l'application d'un nouveau mode de calcul pour la provision pour congés payés des fonctionnaires, fondée sur la moyenne des congés payés et allègements acquis et non pris à la clôture comptable, par catégorie de personnel, sur les cinq derniers exercices ;
- la réalisation des inventaires relatifs aux immobilisations gérées en parc au 30 novembre 2020.

Par ailleurs, le « prélèvement à la source » rattachable aux rémunérations et pensions de décembre de l'exercice clos a été classé en dette fiscale à la clôture, au passif du bilan. Cette écriture était jusqu'alors comptabilisée à l'actif du bilan, dans le poste « Autres disponibilités », en déduction du solde débiteur.

À compter de l'exercice 2020, les avoirs non parvenus de fournisseurs qui ne peuvent être rapprochés de factures non parvenues positives sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Créances diverses ». Ils étaient auparavant inscrits au passif du bilan, dans le poste « Dettes fournisseurs », en déduction du solde créditeur.

4 Événements significatifs de l'exercice

Pour l'exercice 2020, trois principaux événements peuvent être mentionnés :

- le montant des reprises des avances sur frais de mandat non consommées au cours de l'exercice a augmenté de 3,9 M€ en 2020, celles-ci concernant à la fois les Sénateurs sortants à l'issue du renouvellement de septembre 2020 et les Sénateurs en activité au 31 décembre 2020 ;
- les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,59 M€ en 2020 contre 0,29 M€ en 2019, cette augmentation résultant principalement des effets de la crise sanitaire et du règlement des litiges dans le cadre de certains marchés de travaux ;
- le projet informatique de dématérialisation de la chaîne comptable a été mis en production au cours de l'exercice (sans impact sur les comptes).

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2020 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2020									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2020	Sénat au 31/12/2019	
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 148	112	134				2 394	2 466	
Immobilisations corporelles (nettes)	404 927						404 927	397 229	
Immobilisations financières (nettes)	126 067	378 070	407 160				911 297	928 714	
Total de l'actif immobilisé	533 143	378 182	407 294				1 318 618	1 328 409	
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	771						771	784	
Créances diverses (1)	12 198	132	308	712	931	-2 586	11 695	8 304	
Valeurs mobilières de placement									
Autres disponibilités	9 685	253 256	347 286	5 153	9 067		624 448	643 477	
Total de l'actif circulant	22 654	253 388	347 594	5 865	9 998	-2 586	636 913	652 566	
Total actif	555 797	631 569	754 887	5 865	9 998	-2 586	1 955 532	1 980 975	
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>									
		627 797	750 603				1 378 400	1 399 051	
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2020	Sénat au 31/12/2019	
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	214 391	623 780	773 172				1 611 342	1 611 342	
Report à nouveau	304 722	22 313	4 017	2 818	5 215		339 085	323 663	
Résultat de l'exercice	7 271	-15 172	-23 157		1 234		-29 823	15 423	
<i>Sénat</i>							7 271	9 873	
<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>							-37 095	5 549	
<i>Autres</i>									
Total des fonds propres	526 384	630 921	754 032	2 818	6 448		1 920 604	1 950 428	
Provisions pour risques et charges	4 680		200	759	1 212		6 850	7 779	
Dettes financières	191						191	164	
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	9 278			115	154	-79	9 467	8 631	
Dettes fiscales et sociales	8 031	647	654	2 174	2 184	-2 506	9 332	6 105	
Dettes diverses	7 233	1	1				9 086	7 867	
Etablissements bancaires et assimilés									
Total des dettes	24 542	648	655	2 288	2 338	-2 586	27 886	22 604	
Total passif	555 797	631 569	754 887	5 865	9 998	-2 586	1 955 532	1 980 975	

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux Caisse de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2020.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 891	1 691	1 103	12 479
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	10 946	1 467	176	12 237
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	785	224	766	243
Avances sur immobilisations	160		160	
Total	11 891	1 691	1 103	12 479

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	9 425	715	55	10 085	2 394
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	9 425	715	55	10 085	2 394
Autres immobilisations incorporelles					
Total	9 425	715	55	10 085	2 394

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2020.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Biens immobiliers historiques et culturels	36 880	3 431	301	40 010
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 442	304		1 745
Immobilisations en cours	64	53	64	53
Constructions	25 132	502		25 634
Immobilisations en cours		673		673
Avances sur immobilisations		168		168
Installations techniques, matériels et outillage	10 005	1 004		11 010
Immobilisations en cours	237	703	237	703
Avances sur immobilisations		23		23
Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux	354 126	22 307	16 245	360 187
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	336 726	20 334		357 060
Immobilisations en cours	16 215	1 845	16 215	1 845
Avances sur immobilisations	30	143	30	143
Installations techniques, matériels et outillage	1 155	-16		1 139
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations corporelles	66 870	9 849	6 515	70 204
Collections et œuvres d'art	5 496	44		5 540
Immobilisations en cours				
Avances sur immobilisations				
Autres immobilisations corporelles	56 297	8 794	1 638	63 453
Immobilisations en cours	4 960	960	4 760	1 160
Avances sur immobilisations	117	51	117	51
Mobilier en crédit bail				
Total	457 876	35 586	23 061	470 401

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont principalement le fait du programme de travaux du Sénat pour 2020, notamment l'achèvement de la rénovation de l'immeuble situé au 36 rue de Vaugirard et divers travaux de mise à niveau des installations et équipements techniques.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	13 253	3 436		16 688	23 321
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	268	64		332	1 466
Constructions	8 996	2 581		11 577	14 898
Installations techniques, matériels et outillage	3 989	791		4 779	6 957
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>					360 187
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					359 049
Installations techniques, matériels et outillage					1 139
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	47 394	2 984	1 593	48 785	21 419
Collections et œuvres d'art	918	143		1 061	4 479
Autres immobilisations corporelles	46 475	2 841	1 593	47 724	16 940
Mobilier en crédit bail					
Total	60 647	6 420	1 593	65 473	404 927

Le tableau ci-dessous⁶ rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles à usage d'habitation et de bureaux résultant de la réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2019.

Immeubles à usage d'habitation et de bureaux - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2019 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	354 400	31 993 m ²	12 949
Longpont-sur-Orge	parcelle	737	9 558 m ²	
Total		355 137		

(1) En surface utile brute

5.4 Immobilisations financières

Les tableaux ci-dessous retracent la valeur nette des immobilisations financières à la clôture 2020.

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2020	Sénat au 31/12/2019	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	124 921				124 921	111 502	13 419
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		780 074			780 074	807 565	-27 492
Intérêts courus et revenus courus	292	5 156			5 448	8 787	-3 339
Dépôts et cautionnements versés	313				313	318	-5
Total immobilisations financières	126 067	785 229			911 297	928 714	-17 417

Les montants de ce tableau correspondent aux valeurs nettes des immobilisations financières.

⁶ Ce tableau ne tient donc pas compte de l'acquisition postérieure d'une partie commune rattachable à un bien immobilier détenu par le Sénat intervenue au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 23 K€, ni des travaux intervenus sur ces biens entre deux évaluations.

(1) *Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.*

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2020
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	150
Résultat de l'exercice	125
Subvention d'investissement	1409
Capitaux propres (en K€)	2237
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2020 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 157		15 944 157	17 861 157	1 918
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 298 132		23 298 132	30 146 132	6 848
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	72 260 104		72 260 104	72 260 104	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	111 502		111 502	120 268	8 766
Sous-total "revenus courus"	393		393	393	
TOTAL	111 895		111 895	120 661	8 766

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2020 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 88	377	15 567 88	17 861 88	1 917
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 085 153		23 085 153	30 213 153	7 128
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 26		35 000 26	35 000 26	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 269 26		51 269 26	51 269 26	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	125 298	377	124 921	134 342	9 045
Sous-total "revenus courus"	292		292	292	
TOTAL	125 590	377	125 213	134 634	9 045

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	111 895	120 661
Acquisitions de l'exercice	49 022	49 022
Cessions de l'exercice	-35 226	-35 226
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-377	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		279
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	-101	-101
Montant à la clôture	125 213	134 634

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.11 du présent rapport.

Au sein de ces dernières, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 34 045 K€⁷, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 29 750 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 365 K€ à la clôture de l'exercice.

⁷ Valeur nette comptable.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2020 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2019 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	440	440		278	162
<i>dont CRAS</i>	132	132	-	66	66
<i>dont CRPS</i>	308	308	-	212	96
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	1 143	1 143	-	2 223	-1 081
<i>dont CSSS</i>	344	344	-	656	-312
<i>dont CSSPS</i>	799	799	-	1 568	-769
Créances diverses	10 112	10 095	18	5 803	4 309
TOTAL	11 695	11 677	18	8 304	3 390

Les créances diverses correspondent principalement au cumul des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2020 (pour un montant de 8 741 K€), à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2020, à des créances clients diverses et à des charges constatées d'avance. La hausse constatée sur ce poste à la clôture résulte principalement des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2020, celles-ci concernant à la fois les Sénateurs sortants à l'issue du renouvellement de septembre 2020 et les Sénateurs en activité au 31 décembre 2020.

La baisse constatée sur le poste « Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale » est liée à la comptabilisation, à la clôture de l'exercice 2020, d'un produit à recevoir au titre du reversement ACOSS pour le seul mois de décembre – et non pour les mois de novembre et de décembre, comme cela avait été le cas à la clôture précédente –, le reversement ACOSS pour le mois de novembre 2020 ayant été constaté avant la clôture de l'exercice.

5.6 Trésorerie

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livret a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Rubriques et postes	Solde de clôture 2020 (K€)	Solde de clôture 2019 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement			
Liquidités nettes bancaires	22 607	35 734	-13 127
Compte sur livret	321 454	527 453	-205 999
Comptes à terme	280 214	80 069	200 145
Caisses	62	111	-48
Régies d'avances et divers	110	110	
Autres disponibilités	624 448	643 477	-19 029
Trésorerie nette	624 448	643 477	-19 029

Le prélèvement à la source relatif aux rémunérations et pensions de décembre de l'exercice clos, présenté à la clôture précédente en déduction du solde débiteur des liquidités nettes bancaires, a été retraité en dette fiscale à compter de l'exercice 2020 (cf. Note 3. Comparabilité des comptes).

5.7 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2020.

K€	Solde de clôture 2019	Résultat 2020	Affectation du résultat 2019	Solde de clôture 2020
Fonds propres (1)	1 611 342			1 611 342
Report à nouveau	323 663		15 423	339 085
Résultat de l'exercice	15 423	-29 823	-15 423	-29 823
<i>Sénat stricto sensu</i>	9 873	7 271	-9 873	7 271
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	5 549	-37 095	-5 549	-37 095
Total des fonds propres	1 950 428	-29 823		1 920 604

(1) Dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 196 695 K€.

5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2020.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2019 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2020 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	3 206		76	3 131
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	2 010	1 970	2 010	1 970
Positions particulières du personnel statutaire	921	5	84	842
Autres	1 641	491	1 225	907
Provisions pour risques et charges	7 779	2 466	3 395	6 850

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours des prochains exercices, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position connue à la clôture.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2021 à 475 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés de travaux du Sénat et

aux contentieux en matière de ressources humaines, ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

5.9 Dettes Fournisseurs

Le montant des dettes Fournisseurs s'élève à 9 467 K euros et correspond principalement à des factures non parvenues à la clôture 2020.

5.10 Dettes fiscales et sociales

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2020, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2020 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2019 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	941	941		873	69
Droits à allègements du personnel statutaire	1 596	1 596		1 577	20
Droits à congés payés des personnels contractuels	443	443		411	32
Organismes sociaux	2 280	2 280		2 133	147
Organismes sociaux - charges à payer	990	990		983	6
Prélèvement à la source (PAS) - actifs et retraités	3 044	3 044			3 044
Prélèvement à la source - charges à payer	1	1			1
Autres provisions sur éléments de rémunération	37	37		126	-89
Transactions en cours					
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites (hors PAS)				2	-2
Dettes fiscales et sociales	9 332	9 332	-	6 105	3 227

Le « prélèvement à la source » rattachable aux rémunérations et pensions de décembre a été classé en dette fiscale à la clôture, au passif du bilan. Ces sommes étaient jusqu'alors présentées à l'actif du bilan, dans le poste « Autres disponibilités », en déduction du solde débiteur (cf. Note 3. Comparabilité des comptes).

5.11 Dettes diverses

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2020, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2020 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2019 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	4 119	4 119		4 054	64
Dette à l'égard de l'Etat (1)				11	-11
Réserves d'assurances	2 874		2 874	2 917	-43
Autres	153	74	79	127	26
Dettes des caisses de sécurité sociale	1 938	1 938		753	1 185
Dettes des caisses des retraites	2	2		5	-3
Dettes diverses	9 086	6 133	2 953	7 867	1 219

(1) Les charges à payer afférentes au prélèvement à la source, inscrites à la clôture précédente dans le poste « Dette à l'égard de l'Etat » sont désormais présentées dans le poste « Prélèvement à la source – charges à payer » du tableau 5.9 – Dettes fiscales et sociales.

L'augmentation du poste « Dettes des Caisses de sécurité sociale » résulte principalement de la constatation, à la clôture de l'exercice 2020, d'une charge à payer

relative à la mise en œuvre du nouveau logiciel d'infogérance des Caisses de sécurité sociale entré en production en 2020.

5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2020 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	642 495	2 809	639 686	4 700	845 314	198 119
dont immobilier illiquide	20 181	915	19 266	190	24 486	4 115
dont autres titres illiquides	26 770	1 578	25 191		42 911	16 141
dont actions et assimilées	182 393	316	182 077		251 468	69 075
dont obligations, prêts et assimilés	159 377		159 377	4 184	272 349	108 788
dont actifs monétaires	253 774		253 774	327	254 100	
Actifs de la CRPS	753 602	3 373	750 229	4 436	954 266	196 228
dont immobilier illiquide	22 606	915	21 691	266	29 271	6 399
dont autres titres illiquides	30 735	1 677	29 059		51 492	20 757
dont actions et assimilées	181 896	227	181 669		254 937	73 041
dont obligations, prêts et assimilés	189 790	554	189 236	3 754	289 575	96 030
dont actifs monétaires	328 575		328 575	416	328 991	
TOTAL	1 396 097	6 183	1 389 915	9 136	1 799 580	394 347

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2019, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 136 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 700 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 436 K€.

Au bilan, 1 399 051 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2020 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	627 885	2 908	624 978	2 820	818 482	187 777
dont immobilier illiquide	19 266	2	19 264	179	24 075	4 630
dont autres titres illiquides	24 584	1 540	23 044		40 069	15 485
dont actions et assimilées	182 496	1 362	181 135		246 164	63 667
dont obligations, prêts et assimilés	151 991	4	151 987	2 461	258 447	103 995
dont actifs monétaires	249 548		249 548	180	249 728	
Actifs de la CRPS	751 436	3 574	747 862	2 741	941 775	187 598
dont immobilier illiquide	21 691	85	21 606	272	28 972	7 009
dont autres titres illiquides	27 855	1 636	26 219		47 431	19 576
dont actions et assimilées	181 989	1 318	180 671		249 948	67 959
dont obligations, prêts et assimilés	176 684	535	176 148	2 244	271 980	93 053
dont actifs monétaires	343 218		343 218	225	343 443	
TOTAL	1 379 322	6 482	1 372 840	5 560	1 760 257	375 375

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2020, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 5 560 K€ se répartissant entre la Caisse

de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 2 820 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 2 741 K€.

Au bilan, 1 378 400 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2020 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2020									
Rubriques et postes (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/20 (avant déductions)	Elimination (1)	Sénat au 31/12/20	Sénat au 31/12/19
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 233					341 233		341 233	341 233
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	12 234	4 704	17 556	4 704	6 162	40 657	-29 953	10 704	10 760
Autres produits d'exploitation	8 136	2 345	4 270	4 344	9 319	28 413	-11 386	17 027	18 554
Reprises sur amortissements et provisions	1 385		764		1 246	3 395		3 395	2 408
Total produits d'exploitation	350 753	14 579	21 827	9 811	16 728	412 698	-41 339	372 359	372 954
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	30 233			3	3	30 239		30 239	33 122
Impôts, taxes et versements assimilés	1 671					1 671		1 671	1 611
Indemnité parlementaire et traitements	138 953					138 953	-126	138 827	156 292
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	103 030					103 030		103 030	101 220
Subvention destinée à Public Sénat	17 648					17 648		17 648	17 648
Prestations de retraite et de sécurité sociale	33 223	35 802	50 978	6 584	10 459	137 046	-29 953	107 093	108 094
Autres charges d'exploitation	10 448	2 653	4 615	2 469	3 825	23 910	-11 350	12 559	11 811
Dotations aux amortissements et provisions	7 586	20	25	759	1 212	9 601		9 601	11 183
Total charges d'exploitation	342 691	38 476	55 618	9 814	15 500	462 098	-41 429	420 669	420 980
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 063	-23 897	-33 791	-3	1 228	-48 400	90	-48 310	-48 026
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	655	9 290	11 193			21 138		21 138	20 667
Revenus des valeurs mobilières de placement									
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement									
Revenus des autres produits financiers	70	306	350	3	2	731		731	1 277
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	35 226	12 144	14 435			61 805		61 805	167 946
Reprises sur amortissements et provisions	1 357	1 378	1 378			2 735		2 735	26 023
Total produits financiers	35 950	23 097	27 357	3	2	86 409		86 409	215 914
Charges financières									
Charges d'intérêts	4					4		4	6
Autres charges financières	1					1		1	1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	35 226	12 915	15 234			63 375		63 375	152 016
Dotations aux provisions - charges financières	377	1 456	1 579			3 411		3 411	377
Total charges financières	35 608	14 371	16 812	3	2	66 791		66 791	152 400
RÉSULTAT FINANCIER	343	8 726	10 545	3	2	19 618		19 618	63 514
RÉSULTAT COURANT	8 405	-15 170	-23 246		1 230	-28 781	90	-28 691	15 488
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	51	4	4		4	63		63	58
Autres produits exceptionnels	397		90			487	-90	397	169
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	448	4	95	4	4	550	-90	460	227
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	853	5	5			864		864	270
Autres charges exceptionnelles	728					728		728	22
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	1 582	5	5			1 592		1 592	292
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 134	-1	89		4	-1 042	-90	-1 132	-65
TOTAL PRODUITS	387 152	37 680	49 278	9 814	16 733	500 658	-41 429	459 229	589 095
TOTAL CHARGES	379 880	52 852	72 435	9 814	15 500	530 481	-41 429	489 052	573 672
RÉSULTAT GÉNÉRAL	7 271	-15 172	-23 157		1 234	-29 823		-29 823	15 423

Sénat
9 271
-37 095
5 549

Sénat
9 271
-37 095
5 549

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
Produits d'exploitation	372 359	372 954
Subventions d'exploitation	341 233	341 233
<i>dotation du Sénat</i>	312 228	312 228
<i>dotation du Jardin</i>	11 357	11 357
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	17 648	17 648
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 704	10 760
Autres produits d'exploitation	17 027	18 554
Reprises sur amortissements et provisions	3 395	2 408

6.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
Achats et autres charges externes	30 239	33 122
Achats	5 004	5 637
<i>fournitures</i>	1 290	1 291
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 385	2 793
<i>travaux d'impression</i>	129	177
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	60	79
<i>achats de matériel divers</i>	396	315
<i>matériel NTIC</i>	360	336
<i>autres achats</i>	385	645
Services extérieurs	14 404	13 253
<i>maintenance</i>	5 270	4 620
<i>sous-traitance générale</i>	3 311	3 297
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 067	942
<i>locations immobilières</i>	1 538	1 106
<i>documentation</i>	1 188	1 335
<i>entretiens biens mobiliers</i>	519	572
<i>locations mobilières</i>	716	419
<i>organisation de formations</i>	359	505
<i>assurances</i>	205	256
<i>divers</i>	231	202
Autres services extérieurs	10 830	14 231
<i>frais hors missions</i>	3 694	5 731
<i>postes et télécoms</i>	2 998	3 482
<i>communication</i>	329	428
<i>frais missions</i>	286	1 399
<i>honoraires</i>	3 065	2 507
<i>réceptions</i>	393	644
<i>divers</i>	65	40

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	138 827	136 292
Indemnités des Sénateurs	31 563	31 586
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	98 436	96 427
Rémunération du personnel contractuel	8 827	8 279

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 en K€	Sénat au 31/12/2019 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	103 030	101 220
Subvention versée à l'AGAS	68 439	63 846
Indemnité représentative de frais de mandat	-	-
Avances sur frais de mandat	22 854	26 680
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	11 728	10 363
Autres frais (1)	9	331

(1) Autres frais : frais afférents à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques et à la bureautique des groupes politiques. À compter du 1^{er} janvier 2020, les frais de bureautique sont gérés via la subvention aux groupes politiques.

La catégorie « Avances sur frais de mandat » correspond au système d'avances, mis en place à compter du mois de janvier 2018. Les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, auxquelles ont été ajoutées les dépenses estimées rattachables à 2020 (452 K€) qui ne peuvent être justifiées que plus tardivement⁸, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date.

⁸ Ces dépenses qui ne peuvent être justifiées avant le 15 janvier de l'exercice N+1 sont estimées sur la base du montant des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

6.4 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	21 869	21 945
Produits des actifs immobilisés	21 138	20 667
<i>revenus des fonds investis</i>	20 713	20 131
<i>revenus des fonds prêtés</i>	425	537
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	731	1 277
Charges et assimilées	5	6
Charges d'intérêts	4	6
Autres charges financières	1	
<i>Solde des revenus</i>	<i>21 864</i>	<i>21 938</i>
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	61 805	167 946
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	63 375	152 016
<i>Solde des cessions</i>	<i>-1 569</i>	<i>15 930</i>
3 - Provisions		
Reprises sur provisions	2 735	26 023
Dotations aux provisions - charges financières	3 411	377
<i>Solde des provisions</i>	<i>-676</i>	<i>25 646</i>
Solde total (1 + 2 + 3)	19 618	63 514

6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
Produits exceptionnels	460	227
Produits sur opérations de gestion	63	58
Autres produits exceptionnels	397	169
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2020 (K€)	Sénat au 31/12/2019 (K€)
Charges exceptionnelles	1 592	292
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	864	270
Autres charges exceptionnelles	728	22
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

À la clôture de l'exercice 2020, les charges exceptionnelles résultent principalement des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire et du règlement de litiges dans le cadre de certains marchés de travaux du Sénat. Les produits exceptionnels comprennent notamment les remboursements perçus au titre de sinistres et des produits de cession d'immobilisations.

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
 - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	0,82 %	1,25 %
- de l'indemnité de départ en retraite	0,52 %	0,95 %
- du congé spécial	0,32 %	0,75 %
- des droits à transport	0,57 %	1,00 %
Table	tables INSEE 2014-2016 TPGHF 05	tables INSEE 2012-2014 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,00 %	3,00 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 83 % avant 55 ans ; entre 81% et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 4 374 550 K€, contre 3 991 343 K€ au 31 décembre 2019. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

Rubriques et postes	31/12/2020	31/12/2019
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	1 084 801	1 009 515
Assurance « maladie-maternité-décès »	156 596	120 456
Frais de transport	9 204	6 891
<i>Total</i>	<i>1 250 601</i>	<i>1 136 861</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	2 568 891	2 371 645
Congé spécial	15 904	15 886
Indemnité de départ en retraite	12 900	13 222
Assurance « maladie-maternité-décès »	526 255	453 728
<i>Total</i>	<i>3 123 949</i>	<i>2 854 482</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	4 374 550	3 991 343

Les montants sont donnés en K€.

La valeur totale des engagements augmente par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des taux d'actualisation moins élevés qu'en 2019.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 73 556 K€ et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 75 863 K€.

7.2 Effectifs

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2019
Sénateurs ⁽¹⁾	348	348
Total	348	348

(1) Hors Sénateurs ministres.

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2019
Personnels du Sénat	1 094	1 100
Contractuels	141	134
Total	1 235	1 234

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 8. En sus, le nombre de personnels en détachement s'élève à 17.

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2019
Sénateurs pensionnés (<i>stricto sensu</i>)	759	713
Personnels retraités (<i>stricto sensu</i>)	1 103	1 086
Total	1 862	1 799

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2019
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	1 865	1 718
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	4 802	4 679
Total	6 667	6 397

À compter de l'exercice 2020, les effectifs des Caisses de sécurité sociale intègrent les bénéficiaires retraités et pensionnés et leurs ayants droit. La colonne relative à 2019 a été retraitée en conséquence.

7.3 *Avantages accordés à des organismes extérieurs*

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 142 K€.

7.4 *Autres informations*

Au 31 décembre 2020, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 42 469 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 365 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent à 118 135 heures au 31 décembre 2020 contre 116 331 heures au 31 décembre 2019.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1 171 K€ pour l'exercice 2020.